

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice - Solidarité

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan



DOCUMENT DE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE DSRP2 (2007-2010)

Conakry, Août 2007

REMERCIEMENTS

Le présent document est le fruit d'un effort collectif qui a impliqué de nombreux acteurs du développement : cadres des structures déconcentrées et décentralisées, Organisations de la Société civile, partenaires au développement etc. Que tous en soient vivement remerciés.

Le gouvernement exprime sa reconnaissance particulièrement aux populations à la base et aux acteurs de la société civile qui, en dépit des difficultés qui ont marqué la mise en œuvre du DSRP1, ont renouvelé leur confiance en son action.

Les leçons tirées de la mise en œuvre du DSRP1 ont contribué à la conception et à l'élaboration du document. Pour cela, le gouvernement renouvelle sa gratitude à l'endroit des partenaires au développement qui l'ont accompagné dans cet exercice en lui apportant leur contribution technique et financière (UE, GTZ, SCAC, coopération canadienne) ainsi qu'à l'équipe d'experts nationaux qui a mené l'opération sur le terrain avec dévouement et professionnalisme.

Par ailleurs, sans les travaux minutieux menés à la base entre 2005 et 2006 dans le cadre de l'affinement des DSRP régionaux, il n'aurait certainement pas été possible d'élaborer le présent document. Il en est de même pour les travaux réalisés notamment en 2006 au titre de l'évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD. A cet égard, la contribution exceptionnelle apportée par le Système des Nations Unies, singulièrement le PNUD est à saluer.

Enfin, que tous ceux qui, connus ou anonymes, ont participé à cette œuvre collective, trouvent ici l'expression de la profonde reconnaissance du gouvernement.

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	6
Introduction	11
Diagnostic de la pauvreté.....	13
1.1 Profil monétaire de la pauvreté	13
1.2 Pauvreté selon la zone d'habitation	14
1.3 Pauvreté et accès à l'éducation	18
1.4 Pauvreté et accès aux services de santé.....	21
1.5 Pauvreté et sida :	23
1.6 Pauvreté et accès aux infrastructures socio-économiques.....	24
1.6.1 Pauvreté et accès à l'eau potable	24
1.6.2 Pauvreté et accès aux services énergétiques	26
1.6.3 Pauvreté et accès aux technologies de la communication.....	28
1.6.4 Pauvreté et accès aux services de transports publics.....	29
1.6.5 Pauvreté et accès à l'habitat décent	30
1.6.6 Pauvreté et accès aux services d'assainissement.....	30
1.7 Pauvreté et emploi.....	31
1.8 Pauvreté et activités agricoles	32
1.9 Pauvreté et sécurité alimentaire.....	32
1.10 Pauvreté, genre et équité	33
1.11 Pauvreté et gouvernance.....	34
II. Contexte général, leçons tirées du DSRP1	43
et Objectifs	43
2.1 Contexte politique	43
2.2 Contexte économique	43
2.3. Leçons de l'évaluation du DSRP1	44
2.4 Mise en œuvre des OMD	47
2.5 Principaux enjeux de la SRP2	48
2.6 Processus participatif.....	51
2.7 Objectifs	52
III. Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines 55	
3-1 Amélioration de la gouvernance politique et démocratique	55
3-1-1 Renforcement des capacités des Institutions républicaines.....	55
3-1-2 Promotion des droits humains	57
3-1-3 Préservation et renforcement de la stabilité et de la sécurité.....	58
3-1-4 Promotion et renforcement des capacités de la société civile	59
3-1-5 Promotion du dialogue national, renforcement des capacités des partis politiques et qualification du processus électoral	60
3-2. Renforcement de la gouvernance économique	60
3.2.1. Renforcement des capacités d'analyse et de prévision macro-économique	61
3.2.2 Renforcement des capacités en matière de planification stratégique.....	61
3.2.3 Renforcement des capacités de production d'informations statistiques.....	62
3.2.4 Amélioration des capacités de programmation et de gestion des finances publiques	62
3-3 Amélioration de la gouvernance administrative	62
3-4 Amélioration de la gouvernance locale.....	63
3-5 La lutte contre la corruption et l'impunité	64
3-6 Genre et équité	64
IV. Accélération de la croissance et élargissement des opportunités d'emplois et de revenus pour tous	67

4.1 Analyse de la situation	67
4.1.1 Au plan macro-économique	67
4.1.2 Au plan sectoriel.....	67
4.2 Objectifs et stratégies	68
4.2.1 Au plan macro-économique	69
4.2.2 Au plan sectoriel.....	74
V. Amélioration de l'accès à des services sociaux de qualité	105
5.1 Amélioration de l'accès à une éducation de qualité pour tous.....	105
5.2. Amélioration de l'accès aux services de santé et de nutrition de la population, notamment des pauvres	111
5.2.1. Santé et Nutrition	111
5.3. Riposte Nationale au VIH/SIDA.....	115
5.4 Amélioration de l'accès à l'eau potable	117
5.5 Amélioration de l'habitat et des services d'assainissement	119
5.6 Amélioration de l'accès des populations du milieu rural et périurbain aux services énergétiques.....	121
5.7 Promotion de la culture	122
5.8 Protection sociale	123
VI. Mise en œuvre, suivi et évaluation de la SRP	124
6.1 Instruments et procédures de la mise en œuvre de la SRP: rôles et responsabilités des acteurs.....	124
6.1.1 Etat	124
6.1.2 Collectivités.....	125
6.1.3 Organisations de la société civile	126
6.1.4 Secteur privé.....	126
6.1.5 Partenaires au développement.....	126
6.1.6 Institutions républicaines.....	126
6.2 Financement et coûts de la SRP	127
6.2.1 Stratégie de financement	127
6.2.2 Coûts de la SRP.....	127
6.2.3 Risques liés au financement de la SRP	128
6.3. Cadre institutionnel de mise en œuvre	128
6.4 Dispositif de suivi et évaluation	129
6.4.1 Suivi de l'exécution.....	130
6.4.2. Suivi de l'impact	131
6.4.3. Suivi participatif.....	131
6.4.4. Evaluation de la SRP.....	132
6.5 Hypothèses et risques de la mise en oeuvre	132
Annexes.....	137

CARTES, TABLEAUX ET ENCADRES

1. CARTES

Carte 0.1. Carte administrative de la Guinée	10
Carte 1.1 : Incidence de la pauvreté (P0) selon la Région administrative	15
Carte 1.2 : Incidence de la pauvreté (P0) selon la Préfecture.....	16
Carte 1.3 : Incidence de la pauvreté (P0) selon la Sous-préfecture.....	18
Carte 1.4. Nombre de points d'eau modernes, fonctionnels pour 1000 habitants	26
Carte 1.5 : Disponibilité sur l'électricité en 2006	27

2. TABLEAUX

Tableau 1.1: Incidence des dépenses publiques sur l'éducation.....	20
Tableau 1.2: Poids des dépenses d'éducation sur les budgets des ménages.....	21
Tableau 1.3: Indicateurs de développement économique et social : comparaison internationale..	38
Tableau 1.4: Evolution des indicateurs de développement en Guinée	39
Tableau 1.5: Indicateurs de pauvreté en Guinée : variations selon le milieu de résidence/variations selon les régions administratives.....	41
Tableau 2.1 : Principaux indicateurs macro-économiques	44
Tableau 2.2 : Evaluation des chances d'atteindre les OMD	48
Tableau 2.3 : Principaux objectifs du DSRP	54
Tableau 4.1. Principaux résultats macro-économiques (2002-2005).....	68
Tableau 4.2: Objectifs macro-économiques	69
Tableau 4.3 Part des secteurs prioritaires dans le BND de 2001 à 2004 (%).....	73
Tableau 4.4: Tableau récapitulatif du Plan de la NLPDA (2007-2010).....	91
Tableau 4.5: Synthèse des projets d'investissement dans le secteur minier.....	96
Tableau 6.1: Indicateurs de suivi et d'évaluation de la SRP	133

3. ENCADRES

Encadré 2.1: Principales leçons de la mise en œuvre du DSRP1.....	46
Encadré 2.2: Les OMD à l'horizon 2015	47
Encadré 2.3 : Articulation Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté et Programme minimum d'urgence	50
Encadre 2.4 : Objectif général de la SRP	52
Encadré 5.1 Indicateurs du programme de lutte contre le paludisme.....	113
Encadré 5.2 : Objectifs de lutte contre le VIH/SIDA	115

SIGLES ET ABREVIATIONS

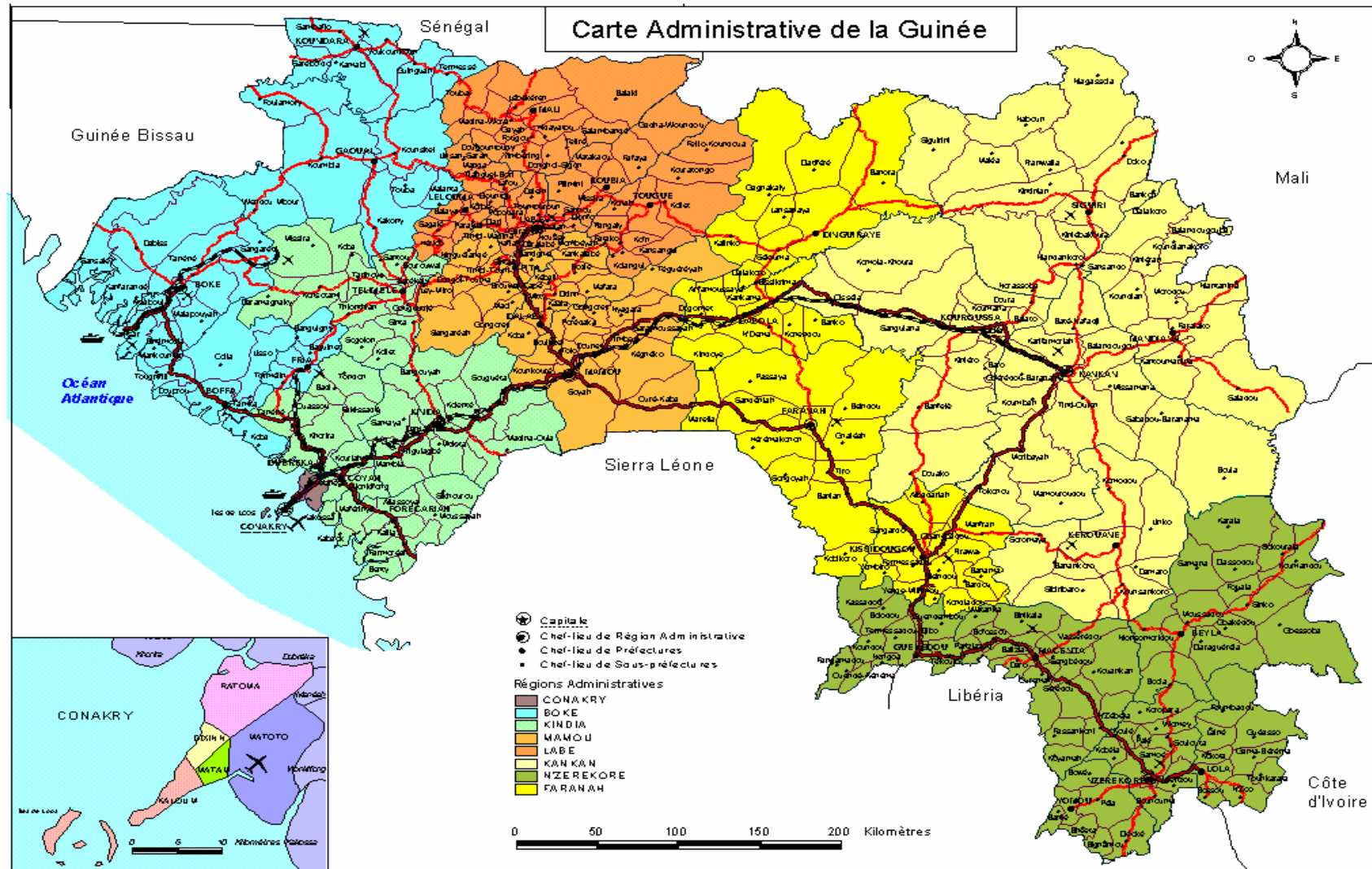
3AE	Agence Autonome d'Assistance aux Entreprises
4RGUI	Réseau des revues et radios rurales de Guinée
ABN	Autorité du Bassin du Niger
ACFCT	Agence nationale de la conservation foncière, de la cartographie et de la topographie
AEP	Adduction d'eau potable
AFD	Agence Française de Développement
AGEPI	Association guinéenne des éditeurs de presse indépendants
AJG	Association des journalistes de Guinée
ANLC	Agence nationale de lutte contre la corruption
APAC	Association des professionnelles africaines de la communication
APEAE	Association des Parents Et Amis de l'Ecole
APD	Aide Publique au Développement
ARV	Anti -rétroviral (médicament)
BAD	Banque Africaine de Développement
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BERD	Bureau d'Electrification Rurale Décentralisée
BHG	Banque de l'habitat de Guinée
BND	Budget National de Développement
BT	Basse tension
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAAPEX	Centre d'Appui aux Formalités d'Exportation
CCIAG	Chambre de commerce, d'industrie et de l'artisanat de Guinée
CCPIE	Commission consultative permanente d'intégration économique
CDL	Contribution au développement local
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CDV	Centres de dépistage volontaire
CEC	Centre d'encadrement communautaire
CEPEC	Cellule d'Etudes de Politiques Economiques
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENI	Commission Electorale Nationale indépendante
CES	Conseil économique et social
CMT	Convention minière type
CFD	Code foncier et domanial
CFU	Contribution Foncière Unique
CNC	Conseil national de la communication
CNLS	Comité national de lutte contre le sida
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CPF	Centre de Formation Professionnelle
CPU	Carte professionnelle unique
CRD	Communauté Rurale de Développement
CS	Centre de Santé
CTA	Centre de traitement ambulatoire
CU	Commune Urbaine

CU	Code de l'urbanisme
DEP	Direction des études et de la prospective
DAAF	Division des affaires administratives et financières
DAP	Document d'appui
DNS	Direction Nationale de la Statistique
DPS	Direction préfectorale de la santé
DRS	Direction régionale de la santé
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDG	Electricité De Guinée
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EIR	Emission Interactives par la Radio
EIBC	Enquête Intégrale avec module Budget de Consommation
EIBEP	Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté
EIE	Evaluation des impacts environnementaux
ENACOG	Enquête Nationale sur la Corruption et la gouvernance en Guinée
ENI	Ecoles Nationales d'Instituteurs
EPT	Education Pour Tous
ESIP	Enquête sur les Informations Prioritaires
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FEM	Fonds Mondial pour l'Environnement
FER	Fonds d'entretien routier
FMI	Fonds monétaire international
FNH	Fonds national de l'habitat
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GIE	Groupement d'intérêt économique
GINI	Indicateur de mesure de l'inégalité des revenus en termes de concentration
GNF	Franc Guinéen
GWH	Giga watt/heure
Ha	Hectare
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
IIFPIDCA	Institut Itinérant de Formation et de Prévention Intégrées Contre la Drogue et autres Conduites Addictives
IM0A-EPT	Initiative de Mise en Œuvre Accélérée de l'Education pour Tous
IMF	Institution de Micro Finance
INS	Institut National de la Statistique
ITIE	Initiative de transparence dans les industries extractives
IPPTE	Initiative pays pauvres très endettés
IRA	Infection respiratoire aigue
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
ONUSIDA	Organisation des Nations Unies pour la lutte contre le Sida
ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
ONT	Office national du Tourisme
KFW	Coopération Allemande
LMD	Licence Master Doctorat
LPDA	Lettre de politique de développement agricole
LPDArt	Lettre de politique de développement de l'artisanat
LPDPA	Lettre de politique de développement de la Pêche et de l'Aquaculture
LPSE	Lettre de Politique Sectorielle de l'Education
LPDSE	Lettre de politique de développement du secteur de l'énergie

MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MIN	Marché d'intérêt national
MPEGUI	Modèle de prévision de l' Economie Guinéenne
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
MSEGUI	Modèle de simulation de l'économie guinéenne
MSP	Ministère de la santé publique
MST	Maladies sexuellement transmissibles
MT	Moyenne tension
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement en Afrique
NV	Naissance Vivantes
OEV	Orphelins et enfants vulnérables
OGUIDEM	Observatoire guinéen des médias
OHADA	Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires
OM	Ordures Ménagères
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMVG	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPEP	Organisation des Exportateurs de Pétrole
OPG	Office de la poste guinéenne
OSC	Organisation de la Société Civile
PC/DPN	Programme cadre de développement de la presse nationale
PCDSP	Programme cadre de soutien pour le développement du secteur privé
PDE	Plan de Développement de l'Education
PDM	Plan directeur de maintenance
PDU	Plan de développement urbain
PDUC	Plan de développement urbain de Conakry
PEN	Pères Educateurs Nationaux
PEPT	Programme éducation pour tous
PEV	Programme élargi de vaccination
PIB	Produit intérieur brut
PIT	Programme d'initiatives transfrontalières
PNAEPA	Programme national d'alimentation en eau potable et assainissement
PMA	Pays les moins avancés
PME/PMI	Petites et moyennes entreprises/ Petites et moyennes entreprises industrielles
PNRCG	Programme national de renforcement des capacités en Guinée
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PTME	Prévention transmission mère-enfant
QUID	Questionnaire unifié des indicateurs du développement
SAETU	Société d'aménagement et d'équipement de terrain urbain
SDAU	Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme
SEG	Société des Eaux de Guinée
SENAREC	Service national de renforcement des capacités
SGDD	Système général de diffusion de données
SIE	Système d'information énergétique

SISIRP	Système d'informations statistiques intégrées pour la réduction de la pauvreté
SNA	Service national d'alphabétisation
SNAPE	Service national d'aménagement des points d'eau
SNAT	Schéma national d'aménagement du territoire
SOPROGIM	Société de promotion et de gestion immobilière
SOTELGUI	Société des télécommunications de Guinée
SRO	Réhydratation par voie orale
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
STEP	Stratégie et technique de lutte contre l'exclusion et la pauvreté
TBS	Taux brut de scolarisation
TEC	Tarif extérieur commun
TEP	Tonne en Equivalent Pétrole
TPI	Tribunal Pénal International
TIC	Technologie de l'information et de la communication
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest
USD	Dollar américain
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour la science et la Culture
VIH/SIDA	Virus de l'Immuno- déficience Humaine/ Syndrome de l'Immuno- déficience Acquis
ZMAO	Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest

Carte 0.1. Carte administrative de la Guinée



Introduction

1. Cinq ans après le lancement en 2002 de la mise en oeuvre du premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP I), la Guinée se trouve confrontée à une situation économique et sociale particulièrement difficile. Durant les 4 dernières années, le taux de croissance économique annuel moyen s'est établi à environ 2,3%, contre un objectif de 5% initialement fixé dans le premier DSRP. Quant à l'inflation, en glissement annuel, elle est passée de 5,4% en 2002 à 39,1% en 2006, contribuant ainsi à une détérioration plus prononcée du pouvoir d'achat des populations.

2. Ces contre performances auxquelles s'ajoutent, une baisse drastique des financements extérieurs¹ et la mauvaise gestion des ressources disponibles, ont fortement affecté les conditions de mise en oeuvre du DSRP1 en limitant les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ainsi, l'incidence de la pauvreté au niveau national, qui était de 49,2% en 2002, est passée à 53,6% en 2005. De même, l'offre et la qualité des services publics de base se sont sensiblement détériorées. En 2005, plus d'un enfant sur cinq (21%) n'avait pas encore accès à l'éducation primaire, tandis que le taux de mortalité infanto - juvénile s'élevait à 163‰, et celui de la mortalité maternelle à 980 pour 100.000 naissances.

3. Les tensions sociales qui ont secoué le pays de mars 2006 à février 2007, et qui ont abouti à l'avènement d'un nouveau gouvernement placé sous l'autorité d'un Premier ministre, Chef du gouvernement, s'expliquent en grande partie par la dégradation des conditions de vie des populations et la persistance des problèmes de gouvernance. Elles requièrent une nouvelle impulsion de l'action gouvernementale en vue de consolider la paix sociale pour la relance du processus de développement du pays.

4. C'est conscient de cela que le nouveau gouvernement a imprimé une dynamique nouvelle à l'élaboration du DSRP2, qui a vocation de mobiliser et de canaliser tous les efforts autour des objectifs prioritaires de développement du pays (amélioration des revenus, accès à l'éducation, à la santé et à l'eau potable etc.). Au regard de l'engagement du gouvernement pour l'atteinte des OMD à l'horizon 2015, d'une part, et du recoupement de ces objectifs avec les priorités nationales, d'autre part, ce second DSRP servira de cadre d'opérationnalisation des OMD en Guinée pour la période 2007 - 2010.

5. En outre, il est important de signaler que le nouveau gouvernement, après sa prise de fonction, a mis en oeuvre dès le 1^{er} avril 2007 de nouvelles mesures politiques, économiques et sociales conformes aux orientations stratégiques du DSRP2.

6. L'élaboration du présent Document s'appuie sur une série de travaux réalisés au cours des trois (3) dernières années. Il s'agit de : (i) des trois (3) rapports de mise en oeuvre du DSRP1 ; (ii) l'évaluation du DSRP1, qui a été réalisée de décembre 2005 à avril 2006 par une équipe de consultants indépendants; (iii) l'affinement des DSRP régionaux (2005-2006); et (iv) les diagnostics sectoriels et l'évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD (janvier – décembre 2006). Ces différents exercices ont bénéficié de la contribution de tous les acteurs (administration, Institutions républicaines, Organisations de la société civile, populations à la base et partenaires

1 Entre 2003 et 2006, le total des investissements sur financement extérieur est passé de 148,6 à 72,5 millions de dollars US (source : données du cadrage macroéconomique).

au développement), assurant ainsi au DSRP II une base participative large et solide. Ce caractère participatif a été renforcé et élargi durant tout le processus de formulation de la stratégie.

7. Sur la base de ce qui précède, le présent Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté est structuré en six (6) chapitres, en plus des annexes qui le complètent.

8. **Le chapitre 1** est consacré à l'analyse de la pauvreté dans le pays. Il met en relief ses déterminants aussi bien au niveau politique, économique que social.

9. **Le chapitre 2** traite du contexte général de mise en œuvre de la SRP, notamment au regard des contraintes macro-économiques et financières du pays, de la problématique de la gouvernance et des enjeux et défis liés à la mise en œuvre des OMD en Guinée.

10. **Le chapitre 3** porte sur la gouvernance globale considérée comme facteur déterminant de lutte contre la pauvreté.

11. **Le chapitre 4** concerne l'accélération de la croissance économique au bénéfice du plus grand nombre et notamment des plus pauvres.

12. **Le chapitre 5** porte sur l'amélioration de l'accès des populations à des services sociaux de qualité.

13. **Le chapitre 6** porte sur les mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Diagnostic de la pauvreté

14. La pauvreté est un phénomène multidimensionnel qui couvre plusieurs aspects de la vie de la population. L'évaluation de la pauvreté sera examinée sous l'angle de la localisation géographique, de l'insuffisance de revenus, du faible accès à l'éducation, à la santé, à l'eau potable, aux infrastructures socio-économiques et à l'emploi.

15. Cette approche corrobore la perception des ménages sur les différentes facettes de la pauvreté: insuffisance de moyens pour se nourrir (25% des réponses), manque de revenu (15%), manque de travail (11,6%) et incapacité à satisfaire une série d'autres besoins tels que se soigner (11,2%), obtenir un logement décent (7,2%)².

1.1 Profil monétaire de la pauvreté

16. Le niveau de pauvreté de la population guinéenne reste préoccupant. Près de la moitié de la population (49,2%) vit en-dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec 387.692 FG (196 USD) par personne et par an. Parmi ces individus pauvres, 19,1% vivent en pauvreté extrême, c'est-à-dire disposent d'un revenu au-dessous de 228.900 FG (116 USD) par personne et par an (voir tableau 1.4: évolution des indicateurs de développement en Guinée).

17. L'une des caractéristiques de la pauvreté en Guinée est la très forte concentration des revenus (l'indice de Gini est de 0,403)³. En effet, les ménages du 1^{er} quintile (20 % les plus pauvres) ne se partagent que 6,4 % de la consommation totale. Ceux des 1^{er} et 2^{ème} quintiles (40 % les plus pauvres) ne totalisent que 17% de la consommation nationale. A l'opposé, les ménages du 5^{ème} quintile (20% les plus riches) totalisent 47,2% de la consommation totale et les 40% les plus riches (4^{ème} et 5^{ème} quintiles) se répartissent 68,2% de la consommation globale.

18. Depuis 2003, la pauvreté s'est fortement aggravée. Les estimations réalisées par la Banque Mondiale et le Ministère du Plan à travers la Direction Nationale de la Statistique (DNS) indiquent que l'incidence de la pauvreté atteint 50% en 2003, 50,1% en 2004 et 53,6% en 2005 (voir tableau 1.4: évolution des indicateurs de développement en Guinée). Cette dégradation du niveau de vie des Guinéens est consécutive à la forte détérioration de la situation économique du pays à partir de 2003.

19. En effet, le PIB par habitant est passé de 379 USD en 2002 à 332 USD en 2006. De même, l'inflation a atteint des proportions inquiétantes passant de 6,1% en 2002 à 39,1% en 2006 en glissement annuel. Ce qui a considérablement affaibli le pouvoir d'achat des populations et aggravé les inégalités.

² Source : Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté (EIBEP 2002-2003)

³ L'indice de Gini est un indicateur de mesure de l'inégalité des revenus en termes de concentration. Il est compris entre 0 et 1. Plus il est proche de 1, plus la distribution est inégalitaire.

1.2 Pauvreté selon la zone d'habitation

20. La localisation géographique est un des déterminants de la pauvreté. Les dotations des Régions en termes d'opportunités d'emploi, d'infrastructures et de climat ont une influence sur le niveau de vie des populations qui y résident.

21. En plus, la pauvreté est inégalement répartie entre les zones urbaines et rurales du pays. La pauvreté continue d'être un phénomène rural: 60% des Guinéens vivant dans ce milieu sont pauvres et contribuent à 86 % à la pauvreté globale (voir tableau 1.4 : évolution des indicateurs de développement en Guinée). Cependant, la pauvreté urbaine semble prendre de l'ampleur : l'incidence de la pauvreté est de 21 % à Conakry et 27% dans les centres urbains de l'intérieur du pays. Les autres indicateurs de mesure de pauvreté sont également défavorables au milieu rural. Sur 100 personnes pauvres, 86 vivent en milieu rural⁴ Ainsi, l'écart par rapport au seuil de pauvreté du revenu moyen d'une personne vivant en milieu urbain est de 6% alors qu'en milieu rural, cet écart se situe à près de 22% au-dessous de la ligne de pauvreté, soit 3,5 fois plus.

22. La Haute Guinée (67,5%) et la Moyenne Guinée (55,4%) demeurent les Régions les plus pauvres du pays⁵. La Guinée Forestière enregistre un ratio de pauvreté de 54,4% alors qu'elle était la région la moins pauvre en 1994. Cette situation est la conséquence directe de l'afflux de réfugiés qu'elle a abrité depuis le début des hostilités au Libéria et en Sierra Leone et des attaques rebelles en 2001, qui ont occasionné la dégradation de l'environnement, la destruction de nombreuses infrastructures socio-économiques et des pertes énormes au niveau du capital des ménages (cheptel et plantation). Les Régions administratives de Kankan (67%), Labé (65%), Faranah (61%) et N'Zérékoré (56%) sont les plus touchées par le phénomène (voir tableau 1.4 : évolution des indicateurs de développement en Guinée).

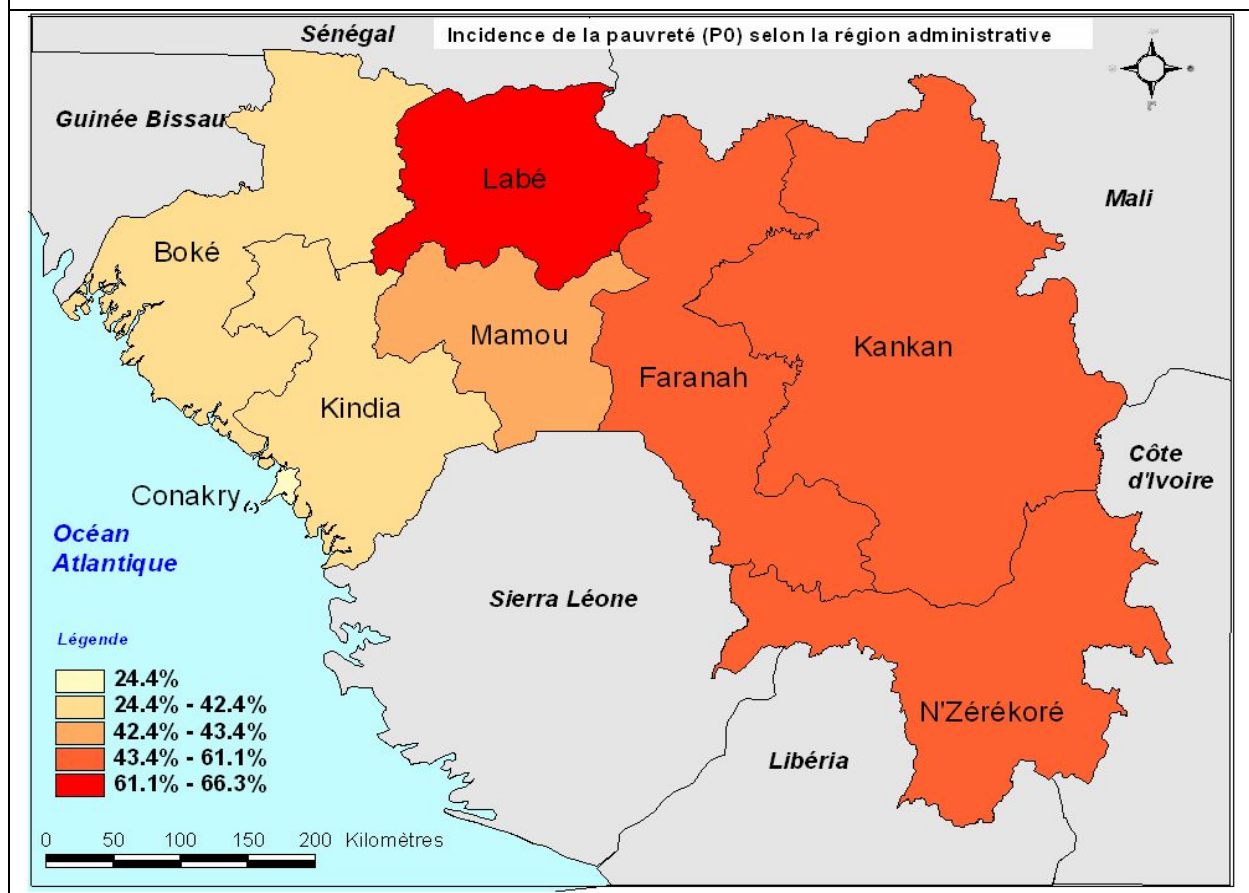
23. Des études récentes conjointement menées par le Ministère du Plan à travers la DNS et la Banque Mondiale ont permis de réaliser une cartographie de la pauvreté à l'échelle des Préfectures et des Sous-préfectures⁶.

⁴ Source : EIBEP (2002-2003)

⁵ Source : EIBEP (2002-2003)

⁶ Source : Cartographie de la pauvreté, DNS-BM/2005. Cette étude combine les données du RGPH de 1996 et celles de l'EIBEP de 2002/2003.

Carte 1.1 : Incidence de la pauvreté (P0) selon la Région administrative



24. La carte de pauvreté 1.1 ci-dessus indique l'incidence de la pauvreté par Région administrative. Les résultats sont très proches de ceux obtenus à partir du profil monétaire de la pauvreté : Kankan (66,8%), Labé (65%), Faranah (61,1%) et N'Zérékoré (56,1%).

25. Les Régions de Kindia (près de 44%) et Boké (41,1%) sont moins frappées par la pauvreté à cause probablement de la forte concentration des infrastructures économiques dans ces deux Régions, de leur dotation en ressources naturelles, de leur proximité par rapport à la capitale et de la forte concentration des services sociaux de base et des ressources humaines qualifiées.

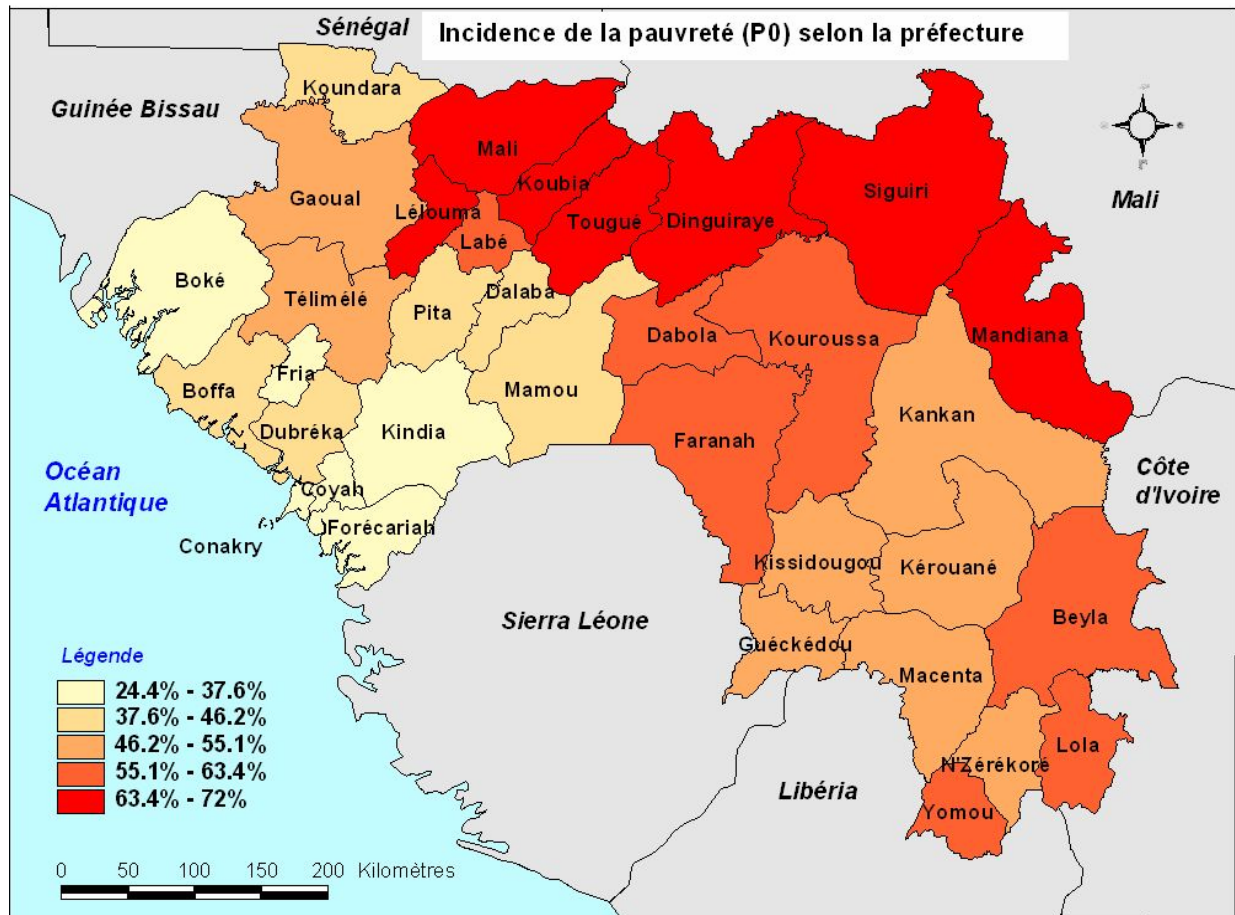
26. La carte 1.2 fournit l'incidence de la pauvreté à l'échelle des Préfectures. Les Préfectures qui enregistrent un degré de pauvreté accentué sont constituées des Préfectures formant la dorsale Nord et Nord-Est de la Guinée, avec des ratios de pauvreté variant entre 67 % et 72%.

27. Il s'agit des Préfectures de Mali (71 %), Lélouma (67,6 %), Koubia (70,8%), Tougué (72%), Dinguiraye (69,7%), Siguiri (68 %) et Mandiana (71,3%). Cet arc de pauvreté est constitué généralement de savane sèche où l'agriculture qui est la principale activité de la population, fournit de maigres rendements par rapport aux autres Préfectures. A ce facteur agro-écologique, il faut aussi ajouter l'insuffisance,

voire l'inexistence d'infrastructures socio-économiques (routes, écoles, centres de santé, adduction d'eau, électricité, téléphone, etc...) et leur faible dotation en ressources humaines qualifiées.

28. Le second groupe est constitué des Préfectures caractérisées par une pauvreté modérée (ratios de pauvreté variant entre 53,1 % et 63,3%). Il s'agit des Préfectures de Gaoual (54,7%), Téliélé (53,9%), Dabola (61,2%), Faranah (59,3%), Kouroussa (62,6%), Beyla (63,4%), Yomou (59%) et Lola (59,1%).

Carte 1.2 : Incidence de la pauvreté (P0) selon la Préfecture



29. La carte 1.3 fournit l'incidence de la pauvreté par Sous-préfecture. Ce qui a permis de mieux cibler les îlots de pauvreté, même à l'intérieur des Préfectures non pauvres.

30. Les Sous-préfectures accusant une incidence de pauvreté accentuée (ratio de pauvreté variant de 68,5 % à 86 %) forme une ceinture qui pénètre vers l'intérieur du pays en partant du Nord et Nord-Est du pays et qui s'étire vers le Sud et le Sud-Est. Il s'agit de :

- Balandougouba (83%), Dialakoro (75,9%), Faralako (70,7%), Kantoumania (69,8%), Kiniéran (70,2%), Koundian (74,5%), Koundianakoro (69,8%),

Morodou (75,1%), Niantania 76%) et Sansando (70,5 %) dans la Préfecture de Mandiana ;

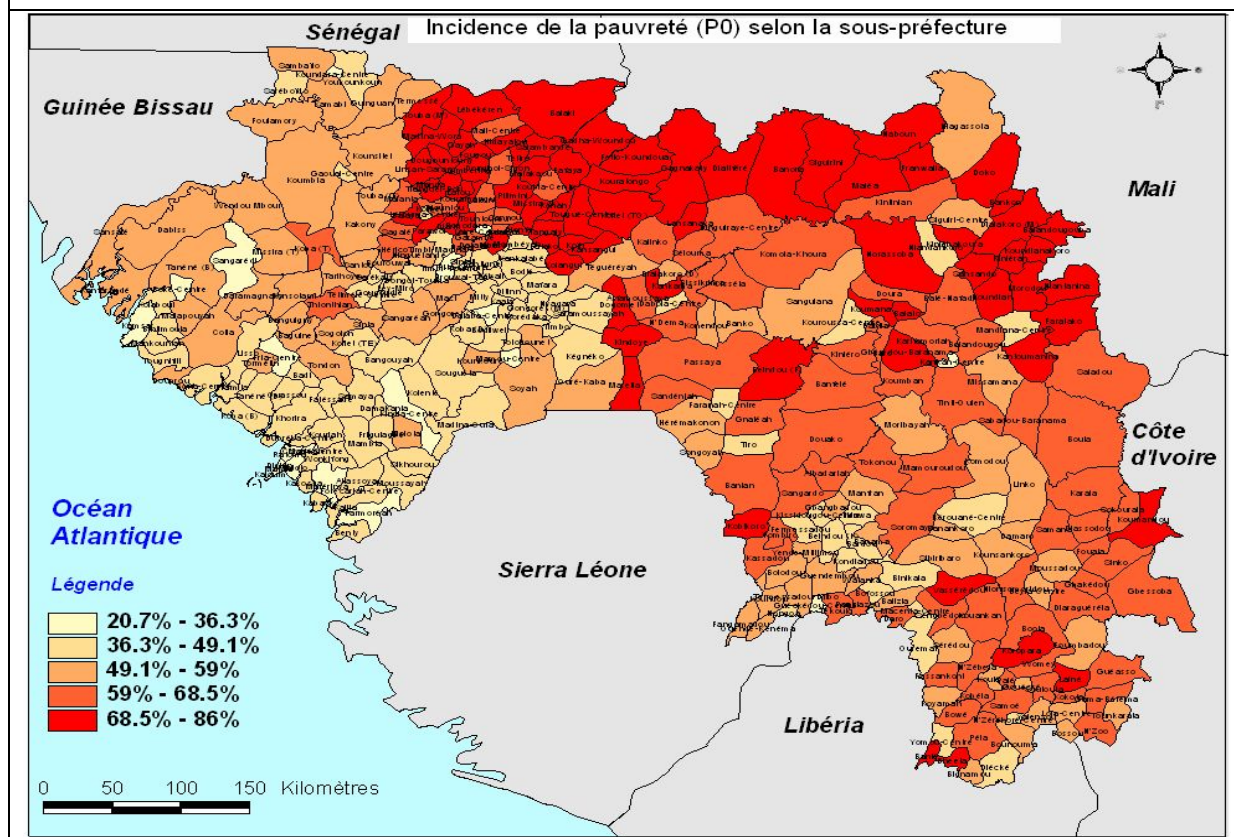
- Banko (72,2%), Doko (72,2%), Franwalia (72,2%), Kignébakoura (72,5%), Malléa (74,9%), Nabou (78,7%), Norassoba (74,1%) et Siguirini (81,5%) dans la Préfecture de Siguiri ;
- Banora (84,5%), Diatiféré (80,1%), Gagnakali (86%) et Lansanaya (77,7%) dans la Préfecture de Dinguiraye ;
- Fafaya (74%), gadha-Woundou (75,3%), Matakaou (72,3%) et Missira (69,5%) dans la Préfecture de Koubia ;
- Balaki (77,8%), Dougountouni (72,8%), Fougou (71,3%), Gayah (75,2%), Hidayatou (75,3%), Lébékéren (75,8%), Madina-Wora (76,5%), Salambandé (73,4%), Téliré (72,1%), Touba (76,6%) et Yembéring (70,5%) dans la Préfecture de Mali ;
- Fatako (69,5%), Fello-Koundoua (76,6%), Kansangui (79,7%), Kolangui (69,5%), Kollet (74,1%), Kouratongo (74,3%), Koïn (70,1%) et Tangaly (69,3%) dans la Préfecture de Tougué ;
- Balaya (70,8%), Lafou (71,2%) et Linsan-Saran (74,7%), Manda (70,1%) dans la Préfecture de Lélouma.
- Gbérédou-Baranama (70,3%) dans la Préfecture de Kankan ;
- Balato (70%), Koumanah (75%) et Cisséla (68,4%) ;
- Dogomet (69,7%), Kankama (69,8%) et Kindoye (83,6%) dans la Préfecture de Dabola ;
- Diari (73,4%), Dionfo (71,7%), Kouramangui (69,3%), Popodara (71,1%), Balaya (70,8%), et Lafou (71,2%) dans la Préfecture de Labé ;
- Fouala (68,4%), Koumandou (70%) et Samana (68,5%) dans la Préfecture de Beyla ;
- Vassérédou (70,7%) dans la Préfecture de Macenta;
- Koropara (70,8%) dans la Préfecture de N'Zérékoré et;
- Lainé (72,1%) dans la Préfecture de Lola.

31. Une cartographie de la pauvreté est également disponible pour la Ville de Conakry. La pauvreté s'y est considérablement aggravée ces dernières années. Certaines zones de la capitale sont surpeuplées et mal desservies en infrastructures urbaines (transport, écoles, Centres de santé, services municipaux, etc.). Ces problèmes urbains sont accentués en particulier par l'exode rural et l'expansion rapide des quartiers périurbains.

32. Ainsi, les Communes de Matam (25,5%), Matoto (25%) enregistrent des ratios élevés de pauvreté, suivies des Communes de Kaloum (24,1%), Dixinn (24%) et Ratoma (23,4%).

33. Au niveau des quartiers, ceux de Fotoba (30,7%) dans Kaloum ; Simbaya II (28,7%), Dabondy III (27,2%), Dabompa (27%) dans Matoto ; Madina Cité (28,2%), Madina Mosquée (27,8%) et Bonfi Marché (27,5%) dans Matam ; Kobaya (27,9%) dans Ratoma ; Hafia I et Hafia II (27,6%) dans Dixinn, constituent des zones de pauvreté « accentuée ».

Carte 1.3 : Incidence de la pauvreté (P0) selon la Sous-préfecture



1.3 Pauvreté et accès à l'éducation

34. L'investissement consenti par les ménages, les communautés locales, les partenaires au développement et l'Etat en matière d'éducation se reflète généralement sur le niveau de vie de la population.

35. Des progrès importants ont été réalisés en matière de scolarisation. Au primaire le taux brut de scolarisation (TBS) a augmenté de 16 points sur la période 2001-2006, passant de 62% à 78%⁷. Quant au taux net de scolarisation (TNS), il est passé de 57% en 2001/2002 (dont 52% pour les filles) à 63% en 2005/2006 (dont 57% pour les filles). Le taux d'achèvement du cycle primaire qui était de 27% en 2000/2001 a atteint 60% en 2005/2006.

36. Au niveau du secondaire, les progrès ont été moins perceptibles que ceux enregistrés au niveau du primaire. En effet, le TBS dans le secondaire premier cycle pour l'ensemble du pays est faible. Il se situe à 43% en 2005/2006 contre 12% en 1989/1990. Au niveau du secondaire second cycle, le TBS est passé de 5% à 23% sur la même période. Dans l'enseignement technique professionnel, le nombre d'élèves pour 100.000 habitants a augmenté en moyenne de 90 en 1990 à 180 en 2003.

⁷ Source : Service de Statistiques et de Planification du Ministère de l'Éducation Nationale.

37. Malgré ces progrès, des disparités subsistent entre sexes, zones urbaines et zones rurales, et entre Régions administratives (voir tableau 1.3 : indicateurs de pauvreté en Guinée). Au primaire, les filles ont été les premières bénéficiaires de l'expansion de l'éducation, mais elles continuent d'enregistrer des TBS plus faibles que les garçons. Le TBS des filles a progressé de 51% à 70% sur la période 2000-2006, réduisant ainsi l'écart de scolarisation entre les filles et les garçons (l'indice de parité filles/garçons est passé de 0,66 à 0,81 sur la période).

38. Bien que d'importantes disparités subsistent entre le milieu urbain et le milieu rural, les progrès réalisés ont d'avantage profité au monde rural (donc aux pauvres) qu'au milieu urbain. Au primaire le TBS du milieu rural a augmenté de 17 points sur la période 2000-2006 contre 8 points pour les centres urbains de l'intérieur du pays⁸. Le niveau de scolarisation dans le secondaire en milieu rural demeure très faible à cause du manque d'infrastructures de proximité (le TBS est de 18% au 1^{er} cycle et de 2% au 2^e cycle du secondaire) (voir tableau 2.3 en annexe).

39. Au niveau régional, les disparités continuent de persister tant au niveau du primaire que du secondaire (voir tableau 1.3 : indicateurs de pauvreté en Guinée). A titre d'illustration au primaire, des écarts importants sont enregistrés entre Conakry (124 %) et les autres Régions administratives telles que Labé (70%), N'Zérékoré (65%), Kankan (62%), Mamou (77%) et Boké (69%). Il en est de même au secondaire 1^{er} cycle et 2^{ème} cycle.

40. En dépit des progrès remarquables accomplis en matière d'éducation, de gros efforts restent à faire au niveau de l'amélioration de la qualité des prestations fournies et de l'augmentation du niveau de financement. En effet, près de 66% des bénéficiaires des services d'éducation au primaire et 63% au secondaire ne sont pas satisfaits des services fournis).⁹ Les principales raisons évoquées sont : (i) le manque de livres et de fournitures; (ii) le manque d'enseignants; (iii) le mauvais état de l'établissement; (iv) la qualité de l'enseignement dispensé, (v) la violence en milieu scolaire et (vi) le manque de discipline. La levée de ces contraintes permettra d'améliorer l'efficacité interne du système notamment les taux de redoublement (10% au primaire en 2005/2006)¹⁰

41. En ce qui concerne l'éducation non formelle au niveau des Centres NAFA et les actions d'alphabétisation fonctionnelle et d'alphabétisation professionnalisante, l'exécution des programmes d'alphabétisation a permis, entre autres, de:

- disposer d'environ 3.700 Centres d'alphabétisation fonctionnelle dont 83% en zone rurale avec près de 28% de centres féminins ;
- d'alphabétiser plus de 457.624 adultes dont environ 103.043 femmes et jeunes filles;
- d'ouvrir 168 Centres NAFA fonctionnels avec un effectif d'environ 6.000 apprenants, dont près de 80% de filles.

42. Malgré les efforts consentis à travers les centres NAFA, et l'alphabétisation fonctionnelle et professionnalisante, les résultats restent dérisoires par rapport au

⁸ Source : Service de Statistiques et de Planification scolaire (2005/2006).

⁹ Source : Direction Nationale de la Statistique : Enquête QUIBB (2002/2003).

¹⁰ Source : Service de Statistiques et de Planification scolaire (2005/2006).

pourcentage d'analphabètes existant dans le pays. En effet, la quasi-totalité (près de 72%) de la population adulte est analphabète (voir tableaux 1.4 et 1.5). De fortes disparités sont enregistrées entre sexe (près de 86% pour les femmes et 54,3% pour les hommes) et Régions administratives (près de 87% dans la Région de Kankan et 78% dans la Région de N'Zérékoré).

43. En ce qui concerne le financement public des services d'éducation, il demeure faible (1,4% du PIB), niveau nettement inférieur à la moyenne des pays africains au Sud du Sahara (4%). Par ailleurs, l'étude sur l'incidence des dépenses publiques d'éducation¹¹ révèle que les populations pauvres bénéficient d'une infime partie des dépenses publiques.

Tableau 1.1: Incidence des dépenses publiques sur l'éducation

Quintile	Primaire (% des dépenses par quintile)	Secondaire Général (% des dépenses par quintile)	Secondaire Technique (% des dépenses par quintile)	Supérieur (% des dépenses par quintile)	Ensemble (% des Dépenses par quintile)
1 ^{er}	14,3	7,2	3,1	2,4	12,5
2 ^{ème}	18,7	11,2	6,4	4,3	16,7
3 ^{ème}	22,9	20,3	19,3	21,1	22,2
4 ^{ème}	22,9	28,5	27,9	16,5	24,1
5 ^{ème}	21,2	32,9	43,2	55,7	24,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Banque Mondiale/EIBEP-2002/2003

44. En effet, le tableau 1.1 ci-dessus montre que les deux quintiles les plus pauvres de la population localisés principalement en zones rurales, bénéficient de moins de 30 % de la dépense publique totale. Au niveau du primaire, les dépenses publiques par tête sont 1,5 fois plus élevées dans le quintile des plus riches, par rapport au quintile le plus pauvre. Au niveau de l'enseignement secondaire, les dépenses sont encore plus fortement biaisées au profit des ménages les plus aisés, puisque le quintile le plus riche reçoit des dépenses par tête 4 fois supérieures aux dépenses du quintile le plus pauvre. L'enseignement secondaire technique et professionnel et l'enseignement supérieur, quant à eux bénéficient quasi exclusivement aux quintiles les plus riches. La dépense de subvention publique totale par tête en éducation est de 9.153 FG pour les enfants vivant dans des ménages du 1^{er} quintile contre 43.431 FG pour ceux du 5^{ème} quintile.

45. S'agissant du poids financier de l'éducation sur les ménages, les apports des parents d'élèves (à travers, entre autres, leurs Associations) contribuent aux investissements en éducation (construction et équipement de salles de classe, recrutement d'enseignants temporaires au niveau local, inscriptions, cotisations de parents d'élèves, cantines, clubs scolaires, et autres). Cet apport parental pèse différemment sur les budgets des ménages. Comme le montre le tableau 2.5, le quintile des plus pauvres consacrent 11,8% de ses dépenses non alimentaires à l'éducation des enfants inscrits dans les écoles publiques. Le poids de ces dépenses en proportion des dépenses non alimentaires du ménage diminue avec la richesse,

¹¹ Source : Banque Mondiale (étude sur l'incidence des dépenses publiques d'éducation).

le quintile le plus riche ne consacrant que 3% de sa dépense non alimentaire à l'éducation.

Tableau 1.2: Poids des dépenses d'éducation sur les budgets des ménages

Quintile	Dépense par élève non alimentaire	Dépense par élève en éducation	Part dépense éducation dans dépense non alimentaire
Plus pauvres	66 981	7 914	11,8
2	108 831	10 400	9,6
3	196 292	11 086	5,6
4	288 504	13 307	4,6
Plus riches	861 655	25 470	3,0
Moyenne	377 890	14 638	3,9

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

1.4 Pauvreté et accès aux services de santé

46. La santé de la population constitue également un des déterminants de la pauvreté à cause de son incidence sur les aptitudes au travail des forces vives. L'analyse comparée des résultats des enquêtes de démographie et de santé (EDS) de 1999 et de 2005 permet de cerner l'impact des politiques, projets et programmes dans le secteur (voir tableaux 1.3, 1.4 et 1.5).

47. La proportion de naissances dont la mère a bénéficié de soins prénatals auprès des professionnels de la santé a légèrement augmenté, passant de 71% en 1999 à 82% en 2005. De fortes disparités sont enregistrées par milieu de résidence et par Région administrative. En relation avec le niveau de pauvreté du ménage, les taux de consultations des ménages des 1^{er} et 2^{ème} quintiles de pauvreté (40% les plus pauvres) sont faibles (67,7% et 74,3%, respectivement) et leurs niveaux nettement inférieurs à la moyenne nationale.

48. La proportion de femmes ayant bénéficié de l'assistance à l'accouchement par un personnel de la santé, est passée de 35% en 1999 à 38% en 2005. A ce niveau encore, les disparités sont frappantes entre les milieux de résidence et les Régions administratives. Au niveau des femmes en âge de procréation ayant donné naissance à un enfant vivant, seulement 14,5% des femmes issues de ménages appartenant aux 20% les plus pauvres a été assisté à la naissance par un personnel formé, contre 87,4% des femmes issues des ménages appartenant aux 20% les plus riches.

49. La mortalité infantile a connu un recul passant de 98‰ naissances vivantes en 1999, à 91‰ en 2005. La mortalité infanto-juvénile a également enregistré une baisse passant de 176,9‰ en 1999 à 163‰ en 2005. Les niveaux de la mortalité infantile et infanto-juvénile en milieu rural demeurent très préoccupants et se chiffrent respectivement à 118‰, et 204‰. Cette situation pourrait s'expliquer par la disponibilité et la qualité des services offerts, l'environnement dans lequel vivent ces enfants, la pauvreté et l'analphabétisme des femmes. Les principales causes de mortalité infantile sont entre autres, les infections respiratoires aiguës (IRA) et en

particulier la pneumonie, le paludisme et la déshydratation induite par les diarrhées sévères. A ces infections, s'ajoute l'anémie qui mine les capacités physiques et mentales de l'enfant constituant ainsi un handicap pour ses performances scolaires. De plus, les enfants non vaccinés d'une part et les enfants mal nourris d'autre part, courent un risque élevé de mortalité et de morbidité.

50. Le taux de mortalité maternelle est très élevé. Il se chiffre à 980 pour 100.000 naissances vivantes en 2005. Il est difficile de le comparer aux publications antérieures remontant à 1999 (528 pour 100.000 naissances vivantes) à cause de l'amélioration de la collecte qui a permis de mieux cerner la mortalité des adultes.

51. Sur le plan de la vaccination, des progrès sensibles ont été obtenus entre 1999 et 2005. La proportion d'enfants complètement vaccinés contre les maladies cibles du PEV est passée de 32% en 1999 à 37% en 2005. A l'inverse, la proportion d'enfants n'ayant reçu aucune vaccination, continue de chuter de façon importante, passant de 21% en 1999 à 14% en 2005. Le taux de vaccination par antigène est en hausse sur la période 1999-2005, à l'exception de la rougeole qui reste stationnaire: BCG (76% à 79%), DTCoq 3 (46% à 51%), Polio 3 (43% à 50%) et rougeole (50% à 50%). Des disparités existent selon le milieu de résidence et les Régions administratives.

52. Les carences en iode et l'anémie sont aussi largement répandues chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes. Plus de sept enfants sur dix âgés de 6-59 mois (77%), sont atteints d'anémie (23% sous une forme légère, 45% sous une forme modérée et 7% sous une forme sévère). Chez les femmes, plus de la moitié des femmes (53%) sont atteintes d'anémie (35% sous une forme légère, 17% sous une forme modérée et 2% sous une forme sévère).

53. La situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans s'est dégradée avec toutes ses conséquences sur la morbidité et la mortalité. Le pourcentage d'enfants atteints de malnutrition chronique est passé de 26% en 1999 à 35% en 2005, soit une hausse de 35% en 6 ans. Toutes les Régions sont touchées par la hausse de la prévalence de la malnutrition chronique sur la période: Haute Guinée (+53%); Moyenne Guinée (+43%); Conakry (+32%); Basse Guinée (19%) et Guinée Forestière (+17%). En ce qui concerne la malnutrition aiguë, elle est demeurée stationnaire autour de 9%; l'insuffisance pondérale s'est aggravée, passant de 23% en 1999 à 26% en 2005 soit une hausse de 13% sur la période. Cette situation de malnutrition s'explique par les problèmes sécuritaires que le pays a connus à partir de 2000 et la détérioration du cadre macroéconomique à partir de 2003.

54. Les maladies endémiques telles que le paludisme et la tuberculose continuent d'être des problèmes de santé publique en Guinée. Le paludisme est la première cause de consultation (33,0%) et d'hospitalisation (25,4%) dans les formations sanitaires, avec un taux d'incidence de 108,3‰ habitants. En milieu hospitalier, le taux de létalité globale est de 15% dont 26% chez les enfants de moins de 5 ans. S'agissant de la tuberculose, on estime à 75 cas pour 100.000 habitants l'incidence annuelle des nouveaux cas de tuberculose pulmonaire à microscopie positive dans la ville de Conakry et à 50 cas pour 100.000 habitants en zone rurale. Selon le rapport d'activités 2005 du PNLAT, le taux de létalité est de 8%, tandis que ceux des perdus de vue et des transférés s'élèvent respectivement à 9% et à 11%.

55. En ce qui concerne la satisfaction des bénéficiaires des services de santé, beaucoup d'efforts restent à faire pour améliorer la qualité des prestations. En effet, 53,7% des bénéficiaires des services de santé (près de 46% à Conakry et 46,2% dans les centres urbains de l'intérieur du pays et 56,8% en milieu rural) ne sont pas satisfaits des prestations fournies¹². La principale raison évoquée est le coût élevé des services, la qualité du traitement, la longue attente et le manque de médicaments.

56. S'agissant du financement du secteur de la santé, il demeure faible et représentait en 2006, 6% du budget total de l'Etat (0,4% du PIB). Ce qui paraît insuffisant pour accomplir des services de santé de qualité au niveau de l'ensemble du pays. De nombreux programmes prioritaires de santé publique de lutte contre le VIH/SIDA, les MST, le paludisme, la tuberculose et l'onchocercose (cécité des rivières) sont dépendants des bailleurs de fonds.

57. Par ailleurs, l'étude sur l'incidence des dépenses publiques¹³, révèle que les ménages les plus pauvres utilisent moins les services de santé que les ménages plus aisés. En outre, ils utilisent des services qui sont de moins bonne qualité (ou à tout le moins qui coûtent moins chers à l'Etat, tels que les soins donnés dans un Poste de santé, à comparer aux soins donnés dans un hôpital). Cela signifie que l'allocation des dépenses publiques de santé tend à favoriser les populations urbaines et aisées. Plus généralement, les dépenses publiques continuent à favoriser les soins secondaires et tertiaires, ainsi que les frais de fonctionnement de l'administration centrale du système de santé, au détriment des soins primaires.

58. En plus, il faut noter la faible couverture géographique sanitaire due à l'insuffisance des infrastructures et des équipements et au mauvais état de l'existant. Par exemple, au cours de la période 2004-2005, le nombre de Postes de santé intégrés est passé de 604 à 623, soit une faible augmentation de 3% environ; le nombre de Centres de Santé intégrés est quant à lui passé de 395 à 399, soit un accroissement de seulement 4 points, durant la même période.

59. De même, les moyens financiers restent limités, tout comme la disponibilité et la répartition du personnel opérationnel varient fortement en fonction des Régions. La proportion de médecins par habitant dans le pays est de l'ordre de 1 pour 8.323 personnes, de 1 pour 6.345 pour les infirmiers et de 1 matrone pour 20.876 personnes¹⁴. Au niveau de Conakry, les services de santé sont assez bien fournis en médecins/dentistes, avec près de la moitié des médecins du pays. Conakry bénéficie aussi de taux favorables pour les infirmiers et les matrones. La quasi-totalité des Régions de l'intérieur du pays à l'exclusion des enclaves minières sont beaucoup moins bien servies.

1.5 Pauvreté et sida :

60. S'agissant de la pandémie du VIH/SIDA, les tests réalisés au niveau national montrent que la prévalence se situe à 1,5 %. Les femmes, avec un taux de

¹² Source : Direction Nationale de la Statistique : Enquête EIBEP (2002/2003).

¹³ Source : Banque Mondiale (étude sur l'incidence des dépenses publiques de santé).

¹⁴ Source : Direction Nationale de la Statistique : Enquête EIBEP (2002/2003).

prévalence de 1,9 %, sont nettement plus infectées que les hommes (0,9 %). Il en résulte un ratio d'infection de 2,1 entre les femmes et les hommes. La lutte contre le VIH a permis l'implantation de 18 sites sentinelles de surveillance épidémiologique, l'opérationnalisation de 17 Centres de Conseil et de dépistage volontaire (CDV) et de 7 Centres de traitement ambulatoires (CTA) et le renforcement des capacités de surveillance épidémiologique de 27 sites de prévention de la transmission mère-enfant (PTME). L'accès aux médicaments anti-rétroviraux a été amélioré : le coût du traitement a baissé de 720.000 GNF en 2002 à 35.000 GNF depuis 2005.

61.A l'instar de la plupart des autres pays africains, la Guinée s'engage pour la gratuité du traitement anti-retroviral et du suivi biologique pour toutes les couches de la population guinéenne et plus particulièrement pour les plus pauvres, tout comme la prise en charge des infections opportunistes. Quant à l'appui nutritionnel, la gratuité sera appliquée à toutes les personnes infectées ou affectées éligibles.

62. Selon l'étude de l'impact du VIH/SIDA, l'environnement socio-économique difficile dans lequel vit la population est un facteur particulièrement favorable à une explosion de l'épidémie. Si rien n'est fait, le pourcentage de décès lié au SIDA chez les personnes âgées de 15-49 ans, c'est-à-dire, dans la tranche d'âge la plus économiquement active, devrait atteindre entre 27% et 37% en 2015. Et l'impact d'une telle baisse de la force de travail liée au VIH/SIDA sur le PIB du pays serait de l'ordre de 0,4% à 0,6% en 2015. Cette forte relation entre le SIDA et la dynamique économique impose de tenir compte de la dimension VIH/SIDA dans le processus de planification du développement.

63. Il faut noter qu'environ 90% du financement de la lutte contre le VIH/SIDA et les autres IST proviennent des partenaires au développement.

1.6 Pauvreté et accès aux infrastructures socio-économiques

64. L'insuffisance d'accès aux infrastructures (eau, électricité, assainissement, routes et téléphone, etc..) affecte le niveau de vie des populations et constitue un handicap pour le décollage économique. En revanche, un meilleur accès contribue à la réduction de la pauvreté en élevant la productivité du travail et en favorisant l'intégration des zones de pauvreté aux marchés.

1.6.1 Pauvreté et accès à l'eau potable

65. L'accès de la population à une eau potable conditionne son état sanitaire en la préservant de nombreuses maladies y compris les maladies hydriques. Les enfants sont particulièrement vulnérables à ces maladies. La disponibilité de l'eau en général contribue également à l'amélioration de l'activité économique.

66. La mise en œuvre de nombreux projets dans le secteur de l'eau a contribué à l'amélioration significative du nombre de points d'eau, notamment les forages qui constituent aujourd'hui la première source d'approvisionnement des ménages en eau de boisson au niveau de l'ensemble du pays, et surtout en milieu rural, donc dans les zones pauvres. Près de 34% des ménages l'utilisent au niveau national contre 45,6%

en milieu rural¹⁵. C'est également le cas dans de nombreuses Régions administratives : Faranah (58,6%), Kankan (près de 55%), N'Zérékoré (45%) et Boké (40%).

67. Ces investissements ont permis d'améliorer l'accès des ménages à l'eau potable qui est passé de 51,2% en 1994, à près de 62% en 2002 (voir tableaux 1.4 et 1.5). Ce taux est de huit sur dix en milieu urbain et plus de la moitié (52,8%) en zone rurale. En milieu rural, le taux d'accès est passé de 44,7%, à 52,8% sur la même période. Ce qui contribue fortement à l'amélioration de l'accès des pauvres, à l'eau potable. Ainsi, l'objectif d'assurer de l'eau potable à 90% de la population à horizon 2010, est probablement réalisable.

68. Bien que le robinet soit la principale source d'approvisionnement en eau des ménages de Conakry (90,6%) et dans les villes de l'intérieur (52%), il est important de signaler les difficultés récentes d'approvisionnement en eau potable dans ces milieux. En effet, la fourniture en eau s'est fortement dégradée. Alors que la dotation journalière par habitant était de 47 litres sur la période 1999-2000, elle ne représentait en moyenne en 2004 pour les villes de l'intérieur que 7 litres d'eau par jour et par tête, et à Conakry 20 litres par jour et par tête¹⁶. Une des raisons de la baisse de la desserte réside dans la faible exploitation des capacités existantes aussi bien à Conakry (70%) qu'à l'intérieur du pays (23%), à l'urbanisation rapide et à l'insuffisance d'équipements. Ceci correspond à une production moyenne d'environ 30 millions de M³ d'eau par an (25,8 millions de M³ pour la capitale et 3,9 millions de M³ pour les villes de l'intérieur).

69. Comme on peut le constater les perturbations de la desserte qui ont timidement commencé à Conakry en 2001 se sont aggravées. Elles ont pratiquement touché toutes les Communes de Conakry, à l'exception de Kaloum. Il en est de même des villes de l'intérieur du pays. La plupart des quartiers de Conakry qui avaient eu de l'eau potable pendant l'été 2004/2005 avaient moins de 3 à 4 heures /jour de desserte. A l'intérieur du pays, les puits et les rivières servent de plus en plus pour l'approvisionnement en eau des ménages, au détriment des robinets provoquant ainsi des risques importants de maladies hydriques.

70. Par ailleurs, l'analyse du compte d'exploitation de la SEG en 2002 et 2003 révèle que les besoins financiers sont importants pour assurer les travaux de réhabilitation, la fourniture de pièces de rechange nécessaires à l'entretien des installations, ainsi que la fourniture de produits pétroliers. Il s'ensuit une aggravation conséquente du poids du secteur sur le budget de l'Etat qui supporte le service de la dette, et intervient pour financer partiellement le coût de travaux d'urgence.

71. La carte 1.4 ci-dessous présente la distribution du nombre de points d'eau modernes et fonctionnels pour 1.000 habitants par Sous-préfecture. La majorité des Sous-préfectures dispose de 1,1 à 3 points d'eau pour 1000 habitants. Les Sous-préfectures pour lesquelles le nombre de points d'eau modernes et fonctionnels pour 1000 habitants est élevé (5,1 à 7,8) sont : Faléssadé dans Dubréka, Sambaïlo et Youkounkoun dans Koundara, Bodié dans Dalaba, Matakaou dans Koubia, et Siguiri-centre dans Siguiri.

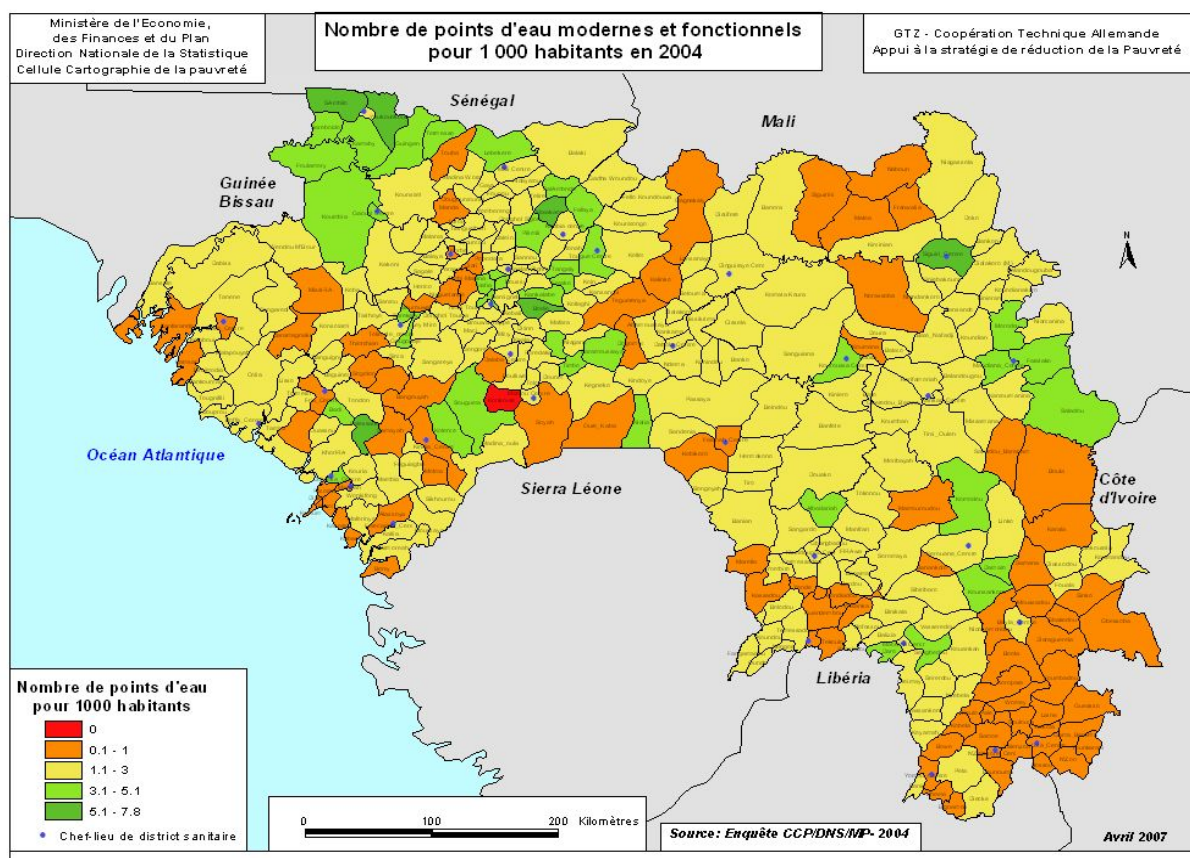
¹⁵ Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté (EIBEP/2002-2003)

¹⁶ Rapport OMD sur l'accès à l'eau potable

72. Malgré ces performances, il reste beaucoup à faire au niveau de nombreuses Sous-préfectures du Sud-Est, du Nord, du Centre et de l'Ouest du pays où le nombre de points d'eau pour 1000 habitants varie entre 0 et 1.

73. Les principales contraintes auxquelles sont confrontées le secteur de l'eau concernent : (i) l'insuffisance des équipements qui n'ont pas nécessairement suivi l'expansion des centres urbains ; (ii) la faible utilisation des capacités existantes ; (iii) la faible productivité du secteur qui se chiffre à 35% en moyenne sur la période 1997-2005 (sur chaque 100 litres d'eau produites, le secteur ne recouvre que la valeur correspondant à 35 litres) ; (iv) le taux élevé de fraude (13%) qui limite les performances commerciales des Sociétés chargées de la gestion ; (v) la faiblesse de la gestion interne du système qui limite l'autonomie financière de la SEG.

Carte 1.4. Nombre de points d'eau modernes, fonctionnels pour 1000 habitants



1.6.2 Pauvreté et accès aux services énergétiques

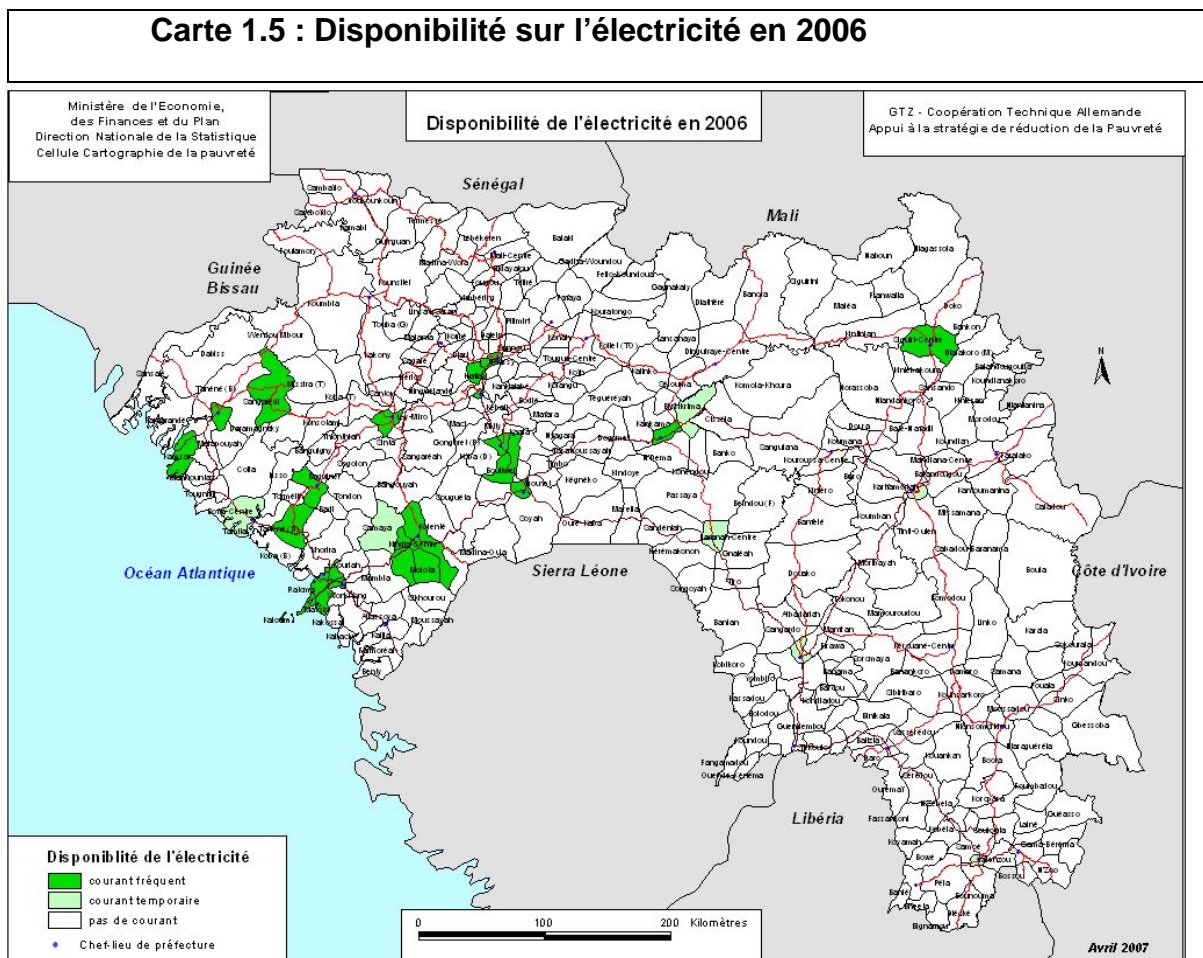
74. La situation énergétique de la Guinée est caractérisée par un faible niveau de consommation d'énergie par habitant, moins d'une demi-tonne équivalent pétrole (TEP) dont 80% provenant de la biomasse, 18% des hydrocarbures et 2% de l'électricité.

75. Du fait de la faible pénétration des combustibles modernes, le bois de cuisine et le charbon de bois constituent les principaux combustibles utilisés par les ménages

pour faire la cuisine. Plus de 76% des ménages ont recours au bois de cuisine et près d'un ménage sur cinq (21,6 %) au charbon de bois.

76. S'agissant des hydrocarbures, les produits pétroliers consommés sont importés. En 2005, l'ensemble des importations reçues aux ports de Conakry et de Kamsar totalisait 692.286 TM contre 727.820 TM en 2004 et 721.727 TM en 2003. Le mazout, utilisé essentiellement par les Sociétés minières pour la calcination de la bauxite et EDG pour la production d'électricité constitue le principal produit pétrolier importé. Le gasoil utilisé principalement pour le transport, la production d'électricité, les travaux publics et l'agriculture vient en seconde position. L'essence sert exclusivement pour le transport. Enfin, le kérosène est utilisé, en grande partie, par l'aviation et aussi pour des besoins domestiques.

77. Bien que naturellement doté d'un potentiel hydroélectrique considérable, notre pays utilise principalement le mode de production thermique (95%) pour la production de l'électricité. Le taux de couverture du pays est extrêmement faible et le potentiel de production hydroélectrique peu exploité. Les activités de la société EDG sont concentrées dans les centres urbains. Dans les villes, la fourniture d'électricité est irrégulière et sujette à de fréquentes coupures.



78. De façon structurelle, cette situation s'explique par les facteurs suivants : (i) la faible productivité de la Société EDG qui fournit moins de 35% de la demande en 2006 ; (ii) la forte dégradation des équipements de production et de transport ; (iii) le mauvais état des réseaux de transport et de distribution de l'énergie électrique ; (iv) l'insuffisance des investissements dans le sous secteur de l'électricité ; (v) le déséquilibre financier important ; (vi) et la faiblesse du cadre institutionnel.

79. Cette faible performance se traduit par l'utilisation de la lampe à pétrole comme principal mode d'éclairage; du bois ou ses dérivées (charbon) comme unique source d'énergie pour la cuisson. En matière d'éclairage, le pétrole est utilisé par près de deux tiers des ménages et l'électricité par un ménage sur cinq¹⁷. A l'instar de l'eau, les questions d'offre sont déterminantes pour le mode d'éclairage domestique. De fait, l'utilisation de l'électricité pour s'éclairer dépend de la localisation de la zone par rapport à Conakry. Plus on s'en éloigne, moins on l'utilise (voir, tableau 1.5 : évolution des indicateurs de pauvreté en Guinée). Ainsi, 9 personnes sur 10 utilisent l'électricité à Conakry (90%), seulement 17% en Basse Guinée et moins de 5% dans les autres régions.

80. Par ailleurs, l'utilisation de l'électricité est également fonction du niveau de vie des ménages. Elle concerne moins de 3% des personnes du quintile le plus pauvre, et près de 2 personnes sur 5 du quintile le plus riche (40%). Pour ce qui est de la cuisson, les ménages ont recours au charbon de bois à Conakry et au bois de chauffe dans les Régions. L'électricité et le gaz ne sont utilisés que par 1,5% des ménages¹⁸. Même pour les ménages du quintile le plus riche, le bois de chauffe et le charbon de bois demeurent les principales sources d'énergie. Quand on compare la situation actuelle à celle prévalant il y a cinq ans, on constate qu'il y a de très légères améliorations. Le pourcentage de personnes utilisant l'électricité au niveau national est passé de 17,8% à 19%.

81. En réalité, ces améliorations ont concerné essentiellement la capitale où ce pourcentage est passé de près de 85% à 90% et dans une certaine mesure la Basse Guinée. Outre la faiblesse de l'accès des ménages à l'électricité, la qualité du service offert est plutôt médiocre, les coupures étant fréquentes. Les conséquences en sont la baisse de la productivité de l'économie qui entraîne elle-même le ralentissement de la croissance et donc l'aggravation de la pauvreté.

82. La carte 1.5 montre les rares Communes urbaines et centres miniers disposant du courant électrique. Cette carte est révélatrice de la quasi-absence de l'électricité dans le pays, particulièrement en milieu rural et ce, en dépit de la mise en œuvre du Projet d'électrification rurale décentralisée (BERD).

1.6.3 Pauvreté et accès aux technologies de la communication

83. Dans un pays où les infrastructures routières sont peu développées et où la capitale est sujette à des engorgements importants, le téléphone aurait pu suppléer à certaines carences en contribuant à améliorer la productivité de l'économie.

¹⁷ Source : EIBEP (2002/2003)

¹⁸ Source : EIBEP (2002/2003)

84. L'accès au téléphone reste faible : 2.2% de la population pour le téléphone fixe et 3.7% pour le mobile.¹⁹ L'accès à la téléphonie est essentiellement urbain, le milieu rural n'en profite pratiquement pas. De même, ce sont principalement les individus du 5ème quintile qui ont accès au téléphone. A titre d'exemple, seul 0.3% de la population du 1er quintile a accès au téléphone fixe, et 0.2% au téléphone mobile.

85. Les difficultés de développement des télécommunications sont plutôt liées à l'offre qu'à la demande. Du côté de l'offre, quatre opérateurs du réseau mobile assurent le service.

86. Le parc de téléphones fixes se chiffre à 23.430 lignes, celui du mobile à 180.452 lignes. La couverture du réseau aux villes de l'intérieur s'est considérablement accrue, passant de 18 villes en 2002, à 21 en 2004. Du côté de la demande, le nombre d'abonnés a considérablement augmenté. La télé densité fixe est de 0,25%, celle du mobile 1,93 %²⁰.

1.6.4 Pauvreté et accès aux services de transports publics

87. L'accès aux transports publics est important pour accéder aux services d'éducation et de santé, aux marchés et favorise l'intégration sous -régionale.

88. Les difficultés auxquelles sont confrontées les populations du fait de la faiblesse des services de transport sont réelles. En moyenne, les ménages mettent 52 minutes pour accéder aux services de transport public le plus proche (16 minutes en milieu urbain et plus d'une heure en milieu rural.)²¹(voir tableau 1.5), 28% des ménages mettent plus d'une heure pour accéder à un service de transports publics.

89. Les ménages les plus pénalisés sont ceux vivant en milieu rural, particulièrement en Moyenne Guinée, en Haute Guinée et en Basse Guinée. En Moyenne Guinée par exemple, les ménages mettent en moyenne 1H 24mn pour accéder aux services de transport public le plus proche. Des services de transports publics moins éloignés auraient certainement permis d'accéder plus facilement aux autres infrastructures notamment les Centres de santé et les marchés de vivres qui sont respectivement à 1H 15mn et 1H 09mn en moyenne. Le temps moyen d'accès au Centre de santé et au marché des vivres est près de 1.8 fois plus important pour les 20% des ménages les plus pauvres comparativement aux 20% les plus riches

90. Ces difficultés s'expliquent par la faiblesse des infrastructures de transport, notamment le réseau routier. La densité routière de la Guinée est faible (2,9 km pour 100 KM²) comparée à celle des autres pays l'Afrique Sub-saharienne (6 à 10 Km/100 KM²). Seulement, 28,7% du réseau routier est bitumé et les routes non bitumées posent des problèmes d'accessibilité, surtout dans la zone forestière à cause de la forte pluviométrie et de la nature spongieuse ou poreuse des sols.

¹⁹ Source : EIBEP (2002/2003)

²⁰ Rapport sur l'évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

²¹ Source : EIBEP (2002/2003)

1.6.5 Pauvreté et accès à l'habitat décent

91. Les audits urbains conduits depuis 2001 révèlent qu'environ 80% de la population guinéenne vivent dans des zones non structurées et de ce fait n'ont pas accès aux services urbains nécessaires à leur cadre de vie.

92. Dans cet environnement, les populations touchées par l'extrême pauvreté (19,2% selon l'EIBEP 2002-2003) sont particulièrement affectées par la précarité de leur habitation.

93. Pour ces ménages qui habitent des taudis en général, le principal matériel de construction est le banco ;ils enregistrent aussi le taux de promiscuité le plus élevé, jusqu'à 6 personnes par pièce à Conakry et dans les grandes villes, alors que la moyenne nationale est de 2,7.

1.6.6 Pauvreté et accès aux services d'assainissement

94. En Guinée, les établissements humains sont caractérisés par l'absence/ou l'insuffisance de services d'assainissement, qu'il s'agisse de l'évacuation des eaux de pluie et des eaux usées, ou de l'élimination des déchets solides. L'une des conséquences directes est la dégradation du milieu naturel, et l'impact négatif sur la santé des populations.

95. En ce qui concerne l'évacuation des eaux usées, elle se fait généralement par fosses ou par épandage sur le sol. Elles sont également déversées dans les caniveaux, les rues et les espaces libres. Il n'existe pratiquement pas d'infrastructures d'assainissement collectif ou semi collectif d'évacuation et de traitement des eaux usées à l'exception de Conakry où le réseau d'égouts se limite à la Commune de Kaloum²². Il faut noter l'inexistence de latrines publiques à l'exception de quelques unes desservant les marchés, les gares routières, et les bâtiments administratifs. Les autres centres urbains sont quasiment dépourvus d'assainissement collectif. Malgré la densité élevée de peuplement, n'y sont utilisés que des ouvrages d'assainissement individuels.

96. Seulement 2,1% des ménages guinéens utilisent des toilettes avec chasse d'eau²³. Ce type de toilette se retrouve généralement à Conakry (9,2%) dans les ménages à revenus élevés. L'évacuation des eaux vannes se fait principalement par des latrines souvent sommaires, qui desservent environ deux ménages sur trois au niveau national (66,8%). Dans ce lot, seulement 44,1% sont des latrines couvertes. Les ménages qui ne disposent d'aucun système d'assainissement représentent 27,1%. Ce ratio atteint 37,6% en milieu urbain.

97 S'agissant des déchets solides, le principal mode d'évacuation des ordures ménagères est le rejet dans la nature (espaces libres, cours d'eau, mer, caniveaux, etc..). Cette pratique est utilisée par 77% des ménages (93% en milieu rural, 18,1% à Conakry et 64,4% dans les autres centres urbains).

²² Voir Composante Assainissement du 3^{ème} Projet Eau/Assainissement Urbain

²³ Source EIBEP (2002-2003)

98. Le ramassage public des ordures ménagères ne se fait qu'à Conakry et concerne 55,4% des ménages ; le ramassage privé compte pour 10,5% et l'incinération pour 6,1%. En dehors de Conakry, Labé est la seule ville qui dispose d'une décharge sommairement aménagée. Dans toutes les autres villes, les décharges ne sont pas contrôlées, et les systèmes de transfert des ordures sont inappropriés.

99. En ce qui concerne les déchets solides industriels et toxiques (déchets contaminés biologiquement des hôpitaux, des laboratoires, des abattoirs et des enclaves minières), ils sont généralement rejetés dans la nature, dans les cours d'eau ou dans la mer et suivent le même traitement que les autres déchets.

1.7 Pauvreté et emploi

100. Considéré comme un des principaux déterminants de la pauvreté, l'emploi est le moyen le plus sûr pour s'affranchir de la pauvreté grâce aux revenus qu'il procure.

101. Le taux global d'activité économique est fortement lié au niveau de pauvreté des ménages. Il est de 49% dans les ménages pauvres et de 42,3% dans les ménages non pauvres²⁴. Au niveau des hommes et des femmes pauvres, il est respectivement de 47,5% et 50,3% contre 43,4% et 41,2%, au niveau des non pauvres. Le taux de dépendance économique des non pauvres est de 136,6% alors que chez les individus pauvres, 100 individus pauvres supportent la charge économique de 104 personnes. Les non pauvres sont plus frappés par le phénomène de sous emploi (24,5%) que les pauvres (15,6%), à cause probablement du fait que ces derniers sont obligés d'exercer plusieurs activités pour survivre.

102. Les ménages guinéens mènent plusieurs activités sur le marché du travail afin d'améliorer leurs conditions de vie. Parmi ces stratégies, il y a l'exercice (en plus de l'activité principale), d'une activité secondaire ou tertiaire par le chef de ménage, et le fait de faire participer d'autres membres du ménage à l'activité économique. On attend naturellement de ces différentes stratégies, qu'elles contribuent à réduire la pauvreté. Malheureusement, les résultats obtenus ne répondent pas aux attentes. Ainsi par exemple, les ménages ayant au moins trois actifs en leur sein ont un taux de pauvreté plus élevé que ceux comptant deux actifs du fait qu'ils exercent généralement des emplois qui ne sont pas bien rémunérés²⁵.

103. Il est très difficile de marquer la limite entre l'emploi et le chômage, parce que tout emploi qui ne correspond pas à la qualification est perçu généralement comme une simple «débrouillardise» et non comme une occupation réelle.

104. Le chômage frappe particulièrement les jeunes, selon leur niveau d'instruction (non scolarisé, déscolarisé, diplômé, etc.), leur lieu de résidence (zone rurale ou urbaine) et le niveau de vie des ménages. Les jeunes vivent différemment la situation du chômage et du sous emploi en milieu rural et usent de différents modes de comportements et d'actions pour y faire face. Le chômage touche 16,6% de ceux qui ont atteint un niveau d'éducation du secondaire 2ème cycle, 15,4% de ceux qui ont

²⁴ Source EIBEP (2002-2003)

²⁵ Source EIBEP (2002-2003)

achevé l'enseignement technique professionnel et près de 12% des nantis d'un diplôme universitaire ou post-universitaire.²⁶

105. Cette situation s'explique essentiellement par l'inadéquation entre la formation offerte par les institutions de formation et les besoins de l'économie guinéenne.

1.8 Pauvreté et activités agricoles

106. L'agriculture constitue la principale activité des ménages pauvres et la première source de revenus des ménages ruraux. Les ménages d'agriculteurs enregistrent des taux élevés de pauvreté (62,5%). Ils contribuent à hauteur de 53,2% à la pauvreté globale²⁷. Le type d'agriculture pratiqué en Guinée est essentiellement une agriculture de subsistance pouvant difficilement procurer des revenus substantiels.

107. Les superficies cultivées sont généralement faibles. En effet, même si la superficie moyenne des parcelles détenues par les ménages est de 9.8 ha, cette moyenne est en fait tirée vers le haut par une faible proportion d'agriculteurs relativement bien lotis, puisque la moitié des exploitations agricoles ont moins de 2 ha, et les deux tiers ont moins de 3 ha²⁸. Bien que la quasi-totalité (94%) des ménages agricoles possèdent un outil manuel (machette, houe, râteau, brouette, etc.), un peu plus d'un sur dix seulement (13%) détient un outil à traction animale ou mécanisé²⁹. Il s'agit donc d'une agriculture manuelle. On n'est donc pas surpris de constater que le niveau de capital productif déclaré de ces exploitations agricoles soit extrêmement faible (30 116 GNF soit 15 dollars au cours officiel au moment de l'enquête).

108. Dans ces conditions, les rendements et la capacité de vente ne peuvent être que faibles. Quand on y ajoute la faiblesse des infrastructures routières, le taux élevé de pauvreté de cette catégorie de la population se comprend aisément. Ce qui constitue un véritable défi pour la réduction de la pauvreté en milieu rural. Les pauvres de ce milieu tirent l'essentiel de leurs revenus (65,2%) des activités agricoles.

109. Ces résultats indiquent clairement l'intérêt à accorder au développement du secteur agricole et aux zones rurales en général, si l'on veut réduire rapidement la pauvreté.

1.9 Pauvreté et sécurité alimentaire

110. Selon les résultats de l'Enquête sur le questionnaire des indicateurs de base du bien-être (QUIBB/2002), la proportion de la population qui souffre de faim et de malnutrition est passée de 25% en 1992 à 34% entre 1997, et varie entre 44 et 85% en 2002 – 2003. Dans le détail, 7% de la population ont régulièrement des difficultés à se nourrir, 22,8% en ont souvent, 43% en rencontrent quelque fois et 12% en ont rarement. La sous-alimentation est plus accentuée en milieu rural où 36,2% des ménages sont confrontés à une malnutrition sévère. Les Régions administratives les

²⁶ Source EIBEP (2002-2003)

²⁷ Source EIBEP (2002-2003)

²⁸ Source EIBEP (2002-2003)

²⁹ Source EIBEP (2002-2003)

plus touchées par la sous alimentation sont N'Zérékoré (54,2%), Kankan (42%) et Faranah (38%).

1.10 Pauvreté, genre et équité

111. L'analyse genre de la pauvreté montre également des disparités importantes au détriment des femmes, en dépit de l'affirmation de l'égalité entre l'homme et la femme devant la loi. En matière d'éducation, il a été constaté plus haut des disparités frappantes entre les garçons et les filles. Quant au taux d'alphabétisation des adultes (15 ans ou plus), les résultats de l'EIBEP indiquent qu'il se chiffre à 14,1 % pour les femmes, contre 45,7 % pour les hommes.

112. Au regard des conditions de vie des femmes (86% des pauvres vivent en milieu rural ; et ils sont constitués de 53,3% de femmes) et de leur poids démographique (51% de la population), la pauvreté de la femme guinéenne, ne s'explique pas seulement par le phénomène « genre » mais elle résulte également des pesanteurs socio-économiques. Ainsi, au-delà d'une simple discrimination à l'égard des femmes, la problématique genre constitue une dimension importante à prendre en compte dans les stratégies de développement économique et social

113. Outre la situation défavorisée des femmes en matière d'éducation notée ci-dessus, elles souffrent aussi d'un désavantage en termes de temps de travail, en raison du cumul des activités familiales et professionnelles. Les femmes qui pratiquent l'agriculture ont une charge de travail allant de 15 à 17 heures par jour. En outre, le travail des femmes est rendu plus pénible par le manque d'outillage, le faible niveau de transformation des produits alimentaires, et l'éloignement des points d'eau et des sources d'approvisionnement en bois de chauffe. De plus, bien qu'elles soient à l'origine de près de 80 pour cent de la production vivrière du pays, les femmes ne disposent que d'un accès limité au crédit et à la propriété foncière.

114. En milieu urbain, les femmes sont pénalisées en matière d'emploi salarié. Elles occupent 22% des emplois dans le secteur public, et 11% dans le secteur privé formel. Elles sont peu représentées dans la vie politique, et comptent pour moins de 10% des députés et des membres du gouvernement. En effet, en 2006, sur 32 membres du gouvernement, on ne comptait que 4 femmes. Au niveau du gouvernement de large consensus mis en place en 2007, on ne compte que 3 femmes sur les 23 membres. Parmi les 52 chefs de grandes directions au niveau de l'administration publique, on ne décompte que 6 femmes. Au niveau des Institutions républicaines, la situation est la même : Assemblée Nationale (22 femmes pour 92 hommes), Cour Suprême (3 femmes pour 8 hommes), Conseil Economique et Social (10 femmes contre 35 hommes), le Conseil National de la Communication ne compte aucune femme.

115. Dans l'administration décentralisée on compte une femme au poste de gouverneur de Région contre 7 hommes, et seulement 3 femmes Préfets sur 33. Moins de 20% des conseillers communaux sont des femmes.

116. Par ailleurs, sous l'influence des valeurs socio-culturelles, les opportunités de promotion sociale offertes aux femmes sont limitées aussi bien au niveau de la famille qu'à celui de la collectivité: difficultés d'accès à la terre (les enfants mâles

sont souvent seuls héritiers du domaine familial), au logement, à l'éducation, à des catégories d'activités professionnelles, au processus de prise de décision, etc. Ce sont là autant de contraintes qui entravent l'épanouissement de la femme au plan individuel et collectif, et déterminent la pauvreté particulière dans laquelle vivent une large majorité des femmes guinéennes.

117. En définitive, la pauvreté est nettement plus marquée chez la femme ; qu'il s'agisse de l'accès à l'éducation, à l'emploi formel et au revenu ou qu'il s'agisse des conditions de travail ou de la répartition des charges (les charges sociales liées à la procréation et à l'entretien de la famille exigent des femmes d'importants efforts souvent non évalués dans la création des richesses et, conséquemment, ne faisant l'objet d'aucune rétribution).

1.11 Pauvreté et gouvernance

118. La bonne gouvernance peut se définir comme la gestion transparente et responsable des ressources d'un pays. Elle implique des procédures de prise de décision claires au niveau des pouvoirs publics et des collectivités ; des institutions administratives, politiques et républicaines transparentes ; la primauté du droit dans la gestion et la répartition des ressources ; l'exercice effectif de la démocratie ; le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et la mise en œuvre de mesures visant en particulier, la prévention et la lutte contre la corruption et l'impunité.

118. L'analyse de la situation d'ensemble du pays, comme le montre l'évaluation de la mise en œuvre de la SRP, atteste aujourd'hui que pour l'essentiel, ces principes souffrent d'entorses dans leur application du fait de la mauvaise gouvernance. Les problèmes de gouvernance se traduisent généralement par de faibles performances économiques, la persistance d'obstacles d'ordre institutionnel, juridique, de faibles capacités professionnelles et organisationnelles et une corruption généralisée.

119. Les Institutions républicaines (Assemblée nationale, Cour Suprême, Conseil économique et social, Conseil national de la communication) connaissent des difficultés de fonctionnement imputables à la mauvaise situation économique du pays. Toutes sont limitées dans l'exercice de leurs charges par un certain nombre de handicaps notamment l'absence de tradition, de capacité de recherche, d'information et de connaissances nouvelles. A cela s'ajoute la question de la faiblesse des ressources humaines qui sont une condition *sine qua non* de leur efficacité.

120. La montée de l'insécurité consécutive à plusieurs facteurs dont le trafic et la consommation de la drogue (2 589 kg de cannabis, 295,7 kg de cocaïne, 1 kg de hashis ont été saisis en 2007), a favorisé la recrudescence de la criminalité. Le phénomène que constitue l'insécurité est d'autant plus préoccupant qu'il n'est plus le triste apanage des villes, mais est en passe de se *ruraliser*, atteignant ainsi les campagnes où vivent effectivement les populations les plus pauvres du pays. La lutte contre l'insécurité est rendue particulièrement difficile du fait de la faiblesse des effectifs de police. En 2007, on compte 3933 policiers pour une population d'environ 9 000 000 d'habitants soit un ratio de 1 policier pour 2288 habitants. La démobilisation des volontaires recrutés lors des attaques rebelles à nos frontières en

2000 et qui n'a pas été suivie de mesures de réinsertion sociale en faveur de tous, est en soi également lourde de conséquences sur le climat sécuritaire du pays.

121. Quant à la société civile au sein de laquelle on dénombre plus de 2000 ONG et d'Associations communautaires, dans l'ensemble, elle est relativement faible et sans grande expérience. Elle ne possède pas encore toutes les aptitudes de base en matière d'organisation, de communication, de gestion financière et de défense de ses intérêts pour jouer son rôle de véritable partenaire du gouvernement.

122. Au plan politique, si le dialogue national amorcé en 2003 a suscité, à son début, de l'espoir après la longue crispation qui l'avait caractérisé depuis les premières élections de 1993, force est de reconnaître que cet espoir s'est évanoui lors de l'organisation des consultations électorales communales et communautaires de décembre 2005. En effet, malgré l'introduction pour la première fois du bulletin unique et d'urnes transparentes, ces consultations ont fait l'objet de contestations à cause du manque de transparence qui les a entouré.

123. Pour remédier à ses insuffisances, l'Assemblée nationale a adopté une loi créant une Commission électorale nationale indépendante (CENI) dans la perspective des élections législatives de décembre 2007. A cet égard, les principaux bailleurs de fonds ont exprimé leur volonté d'accompagner ce processus par un appui financier.

124. S'agissant de la gouvernance économique, elle est marquée par la persistance de maigres performances économiques, l'accentuation de la corruption et la faiblesse du système d'informations statistiques pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques, projets et programmes. En dépit de son potentiel de développement considérable, le pays a traversé une crise économique et sociale sans précédent, marquée par un ralentissement de la croissance, une inflation en forte augmentation, des difficultés de paiement du service de la dette, le gel des financements extérieurs et une aggravation sensible de la pauvreté. L'absence de transparence dans la gestion des ressources et la culture de l'impunité ont favorisé les détournements de deniers publics et une corruption généralisée au niveau de tous les secteurs

125. Si par ailleurs la gouvernance économique et financière vise le renforcement de la décentralisation et de la déconcentration de la gestion publique, il faut cependant remarquer que cette dernière est encore confrontée à l'insuffisance des ressources financières et à l'opacité de la gestion elle-même. Les allocations de ressources aux structures déconcentrées, sont souvent beaucoup plus théoriques qu'effectives. Partant, c'est la capacité des Préfectures à fonctionner convenablement qui diminue d'année en année, compromettant ainsi la réalisation de nombreux objectifs de développement économique et social et de lutte contre la pauvreté.

126. Les répercussions d'une telle situation sur la gouvernance locale qui, elle-même, se caractérise par un faible fonctionnement des collectivités sont imprévisibles. En effet, en dépit des acquis appréciables, les efforts de décentralisation et de déconcentration sont encore confrontés à des contraintes majeures aussi bien sur le plan financier, institutionnel, politique que du renforcement des capacités. Les difficultés financières du gouvernement ont touché de plein fouet

les ressources affectées au développement des collectivités décentralisées. Ces ressources ont baissé sensiblement ces cinq dernières années. Etant donné les difficultés que rencontrent les collectivités décentralisées dans la collecte des impôts locaux, y compris l'impôt minimum de développement local (IMDL), et les ponctions exercées par les autorités administratives locales sur le budget desdites collectivités, ces dernières ont du mal à jouer le rôle qui est attendu d'elles dans la lutte contre la pauvreté.

127. Au plan institutionnel, malgré les progrès enregistrés dans la rédaction des textes régissant la décentralisation, ces derniers restent à bien des égards encore imprécis. Ce manque de clarté contribue à l'inefficacité de l'action des intervenants dans le développement. Au plan politique, l'implication de l'administration centrale dans la mise en place des élus locaux, le retard dans l'organisation des élections dont la conséquence est la *notabilisation* de certains élus, les nominations à des postes électifs et les révocations arbitraires d'élus, ont pesé lourdement sur la volonté d'adhésion des populations au processus participatif. En ce qui concerne les capacités, force est d'observer que la plupart des élus sont encore soit analphabètes soit très insuffisamment formés pour pouvoir exploiter les dispositions légales et réglementaires dont ils pourraient se prévaloir pour exercer correctement leur mandat.

128. En Guinée, la justice est reconnue à juste titre comme un secteur prioritaire. Cependant, le pays ne compte en 2007 que 250 magistrats soit environ 1 magistrat pour 36 000 habitants. Leur moyenne d'âge est de 50 ans ; ce qui fait que c'est un corps vieillissant dont le renouvellement s'impose afin de donner plus de dynamisme à l'appareil judiciaire. Le dernier recrutement date de 1985. Le Conseil supérieur de la Magistrature (CSM) n'est pas encore fonctionnel et le statut des magistrats reste toujours lettre morte dans son application. A cela s'ajoute la vétusté des infrastructures judiciaires. En effet, l'évaluation de la SRP a montré qu'aucune juridiction de l'intérieur du pays n'est installée dans un bâtiment répondant aux normes d'un Palais de Justice et aucun tribunal n'est informatisé, ce qui rend difficile non seulement le travail et l'organisation mais également la conservation des archives. Le crédit de fonctionnement du Ministère de la Justice et des juridictions n'atteignant pas 1% du budget de fonctionnement de l'Etat, c'est en définitive l'indépendance et l'intégrité de la justice qui sont compromises.

129. La mise en place d'une Commission électorale nationale indépendante chargée d'enquêter sur les événements tragiques de janvier et février 2007 traduit bien la volonté du gouvernement de faire de la protection des droits de l'homme un principe directeur fondamental de son action. Justice doit être faite en effet, en tout lieu et en toute circonstance.

130. En raison de tout ce qui précède, on peut conclure que les faiblesses de notre système judiciaire et sécuritaire empêchent, entre autres facteurs, l'épanouissement du secteur privé en Guinée considéré à juste raison comme moteur de la croissance économique et donc de réduction de la pauvreté.

131. Devant l'ampleur de la corruption dont la prévalence est estimée à 36% selon l'Enquête nationale sur la corruption en Guinée (ENACOG) rendue publique en 2005, les actions réalisées dans le cadre de la lutte contre ce fléau sont encore

insuffisantes. Peu de moyens sont mis à la disposition de l'Agence nationale de lutte contre la corruption et de moralisation des activités économiques et financières.

132. Aussi, les pratiques de corruption, de détournements de deniers publics, concussions, fraudes et autres malversations sont-elles monnaie courante dans les actes posés dans toutes les sphères de l'activité nationale ? Les résultats de l'ENACOG ressortent que deux hommes d'affaires sur trois pensent que ses concurrents sont obligés de procéder toujours à des paiements non officiels pour faire avancer leurs affaires. Environ 53% des répondants ont déclaré n'avoir pas été satisfaits malgré ce paiement. En plus, 71% des opérateurs économiques estiment que si un agent de l'État transgresse les règles, ils n'ont aucun autre recours que de procéder à des paiements non officiels. Qui plus est, l'ENACOG chiffre la valeur des pots de vin payés annuellement à plus de 500 milliards de Francs Guinéens et cela au détriment du Trésor national.

133. Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre le Sida, la définition d'un cadre de partenariat entre le Secrétariat Exécutif du CNLS et le Secrétariat permanent de la SRP constitue un instrument de mise en œuvre des stratégies communes génératrices de synergies pour des résultats optimaux, autant dans la lutte contre la pauvreté que dans la riposte nationale contre le SIDA.

Tableau 1.3: Indicateurs de développement économique et social : comparaison internationale

Indicateurs	Guinée	Pays de la sous-région				Pays en développement	Pays moins avancés	Afrique subsaharienne
		Côte d'Ivoire	Sénégal	Mali	Ghana			
IDH (A)	0,466	0,420	0,458	0,333	0,520	0,694	0,518	0,515
Espérance de vie à la naissance (ans) (B)	54	45,9	55,6	47,8	56,8	65	52,2	46,1
Taux mortalité infantile (‰) (C)	91	117	61	122	117	60	99	105
Taux mortalité infanto-juvénile (‰) (C)	163	192	121	220	192	88	156	179
Taux mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes) (C)	980	690	690	580	600	-	-	-
Population privée d'accès à la santé (%) (D)	61	60	48	55	42	52	65	64
Population privée d'accès à l'eau potable (%) (D)	38	16	28	52	21	21	39	42
Taux net de scolarisation dans le primaire (%) (E)	63	64	64	51	65	-	-	-
Taux d'alphabétisation des adultes (%) (D)	28,3	48,1	39,3	47,9	54,1	76,6	54,2	61,3

Source: A : Rapport Mondial Développement Humain (2005), B : RGPH 1996 C : EDSG III (2005) D: EIBEP (2002/2003) E : Annuaire statistique du Service National de Statistique et de Planification Scolaire (2005/2006)

Tableau 1.4: Evolution des indicateurs de développement en Guinée

	1985-1995	1999 ou dernière 2année disponible	2005 ou dernière année disponible
Economie et dépenses publiques			
PIB par habitant (\$) (A)	530 (1998)	349.1 (2005)	321.7 (2006)
Taux de croissance du PIB par tête (%) (A)	0.8 (1985-90)	0.1 (2005)	-1.1 (2006)
Dépenses publiques (% PIB) (A)	17.4 (1994-95)	10.3 (2005)	12.4 (2006)
Dépenses courantes de santé (% PIB) (B)	0.3 (1994-95)	0.4 (2005)	0.4 (2006)
Dépenses courantes d'éducation (% PIB) (B)	1.6 (1994-95)	1.4 (2005)	1.4 (2006)
Santé			
Taux annuel de croissance de la population (%) (C)	2.8 (1983-1996)	3.1 (1996-99)	3.1 (1999-2006)
Indice synthétique de fécondité (nombre d'enfants par femme) (C)	5.7 (1992)	5.5 (1999)	5,7 (2005)
Espérance de vie à la naissance (ans) (D)	45.1 (1983)	54 (1996)	54 (1996)
Taux de mortalité infantile (‰) (C)	136,3 (1992)	98 (1999)	91 (2005)
Taux de mortalité infanto-juvénile (‰) (C)	229 (1992)	177 (1999)	163 (2005)
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissance) (C)	666 (1992)	528 (1999)	980 (2005)
Enfants dont le poids est faible par rapport à l'âge (%) (C)	23,9 (1994/95)	23 (1999)	25,8 (2005)
Enfants dont le poids est faible par rapport à la taille (%) (C)	12 (1994/95)	9 (1999)	9,4 (2005)
Enfants dont la taille est faible par rapport à l'âge (%) (C)	29 (1994/95)	26 (1999)	34,8 (2005)
Enfants sans aucune vaccination (% , enfants de 12-23 mois) (C)	36 (1992)	21 (1999)	13,7 (2005)
Naissances assistées par médecin ou sage-femme (%) (C)	30.5 (1992)	34.8 (1999)	38 (2005)
Femmes en union utilisant une méthode moderne contraceptive (%) (C)	1 (1992)	4 (1999)	5,7 (2005)
Prévalence VIH/SIDA (%) (C)	-	-	1,5 (2005)
Prévalence VIH/SIDA (%) chez les femmes (C)	-	-	1,9 (2005)
Prévalence VIH/SIDA (%) chez les hommes (C)	-	-	0,9 (2005)

Sources: A: Cadrage macro-économique (2006) B : Budget Base Réalisation (2006) C : EDSG 1(1992), EIBC (1994/1995), EDSG II (1999), EDSG III (2005), D : RGPH (1996) EIBC (1994/95), EIBEP (2002/2003). E : Annuaire Statistique du Service National de Statistique et de planification scolaire (2005/2006) F : EIBC (1994-1995), EIBEP (2002/2003)

Tableau 1.4 (suite): Evolution des indicateurs de développement en Guinée

	1985-1995	1999 ou dernière année disponible	2005 ou dernière année disponible
Education			
Taux brut de scolarisation des filles dans le primaire (%) (E)	20 (1991/92)	44,3(1999/2000)	70 (2005/2006)
Taux brut de scolarisation des garçons dans le primaire (%) (E)	45 (1991/92)	69,7 (1999/00)	86 (2005/2006)
Taux d'alphabétisation des femmes adultes (%) (F)	9,9 (1994/95)	-	14,1 (2002/2003)
Taux d'alphabétisation des hommes adultes (%) (F)	37,9 (1994/95)	-	45,7 (2002/2003)
Accès aux services de base			
Accès à l'éducation primaire (%) (F)	-	-	73,3 (2002/2003)
Accès à l'éducation secondaire (%) (F)	-	-	22,3 % (2002/2003)
Accès aux services de santé (%) (F)	-	-	38,9 (2002/2003)
Accès à l'eau potable (%) (F)	51 (1994/95))	-	62,3 (2002/2003)
Accès à l'électricité (%) (F)	19,5 (1994/95))	-	18,4 (2002/2003)
Pauvreté			
Incidence de la pauvreté P0 (%) (F)	62,6 (1994/95)	49,1 (2002/03)	53,6 (2005)
Profondeur de la pauvreté P1 (%) (F)	28,5 (1994/95)	17,2 (2002/03)	19,3 (2005)
Consommation par tête (\$) (F)	300 (1994/95)	270,4 (2002/03)	136,4 (2005)

Sources: A: Cadrage macro-économique (2006) B : Budget Base Réalisation (2006) C : EDSG 1(1992), EIBC (1994/1995), EDSG II (1999), EDSG III (2005), D : RGPH (1996) EIBC (1994/95), EIBEP (2002/2003). E : Annuaire Statistique du Service National de Statistique et de planification scolaire (2005/2006) F : EIBC (1994-1995), EIBEP (2002/2003)

Tableau 1.5: Indicateurs de pauvreté en Guinée : variations selon le milieu de résidence/variations selon les régions administratives

	Total	Zones urbaines * sauf Conakry	Zones rurales	Conakry	Boké	Kindia	Mamou	Labé	Kankan	Faranah	N'Zérékoré
Revenus/dépenses											
Incidence P0 (%) (A)	49,1	26,8	59,9	20,6	41,1	43,9	43,6	65,0	66,8	61,1	56,1
Profondeur P1 (%) (A)	17,2	7,3	21,9	4,9	12,8	13,4	12,6	28,8	26,5	22,6	18,7
Contribution à la pauvreté nationale (%.) (A)	100	7,6	85,9	6,5	9,3	11,7	7,7	13,3	20,2	11,1	20,1
Part de l'alimentation dans les dépenses (%) (A)	52,6	46,2	59,1	39,8	50,4	56,1	57,4	71,2	56,6	59,3	49,4
Santé											
Taux de mortalité infantile (%.) (B)	91	82	118	60	91	115	103	100	123	121	132
Accouchement assisté par médecin ou sage-femme (%) (B)	38	80,7	25,6	89,8	26,2	29,7	18,7	20,2	39,2	32,6	41,1
Enfants n'ayant reçu aucune vaccination (% 12-23 mois) (B)	13,7	7,1	15,6	7,1	16,3	15,2	20,5	20,2	12,9	7,0	12,7
Enfants souffrant d'une insuffisance pondérale (% 3-59 mois) (B)	25,8	18,4	28	21,3	18,7	25,2	20,9	27,6	30,1	27,8	27,9
Enfants souffrant d'une malnutrition aiguë (% 3-59 mois) (B)	9,4	8,7	9,6	8,7	5,8	8	3,6	11,6	10,4	12,8	10,8
Enfants souffrant de malnutrition chronique (% 3-59 mois) (B)	34,8	22,6	38,4	21	26,7	34,5	31,7	34,6	43,1	31,1	40
Femmes en union utilisant une méthode moderne contraceptive (%.) (B)	5,7	11,4	3,7	13,9	4,4	4,1	2,4	1,1	7,2	5,7	4
Prévalence VIH/SIDA (%) (B)	1,5	2,4	1	2,1	1,2	0,9	0,7	1,8	1,2	1,6	1,7
Accès à l'eau potable (%.) (C)	62,3	74,7	52,8	94,5	62,1	42,9	43,2	51,6	69	73,2	56,8
Accès aux autres services (C)											
Accès aux services de transport public (C)	74,9	99,4	64,9	98,8	73,8	66,3	60,3	51,2	74,6	66,9	86,9
Electricité comme principale source d'éclairage (%.) (C)	18,4	29,1	1,3	86,3	11,2	16,7	5,2	3,2	0,4	2,9	0,5

A: EIBEP (2002/2003) B : EDSG III (2005)

Tableau 1.3 (suite): Indicateurs de pauvreté en Guinée : variations selon le milieu de résidence/variations selon les régions administratives

	Total	Zones urbaines * sauf Conakry	Zones rurales	Conakry	Boké	Kindia	Mamou	Labé	Kankan	Faranah	N'Zérékoré
Education											
Taux d'alphabétisation des adultes (% 15 ans et plus) (C)	28,3	45	17,1	57,1	28,4	22,9	24,2	24,1	13,1	23,4	22
Taux Brut de Scolarisation primaire (%) (D)	78	-	60	124	69	73	77	70	62	82	65
Taux Brut de Scolarisation primaire filles (%) (D)											
Taux Net de Scolarisation primaire (%) (D)	63	-	49	102	55	60	60	57	52	66	51
Taux Net de Scolarisation primaire filles (%) (D)	57	-	42	99	49	53	53	53	46	58	46
Taux Brut de Scolarisation secondaire 1 ^{er} cycle (%) (D)	43	-	18	74	42	40	32	32	32	43	33
Taux Brut de Scolarisation secondaire 1 ^{er} cycle filles (%) (D)	29	-	10	61	28	26	22	25	19	24	20
Taux Net de Scolarisation secondaire 1 ^{er} cycle (%) (D)	25	-	10	46	24	22	18	19	20	24	17
Taux Net de Scolarisation secondaire 1 ^{er} cycle filles (%) (D)	18	-	6	39	17	15	14	16	12	14	11
Taux Brut de Scolarisation secondaire 2 ^{ème} cycle (%) (D)	23	-	2	51	17	20	13	14	15	18	15
Taux Brut de Scolarisation secondaire 2 ^{ème} cycle filles (%) (D)	13	-	1	35	8	10	7	8	6	7	6
Taux Net de Scolarisation secondaire 2 ^{ème} cycle (%) (D)	11	-	1	27	7	11	5	7	8	7	5
Taux Net de Scolarisation secondaire 2 ^{ème} cycle filles (%) (D)	7	-	0	20	4	6	3	4	3	3	2
Autres indicateurs											
Population (%) (C)	100	14	70,5	15,5	11,2	13,1	8,7	10,1	14,9	9	17,8

Sources et dates : C : EIBEP (2002/2003) D : Annuaire Statistique du Service National de Statistique et de planification scolaire (2005/2006)

II. Contexte général, leçons tirées du DSRP1 et Objectifs

134. L'élaboration du DSRP II intervient dans un contexte caractérisé par des difficultés économiques sans précédent, des mouvements sociaux de grande ampleur et une lueur d'espoir sur le plan de la gouvernance.

2.1 Contexte politique

135. La situation économique s'est fortement dégradée au cours de la période 2002-2005, avec des taux de croissance du PIB par tête d'habitant négatifs, des taux d'inflation élevés et une aggravation de la pauvreté. Celle-ci est passée de 49,2% en 2002 à 53,6% en 2005.

136. Suite à cette dégradation du niveau de vie des populations, de fortes tensions sociales ont mis à rude épreuve la paix et l'unité nationale. En effet, deux grèves nationales ont été déclenchées en janvier et février 2007, qui se sont soldées par une centaine de morts et des dégâts matériels considérables.

137. Cette crise a favorisé l'émergence d'une société civile plus active et mieux organisée, et la nomination d'un Premier ministre de consensus, chef du gouvernement. La nomination de ce Premier ministre aux pouvoirs élargis et le renouvellement complet de l'équipe gouvernementale procèdent de l'application des dispositions de l'accord politique de sortie de crise signé entre le gouvernement, et les partenaires sociaux. Cependant, à défaut d'un dialogue politique sincère entre les différents acteurs débouchant sur des élections législatives transparentes et crédibles, le climat politique pourrait se détériorer et conduire le pays à des lendemains imprévisibles.

138. C'est dans ce contexte également, qu'un Programme minimum d'urgence a été élaboré pour satisfaire la demande sociale sans cesse croissante et relancer l'économie. Ce Programme s'articule autour de cinq axes qui s'intègrent parfaitement aux trois axes du DSRP II. Son coût estimatif est de 123 millions USD.

2.2 Contexte économique

139. Depuis fin 2002, les résultats économiques n'ont cessé de se détériorer pour atteindre des niveaux incompatibles avec les aspirations de réduction de la pauvreté et de stabilité sociale : taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 2,3%, taux d'inflation en glissement atteignant 39,1% en 2006, des réserves de change très faibles et une incapacité de l'Etat à honorer le service de la dette. Suite au non paiement du service de la dette, de nombreux partenaires au développement (BM, BAD, FIDA, OPEP etc.) ont dû suspendre les décaissements effectués en faveur des projets et programmes de lutte contre la pauvreté. En effet, entre juin 2003 et juin 2005, les prix à la consommation ont augmenté de 40%, en particulier ceux des denrées de première nécessité comme le riz qui ont été parfois multipliés par quatre (4) durant cette période.

140. Une telle évolution est le résultat des dérapages dans la gestion économique et financière, favorisés en partie par un contexte d'instabilité sous-régionale, et par des problèmes de gouvernance que connaît le pays depuis le début de la décennie. La

mauvaise gestion des ressources publiques, la corruption à tous les niveaux, le déficit de dialogue politique et social et le non respect des principes démocratiques, auxquels s'ajoute le dysfonctionnement des institutions, ont conduit à une perte de confiance en la Guinée, et comme corollaire, à une baisse drastique des financements extérieurs³⁰.

Tableau 2.1 : Principaux indicateurs macro-économiques

Indicateurs	2002	2003	2004	2005	2006
Taux de croissance PIB (en%)	4,2	1,2	2,7	3,3	2,2
Créances nettes Système bancaire sur Etat (mds GNF)	498,7	771,2	977,1	1.129,5	1.629,1
M2/PIB (en %)	12,7	15,0	16,6	17,1	19,7
Réserves change (mois d'importations)	2,3	1,2	0,8	1,3	0,8
Service dette (Mo \$US) ³¹	134,2	166,7	180,4	195,9	208,7
Taux inflation (en gliss. / %)	5	14,8	27,6	29,7	39,1
Incidence de la pauvreté (%)	49,2	50	50,1	53,6	

2.3. Leçons de l'évaluation du DSRP1

141. Le gouvernement a décidé en décembre 2005 de procéder à l'évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) afin de faire ressortir ses forces et faiblesses et, sur cette base de tirer les leçons appropriées pour une poursuite efficiente de la politique de réduction de la pauvreté.

142. Les résultats devraient permettre dans le cadre du second DSRP d'améliorer effectivement la planification et la mise en œuvre d'une série d'activités tournées essentiellement vers les couches sociales les plus pauvres.

143. L'évaluation a établi que la mauvaise gouvernance est à la base de l'aggravation de la pauvreté dans le pays. En ce qui concerne en particulier la gouvernance économique, l'évaluation note la mauvaise gestion des ressources publiques, les déficiences du cadre institutionnel, juridique et réglementaire limitent fortement le développement économique du pays et par conséquent la promotion du secteur privé. A cela s'ajoutent, la difficulté de mobilisation des investissements privés et l'absence d'infrastructures de base, facteurs qui empêchent la croissance et la modernisation de l'économie.

144. En effet, les objectifs de croissance économique n'ont pas été atteints durant la période de mise en œuvre de la SRP. On a assisté à un ralentissement de la croissance qui s'est établie à 3,3% en 2005 contre un objectif de 5,2% fixé dans le DSRP. Par ailleurs, le pays a connu une poussée inflationniste qui a atteint 39,1% en glissement annuel et 34,7% en moyenne annuelle à fin 2006, contre 3% en 2002. Cette faiblesse de la croissance n'a pas permis la création de ressources suffisantes, pour lutter contre la pauvreté.

145. La faiblesse de la capacité d'absorption des financements extérieurs est due notamment aux facteurs suivants :

³⁰ Depuis la suspension du programme avec le FMI en décembre 2002, consécutive aux dérapages dans la gestion économiques, la Guinée n'a pu accéder au point d'achèvement de l'IPTE ni bénéficier d'appuis budgétaires de la part de ses principaux partenaires financiers.

³¹ Au 31 Décembre 2006, la Guinée avait une accumulation d'arriérés de 60 millions de dollars, à laquelle il faut ajouter le service courant de 2007, évalué à 195 millions, soit un total de 255 millions de dollars US (environ 42% des prévisions initiales de recettes pour 2007)

- le manque de dynamisme des unités de gestion des projets et programmes;
- la non maîtrise des procédures des bailleurs de fonds ;
- les délais exagérément longs pour l’approbation des marchés ;
- les défaillances dans le système de communication avec les bailleurs, système jugé peu performant ;
- le non paiement à temps des fonds de contrepartie des projets et programmes.

146. La déconcentration de la gestion des finances publiques, n’est pas effective. La passation des marchés souffre de l’insuffisance de l’application des dispositions légales et réglementaires en matière de transparence. En l’absence d’une articulation réelle entre les objectifs de la stratégie et le budget, celui-ci n’a pas joué le rôle d’instrument principal de mise en œuvre de la stratégie. Des mécanismes et instruments doivent être mis en place pour que le budget soit le reflet des orientations et des priorités de la stratégie.

147. Les partis politiques, les Organisations de la société civile, les collectivités décentralisées présentent beaucoup de faiblesses. La faiblesse des capacités des différents acteurs, tant au niveau local que central, demeure au nombre des contraintes limitant le développement du pays. L’amélioration de la performance et de la transparence dans la gestion des affaires publiques repose sur la qualité des ressources humaines, l’organisation et le fonctionnement des Institutions. Or, ces dernières années, le mode de recrutement et de gestion des agents et cadres de l’Etat, l’insuffisance des moyens de fonctionnement, auxquels s’ajoutent l’impunité, la sous-qualification et la démotivation des hommes ont réduit sensiblement l’efficacité des Institutions de l’Etat, y compris les Institutions républicaines.

148. La situation actuelle du pays est rendue encore plus difficile par les pratiques de corruption à tous les niveaux. Les résultats de l’ENACOG 2003 indiquent le détournement de deniers publics, la corruption dans le secteur public et les problèmes d’insécurité et de criminalité comme des phénomènes en nette progression.

149. L’indépendance, l’intégrité et l’efficacité du système judiciaire sont limitées. L’effectivité du Conseil supérieur de la Magistrature et du statut du magistrat n’est pas bien assurée. Les interférences du pouvoir exécutif sont fréquentes. Les juridictions souffrent du manque de locaux et d’équipements adéquats. L’insuffisance notoire de crédits de fonctionnement et la faible rémunération du personnel judiciaire prédisposent à la corruption et à toutes les entorses à la loi.

150. Au niveau du secteur de l’éducation on enregistre une amélioration des indicateurs quantitatifs (le taux brut de scolarisation au primaire 77% en 2004 et 79% en 2005 ; le ratio fille/garçon au primaire 0,76 en 2004 et 0,79 en 2005) même si par ailleurs la qualité de l’enseignement s’est quelque peu détériorée comme l’attestent les résultats des différentes enquêtes. En faisant le diagnostic du système éducatif de 2002 à 2005, on retient que les moyens financiers diminuent d’année en année, alors que la population scolaire croît à un rythme soutenu. La nécessité d’inverser cette tendance s’impose, au risque de voir le système implorer. On relève également que les moyens financiers mis à la disposition de l’enseignement élémentaire sont nettement supérieurs à ceux alloués à l’enseignement secondaire, alors que ce dernier accumule des effectifs pléthoriques à la limite du supportable avec des enseignants non préparés à gérer de telles situations pédagogiques.

151. Dans le contexte actuel, la question des ressources financières, humaines et matérielles ainsi que celle de leur gestion efficace, de même que le problème du contenu des enseignements, l'insuffisance des capacités du personnel, donnent des inquiétudes pour l'avenir du pays, dans un monde où la globalisation s'est installée et où les économies reposent essentiellement sur la compétitivité. C'est pourquoi, eu égard aux différents problèmes évoqués plus haut, il y a lieu d'envisager un débat national sur l'avenir de l'Education afin de voir comment l'école guinéenne sera en mesure d'élever le niveau de formation de ses enfants afin de les rendre capables de résoudre les problèmes de pauvreté du pays.

152. Dans le domaine de la santé, la mise en œuvre de la première phase de la SRP a enregistré quelques résultats positifs tant en terme de couverture vaccinale, qu'en terme d'infrastructures. Ainsi, en terme de couverture par Préfecture, 30 Préfectures sur 33 ont un taux de vaccination de DTCP3 supérieur à 80%. Les taux d'antigènes VAR et VAA, se sont améliorés allant de 60% à 82% et de 77% à 84% entre 2004 et 2005 respectivement. En matière de santé publique, les taux de mortalité infantile, juvénile et infanto- juvénile ont baissé de 98‰ à 91‰, de 88‰ à 79‰ et de 177‰ à 163‰ respectivement entre 1999 et 2005, même si ils sont encore en deçà des objectifs fixés, à savoir un taux de mortalité infantile de 70‰.

153. Au plan des infrastructures sanitaires, le nombre de Postes de santé intégrés est passé de 604 à 623, soit une augmentation de 3% environ; le nombre de Centres de santé intégrés, quant à lui, est passé de 395 à 399, soit un accroissement de 4 points, dans la même année.

154. En matière de lutte contre le VIH/SIDA, la Guinée a élaboré le premier cadre stratégique national de lutte contre le SIDA 2003 – 2007, qui a consacré sa dimension multisectorielle. La synergie des actions a permis de maintenir le taux de prévalence du VIH/SIDA en dessous de 5%, comme prévu par les objectifs du DSRP; 1,5% au niveau national ; 1,9% chez les femmes et 0,9% chez les hommes.

Encadré 2.1: Principales leçons de la mise en œuvre du DSRP1

155. Principales leçons de la mise en œuvre du DSRP1

1. Points faibles

- ❖ *Faiblesse de la croissance du PIB par habitant (1,1% en 2002 et 0,1% en 2005)*
- ❖ *Aggravation de l'incidence de la pauvreté (49,2% en 2002 et 53,6% en 2005)*
- ❖ *Mauvaise gouvernance (indice de corruption 36% en 2003)*
- ❖ *Accélération de l'inflation en glissement (5% en 2002 et 29,7% en 2005)*
- ❖ *Faible articulation entre Budget de l'Etat et le DSRP*
- ❖ *Baisse drastique des financements extérieurs*
- ❖ *Insuffisance et mauvaise répartition du personnel de santé*
- ❖ *Rupture quasi-permanente en médicaments essentiels*

2. Points forts

- ❖ *Amélioration du taux de couverture vaccinale du DTCP3 (58% en 2002 et 89% en 2005)*
- ❖ *Amélioration du TBS (72% en 2002 et 79% en 2005)*
- ❖ *Taux de prévalence du SIDA (2,8% en 2001 et 1,5% en 2005)*

156. Malgré ces résultats, on note cependant, des difficultés dans la mobilisation des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs du DSRP. Les subventions n'ont pas substantiellement augmentées et l'accessibilité géographique et financière n'est pas assurée pour tous les citoyens conformément aux normes, aux critères et au paquet minimum d'activités par niveau de structure. Le personnel peu compétent et peu motivé n'est pas suffisant pour couvrir l'ensemble des structures de soins. Le Département de la Santé s'est doté partiellement d'un système incitatif à la performance sans pour autant se soucier de son application. Les procédures de gestion administrative et financière, la décentralisation et la déconcentration sont certes élaborées, mais elles ne sont pas appliquées dans les règles de l'art.

157. L'approvisionnement en médicaments essentiels, comme les vaccins et les consommables liés à la lutte contre les maladies prioritaires a connu une rupture durant plusieurs années. Ils ne couvrent pas tout le pays et les prix sont très élevés.

158. En définitive, les leçons tirées de l'évaluation du DSRP1 montrent clairement les liens étroits existant entre la gouvernance, l'accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté.

2.4 Mise en œuvre des OMD

159. A l'instar des autres pays en développement, la Guinée a souscrit à la Déclaration du millénaire adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2000. Ce faisant, elle s'est engagée à créer un cadre propice pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015.

160. L'enjeu est alors de mobiliser l'ensemble des partenaires en vue d'accélérer la réduction de la pauvreté dans le pays, grâce à une stratégie cohérente, intégrée et axée sur les résultats visés, d'une part, et la mise à profit des opportunités de financement existantes, d'autre part.

162. Cependant, la mise en œuvre des OMD pose des défis majeurs, notamment en termes de capacités de planification, de mobilisation des ressources nécessaires et de mise en œuvre efficace des actions nécessaires.

163. A cet effet, au regard de la convergence des OMD avec les priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté, d'une part, et de la nécessité d'intensifier les efforts pour être au rendez-vous de 2015, d'autre part, le gouvernement a engagé en 2005 une vaste réflexion axée sur la planification stratégique des OMD.

Encadré 2.2: Les OMD à l'horizon 2015

161.

- 1. Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim*
- 2. Réaliser l'éducation primaire universelle*
- 3. Promouvoir l'égalité des sexes*
- 4. Réduire la mortalité infantile*
- 5. Améliorer la santé maternelle*
- 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies*
- 7. Assurer un environnement durable*
- 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le Développement*

164. D'une manière générale, l'exercice a consisté en un travail d'évaluation et d'analyse du contexte et des perspectives de développement national fondées sur les impératifs liés aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. Il a été structuré en plusieurs étapes : i) analyse diagnostique des secteurs des OMD, ii) évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD et développement d'un plan d'investissement à long terme (10 ans) pour les atteindre, iii) élaboration du DSRP-II sous la forme d'un cadre budgétaire à moyen terme (cadre des dépenses à moyen terme) ou plan opérationnel basé sur les orientations du plan à long terme de réalisation des OMD. Ainsi, le DSRP sera l'instrument d'opérationnalisation des OMD.

165. Dans ce cadre, les actions entreprises notamment avec l'appui du SNU ont permis: la réalisation des études diagnostiques sur les secteurs prioritaires des OMD (éducation, santé, développement rural, aménagement urbain, eau et assainissement, énergie, genre & équité, environnement, nouvelles technologies), l'identification et l'évaluation des coûts des interventions nécessaires à l'atteinte des OMD, et la préparation en cours d'un cadre macro-économique pour la planification et le financement des OMD.

166. Au total, les besoins de financement pour l'atteinte des OMD sont estimés à 12,5 milliards de dollars US, soit 1,39 milliards par an sur une période de neuf ans.

167. Le second Rapport national sur les OMD publié en 2005 a permis d'évaluer les chances d'atteindre les OMD en Guinée. Le tableau 2.2 ci-dessous présente une vue d'ensemble de l'environnement du suivi et de l'évaluation des OMD et des possibilités de les atteindre dans le contexte actuel du pays.

Tableau 2.2 : Evaluation des chances d'atteindre les OMD

Objectifs /cibles	La cible sera-t-elle atteinte ?	Environnement de suivi et d'évaluation
Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim	Peu probable	Moyen
Réaliser l'éducation primaire universelle	Probable	Fort
Promouvoir l'égalité des sexes	Peu probable	Faible
Réduire la mortalité infantile	Possible	Moyen
Améliorer la santé maternelle	Probable	Fort
Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	Probable	Fort
Protéger l'environnement et améliorer l'accès à l'eau potable	Peu probable	Faible
Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Possible	Faible

2.5 Principaux enjeux de la SRP2

168. Au regard du contexte du pays, les principaux enjeux du moment consistent, d'une part, à *préserver et renforcer la paix sociale* et, d'autre part, à *relancer la dynamique du développement économique et social*. Dans cette optique,

conformément aux dispositions de l'Accord de sortie de crise de janvier 2007, l'action du gouvernement s'inscrit dans le court et le moyen termes.

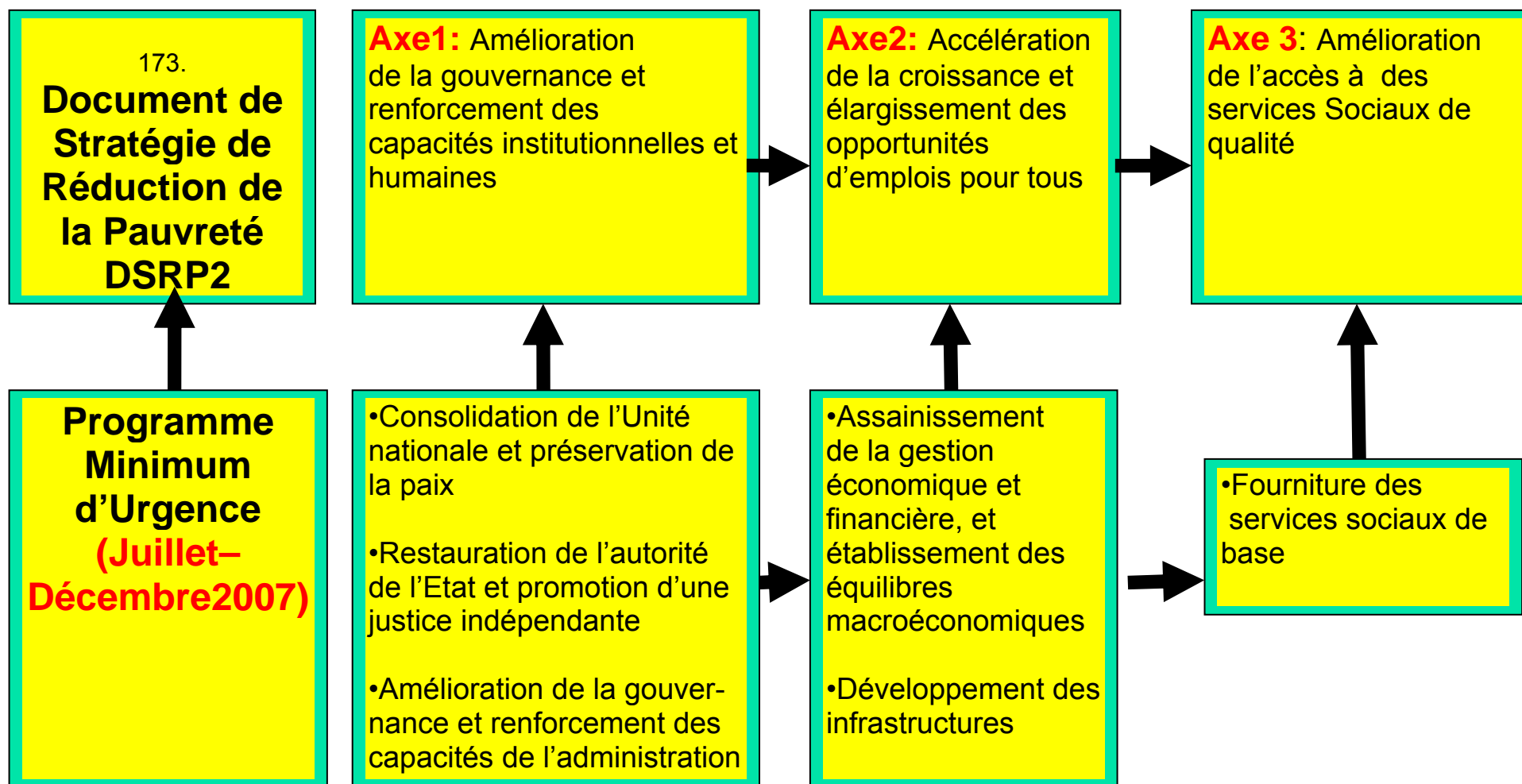
169. Ainsi, pour préserver et renforcer la paix sociale, base essentielle pour la relance du processus de développement, le gouvernement a mis en place un programme minimum d'urgence de 6 mois, dont les principaux axes s'inscrivent de façon cohérente dans les orientations stratégiques du DSRP2, à savoir l'amélioration de la gouvernance, l'accélération de la croissance, et un meilleur accès aux services sociaux de qualité. En effet, le Programme minimum d'urgence porte sur : i) la consolidation de l'unité nationale et la préservation de la paix, ii) la restauration de l'autorité de l'Etat et la promotion d'une justice indépendante, iii) le développement des infrastructures et la fourniture des services sociaux de base (eau, électricité, santé y compris le VIH/SIDA, téléphone, transports), iv) l'assainissement de la gestion économique et financière et le rétablissement des équilibres macro-économiques, et v) la promotion de la bonne gouvernance et le renforcement des capacités de l'administration.

170. Outre les réponses à la demande sociale actuelle (denrées alimentaires, eau, électricité, etc.), ce Programme a vocation de réconcilier l'Etat avec les citoyens, notamment à travers l'organisation d'élections législatives transparentes et crédibles, la mise en place des institutions et des procédures fondées sur l'Etat de droit, l'assainissement de la gestion des finances publiques, la normalisation des relations avec les partenaires au développement, la préparation d'une réforme profonde en vue de la mise en place une véritable administration de développement basée sur les principes de responsabilité, d'imputabilité et de transparence.

171. Le DSRP2 s'inscrit dans la perspective de réalisation des objectifs de développement à long terme, y compris les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015. Prévu pour la période 2007-2010, il permettra de consolider les acquis du programme d'actions prioritaires, notamment dans le domaine de la gouvernance, du développement des infrastructures et services sociaux de base, de relancer durablement la croissance économique et d'accélérer la mise en œuvre des OMD en Guinée.

172. L'enjeu du DSRP est de servir de cadre de mobilisation, d'orientation et de coordination de l'ensemble des efforts en faveur du développement national. A ce titre, il repose sur le principe du leadership national, de renforcement des capacités de développement, et d'un partenariat renforcé entre les différents acteurs, internes et externes.

Encadré 2.3 : Articulation Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté et Programme minimum d'urgence



2.6 Processus participatif

174. Tout comme pour le DSRP1, le processus d'élaboration du second Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté repose sur le principe de la participation et de la responsabilisation tel que préconisé dans la Lettre de Déclaration de Politique de lutte contre la pauvreté rendue publique par le gouvernement en février 2000.

175. Le choix de cette démarche répond à un certain nombre de préoccupations, à savoir : i) parvenir à une stratégie pertinente et adaptée aux préoccupations essentielles des populations, notamment les plus pauvres; ii) améliorer à la fois la qualité des décisions et le processus décisionnel dans la gestion des affaires publiques ; iii) assurer une plus grande efficacité des actions publiques et la pérennisation des acquis.

176. L'objectif est d'appréhender la pauvreté, telle qu'elle est ressentie par les populations dans leur vie quotidienne et aussi de débattre de la responsabilité des différents acteurs dans la formulation, la gestion, le suivi et l'évaluation des actions de développement.

177. Plusieurs niveaux de participation peuvent être notés suivant les étapes de formulation du DSRP2 :

- 1) **Elaboration des trois rapports d'étape de mise en œuvre de la SRP** : Ces rapports destinés à faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SRP ont tous été confectionnés en collaboration avec les Départements et services concernés de l'administration publique.
- 2) **Evaluation du DSRP1** : A cet effet, un Comité de pilotage comprenant toutes les composantes de la société (administration, secteur privé, syndicats, ONG) a été mis en place. La Présidence de ce Comité était assurée par le Président du Conseil économique et social tandis que la Vice-présidence était tenue par le Président de la Commission des Affaires économiques et financières de l'Assemblée nationale. L'évaluation a été faite par des consultants indépendants qui ont rencontré les populations à la base (Régions, Communes, Préfectures, CRD et Districts) sur toute l'étendue du territoire national.
- 3) **Affinement des stratégies régionales de réduction de la pauvreté** : Le Secrétariat Permanent de la SRP, avec l'appui financier du PNUD a piloté le processus d'amélioration des stratégies régionales de réduction de la pauvreté à travers sa Cellule de Communication. Ce processus largement participatif a impliqué non seulement les populations à la base mais également les OSC opérant dans les Régions administratives. Il a débuté en août 2005 et s'est poursuivi en 2006 par une série d'activités consacrées à l'organisation d'ateliers (lancement et thématique), de travaux de focus groupes, de rédaction et de validation des SRP régionales.
- 4) **Formulation du DSRP2** : Prenant en compte les résultats de l'évaluation de la SRP montrant que dans la formulation du DSRP1 le processus participatif a connu une faible implication des Organisations de la société civile (21%) contre 46% pour l'administration publique et 33% pour les partenaires au développement, le gouvernement a décidé d'associer plus largement la société civile dans l'élaboration du DSRP2. Ainsi, entre le 27 juin et le 28

juillet 2006, le Secrétariat Permanent de la SRP en collaboration avec la GTZ, a organisé une série d'ateliers consacrés à l'implication des Organisations de la Société civile au processus d'élaboration du DSRP2. Ces ateliers ont donné lieu à une analyse du contenu du DSRP1 en termes de forces et faiblesses, suivie par une analyse approfondie par axe stratégique ; la formulation de propositions concrètes sur la structuration, le contenu, le rôle de la société civile dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la stratégie ; et l'élaboration de mémos contenant les recommandations issues des différents ateliers comme contribution de la société civile guinéenne. Ces mémos ont été soumis aux quatre groupes thématiques en charge de la formulation du DSRP2 élargissant ainsi la sphère de la participation. Les résultats obtenus ont permis de déboucher sur une analyse plus approfondie de la pauvreté, une meilleure définition des objectifs prioritaires, une identification claire des activités et une clarification des rôles des différents acteurs. En plus, les stratégies se sont enrichies grâce à un approfondissement des questions relatives à la lutte contre le VIH/SIDA, à la promotion de l'emploi, à la protection sociale et à la gestion de l'environnement.

178. Il faut noter, par ailleurs, que des échanges ont fréquemment eu lieu avec les partenaires au développement notamment le PNUD, la Banque Mondiale, le FMI, l'Union Européenne lesquels ont apporté leur contribution au DSRP2.

179. Le processus participatif sera consolidé de façon régulière, avec une implication de tous les acteurs et en particulier les partis politiques et les Institutions républicaines lors de la validation du DSRP2 intérimaire.

2.7 Objectifs

Encadre 2.4 : Objectif général de la SRP

180. L'objectif général de la stratégie, tel que formulé par les populations, est la réduction significative et durable de la pauvreté en Guinée.

181. Les objectifs spécifiques qui sous-tendent cette réduction de la pauvreté ressortent des principales préoccupations exprimées lors des consultations à la base. Il s'agit d'augmenter les revenus, d'améliorer l'état de santé, le niveau d'éducation et, plus généralement, les conditions de vie et d'épanouissement des populations et particulièrement les plus pauvres, grâce à une gouvernance de qualité, efficace et soucieuse du bien-être de tous.

182. Le succès de la stratégie exige des progrès simultanés suivant les trois axes : i) une bonne gouvernance et un cadre institutionnel adéquat sont indispensables à un développement humain, équitable et durable ; ii) une croissance économique forte, c'est-à-dire, respectueuse de l'environnement, créative d'emplois décents et de revenus en faveur des populations notamment les plus pauvres ; iii) l'amélioration de l'accès à une bonne alimentation, à l'eau potable, à des services d'éducation et de santé de qualité et à un cadre d'habitation décent pour le plus grand nombre de Guinéens ,.

183. Pour atteindre les objectifs sous-mentionnés, il faudra :

- Améliorer la gouvernance globale ;
- Lever tous les goulots d'étranglement à la promotion du secteur privé ;

- Mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et sectorielles susceptibles de rétablir les grands équilibres macroéconomiques et d'impulser le développement des secteurs porteurs de croissance économique comme les mines, l'agriculture, l'industrie, le commerce, etc.
- Mobiliser toutes les ressources internes et externes possibles et garantir leur utilisation judicieuse. A cet égard, la mobilisation de tous les acteurs nationaux (Etat, secteur privé et OSC) et extérieurs (partenaires bi et multilatéraux) est indispensable ;
- Assurer un suivi constant et participatif de la mise en œuvre de la stratégie.

184. La démarche stratégique préconisée pour atteindre les objectifs déclinés dans le tableau 2.3 s'articule autour de trois (3) axes, à savoir :

- 1. Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines ;**
- 2. Accélération de la croissance et élargissement des opportunités d'emplois et de revenus pour tous ;**
- 3. Amélioration de l'accès à des services sociaux de qualité.**

Tableau 2.3 : Principaux objectifs du DSRP

Objectifs / Indicateurs	Situation actuelle		Objectifs
	Date	Valeur de l'indicateur	
Améliorer la gouvernance			
Indice de corruption	2003	36%	Nd
Nombre d'habitants par policier	2007	2450	778 (2010)
Nombre d'habitants par magistrat	2007	36 000	28 925 (2010)
Réduire l'incidence de la pauvreté monétaire			
Incidence de la pauvreté monétaire au niveau national	2005	53,6	49,7 (2010) ³²
Augmenter les revenus			
Croissance du PIB (en%, par an)	2006	2,2	5,3 (2006-2010)
Croissance du PIB / tête d'hbt (%)	2006	-1,1	1,9(2006-2010)
Taux d'investissement (% du PIB)	2006	12,1	17,4 (2010)
Préserver la stabilité macro-économique et financière			
Taux d'inflation en moyenne (en%)	2006	34,7	4,2 (2010)
Taux d'inflation en glissement (en%)	2006	39,1	3,0 (2010)
Niveau des réserves de change	2006	0,8	3 (2008-2010)
Service de la dette en % des exportations	2006	18,7	10,0(2010)
Développer le secteur rural			
Taux de croissance agricole (%)	2006	4,8	4,1 (2010)
Améliorer le niveau d'éducation			
Taux d'accès au primaire (%)	2005	75	91 (2010)
Taux d'achèvement du primaire (%)	2005	55	100 (2010)
Taux d'alphabétisation des adultes	2006	35	50 (2012)
Taux de parité filles/ garçons au primaire	2006	0,81	0,92 (2010)
Améliorer l'état de santé			
Taux brut de mortalité (‰)	2005	12	10(2010)
Taux de mortalité infantile (‰)	2005	91	70(2010)
Taux de mortalité maternelle (‰)	2005	980	700 (2010)
Taux de séroprévalence VIH (%)	2005	1,5	< 1,5 (2010)
Augmenter l'accès à l'eau potable			
Population ayant accès à l'eau potable (%)	2002	62,3	92,8 (2015)
Améliorer les conditions de transport			
Densité routière (km / 100 km ²)			10 (2010)
Pourcentage du réseau en bon état	2003	30	50 (2010)
Augmenter l'accès à l'électricité			
Taux d'accès à l'électricité (en%)	2002	18,8	65 (2010)
Prix du kWh (en FG)			-
Augmenter l'accès à la poste / télécommunication			
Télé densité fixe	2006	0,3%	15% (2015)
Télé densité mobile	2006	4,5%	25% (2015)

³² Le taux de pauvreté est de 53,6% en 2005, en attendant l'amélioration de l'Outil PAMS ou les résultats du QUIBB2 pour avoir des données récentes sur la pauvreté, nous avons calculé le taux de pauvreté à l'horizon 2010, en utilisant l'élasticité pauvreté- croissance (-1,19). Cette valeur signifie qu'une croissance économique par habitant de 1% induit une baisse du taux de pauvreté de 1,19%. Hors, pour la période 2006-2010, la croissance cumulée du PIB par tête est de 3,7%(voir cadrage du 13 août 2007). Donc, au cours de cette période la pauvreté baissera de 1,19x 3,2 =3,9. D'où un taux de pauvreté de 49,7% en 2010 (49,2= 53,6- 3,9).

III. Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines

185. En Guinée, le préambule de la Loi Fondamentale pose le principe de l'opposition solennelle du peuple à tout régime fondé sur la dictature, l'injustice, la corruption, le népotisme et le régionalisme. En vertu de ces dispositions constitutionnelles, différentes Institutions républicaines ont été mises en place. La libéralisation de l'économie et la liberté de la presse ont également été proclamées. Cependant, la Guinée se trouve confrontée depuis quelques années, à une grave crise politique, sociale, économique et financière imputable à la mauvaise gestion, surtout la corruption. L'enquête sur le phénomène de la corruption en Guinée estime à environ 500 milliards de FG le montant des ressources perdues du fait de la corruption. L'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines deviennent de ce fait un impératif pour le développement et la lutte contre la pauvreté.

3-1 Amélioration de la gouvernance politique et démocratique

186. Les objectifs visés en matière de gouvernance politique et démocratique sont: (i) le renforcement des capacités des Institutions républicaines; (ii) la promotion des droits humains; (iii) la préservation et le renforcement de la stabilité et de la sécurité; (iv) la promotion et le renforcement des capacités de la société civile, y compris les médias; (v) la promotion du dialogue, le renforcement des capacités des partis politiques et la qualification du processus électoral ; (vi) la promotion de l'équité de genre.

3-1-1 Renforcement des capacités des Institutions républicaines

187. La mise en place d'Institutions républicaines (Assemblée nationale, Cour Suprême, Conseil économique et social, Conseil national de la communication) est la manifestation de la volonté politique de faire de la Guinée un Etat de droit où tous les citoyens sont appelés à participer pleinement au développement. Elle procède également de la nécessité d'instaurer dans le pays un processus démocratique qui permet à chacun de s'exprimer librement sur les questions qui déterminent la vie de la nation. Le renforcement des capacités des Institutions républicaines apparaît dès lors comme un impératif relevant du principe de la gouvernance politique et démocratique.

a) Renforcement du pouvoir législatif et de ses mécanismes de contrôle.

188. La stratégie de réduction de la pauvreté prend en compte la nécessité de consolider les diverses fonctions de représentation, de supervision et de dialogue qui font de l'Assemblée nationale un espace où toutes les questions liées à la vie de la Nation sont exposées et discutées dans l'intérêt exclusif des populations notamment les plus pauvres. Les actions à mener par le gouvernement dans ce cadre sont les suivantes:

- l'affermissement de la tradition parlementaire par l'organisation de visites et de voyages d'études.
- le renforcement des capacités de recherche de l'Assemblée nationale pour qu'elle puisse fournir les analyses appropriées et pertinentes aux problèmes qu'elle est appelée à traiter ;

- le renforcement de l'accès à une information fiable et constamment à jour pour renforcer les connaissances de l'Assemblée et partant sa capacité à dialoguer et à formuler des politiques, par notamment la consolidation de sa bibliothèque avec des moyens suffisants en matériels et en personnel pour en faciliter l'usage ;
- le renforcement des capacités professionnelles des députés par l'organisation de séminaires et de sessions de travail sur la base d'un programme formel renfermant par exemple des thèmes sur la santé, le VIH/SIDA, l'éducation, l'économie, l'environnement, la défense des droits de l'homme, le travail parlementaire ;
- la définition de mesures appropriées pour permettre une représentativité conséquente des femmes à l'Assemblée ;
- la promotion d'un standard élevé en matière d'éthique professionnelle et d'intégrité au sein de l'Assemblée.

b) Renforcement des capacités de la Cour suprême

189. La Cour Suprême, juridiction de cassation dont l'organisation, les attributions et le fonctionnement sont régis par la Loi organique L/91/08 du 23 décembre 1991, est l'organe juridictionnel et consultatif le plus élevé de l'ordre administratif et judiciaire. Elle exerce le contrôle de la constitutionnalité des lois et des comptes publics, veille à la régularité des élections et du Référendum. Au regard de l'importance de ce rôle, il s'agira en particulier de prendre des mesures visant à :

- rendre effectif le Conseil supérieur de la Magistrature ;
- Institutionnaliser une Cour des comptes outillée et autonome ;
- responsabiliser les comptables publics pour la transmission des comptes à la Cour Suprême ;
- instituer un pouvoir direct d'injonction de la Cour à l'égard des comptes publics ;
- organiser des séminaires professionnels périodiques pour l'analyse des décisions de justice ;
- réviser les compétences de la Cour Suprême par le suppression de ces compétences de cassation dans les matières régies par des actes uniformes.

c) Renforcement du pouvoir consultatif du Conseil économique et social

190. Le Conseil économique et social, en tant qu'organe consultatif joue un rôle important dans le processus du développement et de consolidation de la démocratie participative. De ce point de vue, l'objectif de renforcement de ses capacités devra être atteint à travers les activités ci-après :

- organisation d'activités de formation susceptibles de permettre l'émergence d'un cadre propice à la conception de réformes économiques et sociales et à l'évaluation de leur impact sur l'environnement des affaires ;
- renforcement des capacités du CES à dialoguer à travers un partenariat et l'échange d'expériences avec d'autres institutions similaires de la sous-région et d'ailleurs ;
- renforcement des capacités de recherche, d'information et de communication du CES.

d) Renforcement des capacités du Conseil national de la communication

191. Afin de permettre au CNC d'œuvrer pour une communication au service du développement et de la lutte contre la pauvreté, les mesures suivantes doivent être envisagées :

- renforcement des capacités techniques du CNC à exercer son rôle de surveillance et de contrôle des médias publics et privés ;
- dotation de l'institution en ressources financières nécessaires à l'accomplissement de sa mission;
- mise en place de mécanismes appropriés de prévention de tout contrôle abusif des médias;
- mise en place de mécanismes appropriés de renforcement de l'accès égal aux médias publics;
- mise en place de mécanismes, évitant toute manipulation de l'opinion par les médias;
- renforcement des conditions de délivrance et de retrait de la carte de journaliste ;
- révision de l'article 2 de la loi sur la liberté de la presse.

e) Amélioration de la gouvernance judiciaire

192. L'objectif principal visé par l'amélioration de la gouvernance judiciaire est le renforcement de l'autorité et du fonctionnement de la justice en vue de la rendre effectivement indépendante, intègre, professionnelle et accessible aux populations notamment les plus pauvres. A l'horizon 2010, avec le recrutement envisagé de 90 magistrats, le ratio actuel de 1 magistrat pour 36 000 habitants ne connaîtra qu'une relative amélioration pour se situer à 1 magistrat pour 28 925 habitants. L'amélioration de la gouvernance judiciaire reposera sur la mise en œuvre du programme décennal d'assistance à la justice élaboré par le gouvernement. Dans ce cadre, il s'agira, entre autres, de développer les mesures suivantes :

- la revalorisation de la fonction de magistrat basée sur une formation appropriée et continue et un système de rémunération assez attractif permettant de renforcer l'indépendance et le sens moral des magistrats;
- l'amélioration des conditions de fonctionnement des juridictions par un renforcement de leurs moyens matériels et de leur autonomie financière ;
- l'amélioration du fonctionnement du corps des auxiliaires de justice par le renforcement des missions de leurs organes, la formation des différentes corporations ;
- l'amélioration des conditions de détention par l'augmentation de l'allocation et de la gestion des ressources financières, la création d'un corps de gardien de prison, la construction et ou la réhabilitation et l'équipement des établissements pénitentiaires ;
- le relèvement du budget du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;
- la création d'une Ecole nationale de la Magistrature pour la formation initiale et le perfectionnement.

3-1-2 Promotion des droits humains

193. La Loi Fondamentale consacre le caractère universel et indissociable de tous les droits de la personne humaine. Elle fait obligation à l'Etat de les respecter, de les

promouvoir et de les protéger. La question du respect et de la protection des droits de l'homme est un sujet actuel qui se trouve au centre des préoccupations de la communauté nationale et internationale, parce qu'elle conditionne dans une large mesure le développement durable de la société.

194. Il est essentiel que dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, la réalisation de l'objectif de promotion des droits humains soit axé prioritairement sur :

- le renforcement du rôle de la Justice et des capacités des Associations de défense des droits de l'homme ;
- l'intensification de la sensibilisation des citoyens sur leurs droits et devoirs y compris ceux des personnes infectées ou affectées par le VIH/SIDA;
- la mise en place de programmes d'initiation aux principes du droit à l'intention des femmes et des jeunes filles ;
- la garantie de l'égalité des sexes devant la loi notamment en ce qui concerne les droits de propriété et les conditions de travail ;
- le renforcement de la protection sociale des personnes vulnérables (handicapées, personnes déplacées, femmes, enfants et personnes âgées).
- la prise en compte des droits humains dans les programmes scolaires d'instruction civique ;
- la mise en place d'une Commission nationale des droits humains.

3-1-3 Préservation et renforcement de la stabilité et de la sécurité

195. L'aggravation de la pauvreté a contribué ces dernières années à créer un sentiment d'insécurité et d'exclusion pour un grand nombre de citoyens et de ménages guinéens. Devant la montée de l'insécurité comme l'analyse du lien entre pauvreté et gouvernance le montre, la Guinée doit continuer à engager les actions les plus dynamiques pour garantir la paix et la sécurité de ses citoyens et de leurs biens. Ainsi, à l'horizon 2010, l'objectif recherché est d'arriver à un ratio de 1 policier pour 778 habitants contre 1 policier pour 2450 habitants en 2007. Les effectifs devraient passer de 3 933 policiers en 2007 à 12 638 policiers en 2010. Par ailleurs, des efforts importants doivent être déployés pour une mise en œuvre effective du Plan national directeur de lutte anti-drogue qui repose essentiellement sur la réduction de l'offre (répression) et de la demande (prévention).

196. Dans l'ensemble, les efforts devront s'articuler autour :

- du renforcement des capacités professionnelles, organisationnelles, et opérationnelles des forces de défense et de sécurité ;
- de l'intensification de la lutte contre les bandes armées qui ont un lien avec le trafic de drogue ;
- de l'intensification et la multiplication des campagnes de sensibilisation de tous les acteurs notamment les populations en vue de la pérennisation de la paix et de la sécurité en Guinée et dans les autres pays de la sous-région ;
- du renforcement des politiques sous régionales de paix, de sécurité et de développement ;
- de l'application rigoureuse des décisions de justice concernant les personnes reconnues coupables d'actes de banditisme et de crime;
- de la mise en place d'une politique de réinsertion profitable à tous les volontaires, sans exception aucune;
- de la réalisation d'une étude sur l'ampleur de l'insécurité et ses répercussions sur l'économie du pays ;

- de la restauration de la garde républicaine dans sa mission initiale ;
- de l'application des sanctions disciplinaires et judiciaires à l'encontre des agents de défense et de sécurité coupables de délits ;
- de la clarification de la mission et du renforcement des capacités de la garde communale et communautaire.
- de l'intensification de la lutte contre les bandes armées qui ont un lien avec le trafic de la drogue notamment par le renforcement des capacités des Services répressifs
- du renforcement des capacités du Secrétariat général du Comité national de lutte contre la drogue ;
- du renforcement des capacités de l'Institut itinérant de formation et de prévention intégrées contre la drogue et autres conduites addictives ;
- du renforcement de la coopération sous régionale, régionale et internationale en matière de lutte contre la drogue.

3-1-4 Promotion et renforcement des capacités de la société civile

197. L'émergence d'une société civile indépendante et pluraliste ayant en son sein un large éventail d'Associations et d'Organisations représentant des intérêts divers constitue une exigence de la gouvernance politique et démocratique.

a) Renforcement des capacités des Organisations de la société civile

198. La promulgation des textes légaux et réglementaires sur les Organisations de la société civile a contribué à la création d'un nombre important d'Associations, de Groupements et d'ONG dont certaines se sont avérées être les meilleurs opérateurs des programmes et projets en matière de développement rural, d'éducation de base, de santé communautaire, de formation, de sensibilisation, de gestion des ressources naturelles ou encore d'actions liées aux droits de l'homme et à la lutte contre le VIH/SIDA.

199. Pour renforcer les capacités de la société civile, afin qu'elle puisse réellement libérer son potentiel et exercer sa part de responsabilité dans l'instauration d'une gouvernance participative, il sera nécessaire d'initier entre autres les actions ci-après:

- renforcement des capacités des organisations de la société civile en matière de négociation et de défense de leurs intérêts ;
- appui à la mise en place d'un Fonds national d'appui à la société civile ;
- appui spécifique aux associations de femmes et de jeunes afin de les rendre opérationnelles ;
- création d'un cadre permanent de concertation entre les OSC et l'administration ;
- renforcement de la gouvernance interne des OSC ;
- renforcement des capacités d'intervention des OSC.

b) Renforcement des capacités des médias

200. Par la promulgation en 1991 de la Loi/91/005/ CTRN et de la Loi L/91/006/CTRN, l'Etat a consacré la liberté de la presse et de la communication ainsi que la création du Conseil national de la communication (CNC) comme organe consultatif et de régulation. Par la suite, on a assisté à la naissance de plus d'une centaine de titres de la presse privée indépendante, à la libéralisation tout récemment de l'espace audiovisuel qui a permis la création de quelques radios privées, à l'éclosion

d'associations professionnelles de la presse et des éditeurs (AJG, OGUIDEM, AGEPI, APAC/Guinée, 4RGui...) sans occulter la subvention financière annuelle que le gouvernement accorde à la presse.

201. Malgré ces avancées, la presse guinéenne fait face à des problèmes d'ordre technique et professionnel: faiblesse de développement en termes de formation des personnels ; faiblesse, voire insuffisance des équipements ; faiblesse des ressources financières due au manque de revenus du lectorat et à l'atrophie du marché publicitaire.

202. Afin de surmonter toutes ces contraintes, le renforcement des capacités de la presse nationale devient incontournable et apparaît comme un impératif de bonne gouvernance. A cet effet, la stratégie à développer doit s'articuler autour:

- de la mise en place d'un programme de formation et de perfectionnement des ressources humaines (personnel administratif, journalistes, techniciens) ;
- de la détaxation des intrants et consommables d'imprimerie ;
- du renforcement des capacités opérationnelles des Associations professionnelles de la communication en leur apportant un appui logistique, financier et matériel ;
- du renforcement des capacités d'intervention des organes de la presse nationale notamment par l'augmentation de la subvention annuelle qui lui est accordée.

3-1-5 Promotion du dialogue national, renforcement des capacités des partis politiques et qualification du processus électoral

203. Dans un système démocratique, les partis politiques sont des acteurs de tout premier ordre de l'Etat de droit et de la participation des populations à la gestion des affaires publiques. C'est pourquoi, il est nécessaire que la stratégie de réduction de la pauvreté réserve à la question un traitement conséquent. L'objectif recherché est le renforcement de la démocratie. Pour ce faire, les efforts seront axés sur :

- la mise en place de mécanismes de supervision appropriés et de contrôle pour s'assurer de l'impartialité et de la neutralité de l'administration dans l'organisation des consultations électorales;
- la création de meilleures conditions favorisant la diffusion et la discussion des programmes des partis ainsi que l'animation du débat politique dans les Régions, Préfectures et CRD du pays;
- la promotion de l'implication de la société civile en particulier les OSC féminines dans le dialogue national;
- l'octroi de subventions financières aux partis politiques représentés à l'Assemblée nationale ;
- la vulgarisation de la loi sur le financement des partis politiques ;
- la facilitation des mouvements et activités politiques à l'intérieur du pays ;
- le renforcement des capacités de la CENI ;

3-2. Renforcement de la gouvernance économique

204. Le DSRP a retenu le renforcement des capacités comme étant un élément indispensable pour la promotion d'une gestion transparente et plus efficace des ressources publiques et une meilleure coordination des politiques de développement

et de lutte contre la corruption. Les objectifs visés par la gouvernance économique s'articulent autour de l'amélioration des capacités en matière d'analyse et de prévision macro-économique, de planification stratégique, de programmation et de gestion des finances publiques, de production de l'information statistique ainsi que la promotion du secteur privé.

3.2.1. Renforcement des capacités d'analyse et de prévision macro-économique

205. L'objectif poursuivi vise à asseoir des outils et méthodes de travail élaborés pour permettre une gestion optimale des dépenses publiques en fonction des orientations à long et moyen termes.

206. Dans ce cadre la mise en place d'un modèle de prévision de l'économie guinéenne (MPEGUI) amélioré par la suite en MSEGUI, l'élaboration d'un tableau de bord trimestriel de l'économie guinéenne et le renforcement des capacités des ressources humaines ont eu un impact positif à la fois sur la programmation et le suivi des investissements publics et sur la formulation et la préparation des programmes et projets au sein des ministères techniques.

207. Toutefois, malgré ces acquis, la maîtrise des outils d'analyse et l'insuffisance des moyens constituent encore des défis à relever. A cet effet, les efforts doivent porter sur:

- l'amélioration de l'outil de cadrage MSEGUI afin de dépasser son caractère purement comptable et la formation sur les thèmes prioritaires que sont les techniques de prévision, budgets économiques, gestion et suivi des agrégats monétaires ;
- la mise en place de nouveaux modèles pour le cadrage à moyen terme et pour les prévisions à court terme s'appuyant sur un système d'informations fiable sur les secteurs monétaire, réel et financier ;
- l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication afin de faciliter les analyses économiques et sociales et la réalisation à temps des notes de conjoncture et des rapports sur la situation économique et sociale.

3.2.2 Renforcement des capacités en matière de planification stratégique

208. Dans le cadre de l'enrichissement du processus de réduction de la pauvreté (processus DSRP), il est apparu nécessaire d'asseoir en premier lieu un **système national de planification** s'articulant, effectivement, autour d'une étude prospective, d'un plan d'orientation à long et moyen termes et d'un programme de dépenses publiques pluri-annuel glissant.

209. Pour appuyer et renforcer le processus DSRP, le gouvernement doit engager à cet effet des efforts visant :

- la création d'un observatoire de la pauvreté ;
- la poursuite et la généralisation de la mise en place de l'approche CDMT pour les différents secteurs ;
- l'élaboration d'un plan d'orientation à moyen et long terme ainsi que le développement de capacités de formulation et d'évaluation des politiques sectorielles ;
- la mise en place d'un système national de planification constituant un cadre de référence pour les politiques de développement.

3.2.3 Renforcement des capacités de production d'informations statistiques

210. Le système statistique guinéen est confronté à de nombreuses contraintes dont la faiblesse de la coordination des activités statistiques, des moyens matériels, humains, et financiers. Compte tenu de l'importance de l'information statistique dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques, projets et programmes de développement, le gouvernement portera ses efforts en direction de:

- l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la Statistique (SNDS) devant déboucher sur un programme statistique couvrant la période 2008-2012 ;
- le renforcement du système d'informations statistiques intégré pour la réduction de la pauvreté et des OMD ;
- l'érection de la Direction nationale de la statistique en Institut national de la statistique.

3.2.4 Amélioration des capacités de programmation et de gestion des finances publiques

211. Dans ce cadre, le gouvernement a initié des mesures visant à la fois l'amélioration de la déconcentration budgétaire, la mise en place d'une chaîne de dépenses et le cadre des dépenses à moyen terme. Ces mesures ont permis d'améliorer le système de gestion des dépenses publiques. Cependant, au regard des objectifs de réduction de la pauvreté et tenant compte de la nécessité d'accroître la transparence dans la gestion des ressources publiques, il sera nécessaire :

- de poursuivre les efforts tendant à renforcer le mécanisme CDMT en terme de préparation, d'exécution et de suivi et la chaîne des dépenses publiques ;
- d'améliorer la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales et leur utilisation judicieuse grâce au renforcement des régies de recettes et une plus grande maîtrise des techniques de prévision et de gestion des opérations financières de l'Etat (TOFE, CDMT...).

3-3 Amélioration de la gouvernance administrative

212. Devant les exigences de plus en plus pressantes des citoyens à l'égard de l'administration, celle-ci a l'obligation de rendre ses interventions plus pertinentes dans l'accomplissement de ses missions de service public. Les objectifs globaux poursuivis par cette modernisation sont le renforcement du cadre institutionnel, l'amélioration de la qualité du service public et de la gestion des ressources humaines et le renforcement de la compétence professionnelle des fonctionnaires.

213. D'une manière générale, la modernisation de l'administration publique nécessitera, entre autres mesures:

- la rationalisation des procédures et méthodes de fonctionnement de l'administration publique ;
- la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des performances des agents et des services de l'administration ;
- l'élaboration d'un plan prioritaire de renouvellement et d'entretien des équipements de l'administration et l'augmentation du budget d'équipement de l'Etat ;

- l'amélioration du système de recrutement, de développement des carrières et de rémunération ;
- la mise en place d'un plan national de formation et de perfectionnement, basé sur l'évaluation des besoins de formation des agents publics, du secteur privé et de la société civile ;
- l'organisation des cycles de formation intensive et la mise en place d'un système d'évaluation post-formation ;
- la mise en œuvre de certaines de ces mesures constituera l'une des activités de la prochaine Ecole nationale d'administration ;
- le développement et la vulgarisation des NTIC ;
- la mise en place de mécanismes d'incitation à la performance et de promotion de la culture de l'excellence.

3-4 Amélioration de la gouvernance locale

214. La décentralisation et la déconcentration sont les deux piliers fondamentaux de la gouvernance locale. Elles impliquent la participation et la responsabilisation des populations dans la conception et la mise en œuvre de leurs politiques et programmes de développement et de lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi, le DSRP fait de l'amélioration de la gouvernance locale la pierre angulaire de la réussite de toutes les actions de développement.

215. La réalisation de cet objectif passe par les mesures ci-après:

- l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire de la décentralisation ;
- le renforcement des capacités managériales des collectivités, en les dotant en ressources humaines compétentes ainsi qu'en infrastructures et en équipements nécessaires à leur bon fonctionnement ;
- le renouvellement régulier des instances de gestion des collectivités selon les textes en vigueur ;
- la neutralité de l'administration lors des consultations électorales ;
- la promotion des pratiques communautaires (associations de parents d'élèves, comités de gestion des centres de santé, des points d'eau, des écoles, pistes rurales et autres) dans le cadre des politiques sectorielles ;
- l'allocation aux collectivités des enveloppes budgétaires suffisantes, à faire parvenir intégralement et à temps ;
- l'exploitation de nouveaux gisements fiscaux ;
- la création d'un Fonds spécial de développement des collectivités ;
- l'implantation des organismes financiers de crédit dans les Communes ;
- le transfert progressif et de façon effective de la gestion de certains marchés publics aux collectivités locales ;
- le renforcement de l'implication des OSC dans la gestion des collectivités ;
- l'amélioration de la participation des jeunes et des femmes à la vie des collectivités ;
- l'amélioration de la gestion des infrastructures communautaires ;
- la promotion de la sécurité foncière ;
- la vulgarisation et l'application des dispositions réglementaires sur les marchés communautaires ;
- la promotion patri moire culturel communautaire.
- l'application correcte du code des collectivités ;
- la promotion du développement participatif décentralisé ;

- la mise en place d'un programme de formation et de perfectionnement des ressources humaines des collectivités en vue de renforcer leurs capacités d'intervention ;
- la mise en place d'une subvention en faveur des Préfectures afin de permettre aux collectivités de bénéficier de la totalité des taxes locales.

3-5 La lutte contre la corruption et l'impunité

216. La moralisation de la vie publique sera une action prioritaire pour l'amélioration de la gouvernance. Comme on l'a vu plus haut, l'Enquête nationale sur la corruption en Guinée (ENACOG) réalisée en 2003 a révélé que la prévalence du phénomène est de 36 sur une échelle de 100 n'épargnant aucune sphère d'activités. Ce sont des sommes considérables qui sont par ailleurs compromises du fait de la corruption. Pour endiguer le phénomène à défaut de l'éradiquer, des mesures énergiques sont requises ainsi que le prévoit le Plan d'action minimum de bonne gouvernance (2007-2010) mis en place par l'ANLC. Elles portent entre autres sur :

- l'amélioration de la transparence dans la gestion des ressources naturelles notamment à travers le renforcement du partenariat entre les acteurs concernés (Etat, secteur privé, OSC, collectivités), l'implication des collectivités et de la société civile dans la négociation des conventions et la diffusion et vulgarisation desdites conventions ;
- le renforcement du cadre institutionnel et légal anti-corruption par le renforcement de l'indépendance et de l'autonomie de l'Agence nationale de lutte contre la corruption. Il s'agira également d'accélérer l'élaboration et l'adoption d'une loi anti-corruption et de rendre effective la chaîne des dépenses publiques ;
- le renforcement de la prévention contre la corruption par la vulgarisation des textes sur la corruption, la mise en place d'un espace de dénonciation publique des cas de corruption ;
- le renforcement de la détection de la corruption en systématisant les audits et ou contrôles périodiques de la gestion publique, en assurant la diffusion des rapports d'audits, en rendant effective l'auto saisine des procureurs de la République. La réalisation d'études / enquêtes sectorielles sur la corruption contribuera aussi à la détection de la corruption ;
- le renforcement de la répression de la corruption par la poursuite systématique et la condamnation effective des auteurs de faits de corruption et infractions assimilées ;
- l'organisation dans toutes les Préfectures et Communes des campagnes régulières d'information et de sensibilisation sur le phénomène de la corruption et ses répercussions sur le processus de développement socio-économique et dans l'aggravation de la pauvreté ;
- la mise en place un système de contrôle de passation des marchés publics au niveau régional et communal ;
- le renforcement des capacités des structures pérennes régionales et communales de gestion et de contrôle.

3-6 Genre et équité

217. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, une attention particulière doit être accordée à l'égalité entre les sexes qui constitue un des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Il s'agira de façon générale de corriger les inégalités dans la

répartition des revenus qui ne favorisent pas les femmes et en particulier au plan de la gouvernance politique, de les impliquer encore plus largement à la vie politique.

218. Les stratégies d'intervention préconisées en lien avec les OMD sont: i) la promotion de la participation de la femme aux instances de prise de décision, afin de leur assurer l'égalité d'accès aux structures du pouvoir et à la prise de décision et de leur donner les moyens de participer à la prise de décision; ii) la promotion de la participation des femmes aux partis politiques et aux organes élus. Ce qui devrait favoriser la modification de la législation en vigueur à leur profit et d'accroître leur nombre pour les fonctions électives.

219. 1) *Pour assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décision, les principales mesures à prendre sont:*

- rééquilibrer la proportion d'hommes et de femmes dans les organes et commissions gouvernementaux, les administrations publiques et services judiciaires ;
- rééquilibrer la proportion d'hommes et de femmes dans les listes de candidats présentés par le pays aux postes électifs et autres organes des Nations Unies, institutions spécialisées, en particulier aux postes de décision ;
- appuyer la participation des ONG de femmes aux conférences des Nations Unies et à leur préparation ;
- promouvoir le débat sur les nouveaux rôles des hommes et des femmes dans la société et dans la famille ;
- restructurer les programmes de recrutement et d'organisation des carrières pour que les femmes en particulier les jeunes femmes puissent bénéficier à égalité avec les hommes de la formation à la gestion, à la création d'entreprises, aux tâches techniques et à la direction ;
- mettre au point des programmes de formation professionnelle des femmes de tous âges comprenant la planification des carrières, la définition du profil des carrières, le tutorat et les conseils ;
- créer un système de tutorat pour les femmes qui n'ont pas acquis d'expérience et en particulier leur offrir une formation pour leur apprendre à diriger et à prendre des décisions, à parler en public, à avoir de l'assurance et à mener des campagnes politiques ;
- donner aux femmes et aux hommes une formation soucieuse de l'équité entre les sexes afin de promouvoir des relations de travail non discriminatoires et le respect de la diversité dans le travail et dans le style de gestion ;
- élaborer des mécanismes et assurer une formation qui encourage les femmes à participer au processus électoral, aux activités politiques et à la prise de décision.

220. 2) *Pour favoriser la modification des législations en faveur des femmes, un certain nombre de mesures sont préconisées, à savoir :*

- introduire dans les systèmes électoraux des mesures appropriées pour que les partis politiques tiennent compte de la parité homme/femme dans leurs listes de candidatures aux postes électifs ;
- étudier la possibilité de modifier la législation de manière à favoriser une participation plus équilibrée des femmes et des hommes aux organes élus jusqu'à l'égalité totale.

221. 3) *Pour accroître le nombre de femmes éligibles, les mesures suivantes s'imposent :*

- veiller à ce que les femmes aient accès à une formation ciblée, à des programmes de tutorat et à une information sur la politique ;
- offrir aux femmes l'occasion d'acquérir une expérience politique en les encourageant à participer à la vie politique locale, régionale et nationale ;

IV. Accélération de la croissance et élargissement des opportunités d'emplois et de revenus pour tous

222. S'il est indéniable que la croissance est une condition nécessaire pour lutter contre la pauvreté, cette condition n'est cependant pas suffisante. Il faut en plus une politique publique volontariste de régulation et de redistribution pour permettre aux groupes défavorisés de participer à l'activité économique, facteur de croissance et de bénéficier des fruits de cette croissance. En d'autres termes, il s'agit de réaliser une croissance en faveur des pauvres.

223. Le présent chapitre consacré à la croissance traite du cadre macro-économique, des secteurs leviers de croissance et des secteurs porteurs de croissance en faisant une analyse de la situation, une définition des objectifs et des stratégies appropriées à mettre en œuvre.

4.1 Analyse de la situation

4.1.1 Au plan macro-économique

224. La croissance économique a souffert de la mauvaise gestion des ressources publiques, du manque de transparence dans la passation des marchés publics, de la pratique des dépenses extrabudgétaires, des exonérations ad hoc, d'un déficit de dialogue politique, de la faiblesse des capacités des acteurs économiques et politiques déterminants comme l'Assemblée nationale et le Conseil économique et social. Pour toutes ces raisons, des ressources financières très importantes n'ont pas été mobilisées aussi bien au plan interne qu'externe. En d'autres termes, le financement de la Stratégie n'a pas pu être assurée, conduisant du même coup à des faibles taux de croissance par tête d'habitant (-1,8 en 2003; -0,4 en 2004 et 0,1 en 2005) et à l'accélération de l'inflation en moyenne (34,7% en 2006).

225. C'est pourquoi, le nouveau gouvernement est convaincu que sans une gouvernance basée sur la transparence, la participation de tous les acteurs au processus de développement, l'abandon de comportements négatifs, on ne peut pas accélérer la croissance et donc réduire significativement la pauvreté.

4.1.2 Au plan sectoriel

226. La mise en œuvre de la SRP1 a été également marquée, entre autres, par :

- les déficiences du cadre juridique et réglementaire qui se situent d'une part dans l'obsolescence de tout ou partie des textes en vigueur, mais aussi et surtout dans celles constatées dans leur application d'autre part ;
- l'insuffisance des infrastructures économiques de soutien au développement des secteurs porteurs de croissance ;
- la déficience du cadre organisationnel et fonctionnel entre acteurs étatiques et non étatiques ;
- le coût élevé des facteurs de production (intrants) due en grande partie à la déficience du cadre institutionnel, juridique et réglementaire et à la dépréciation de la monnaie ;
- la faiblesse des structures d'appui au développement notamment dans le secteur du développement rural ;

- une forte crise au niveau des secteurs de l'eau et de l'énergie dont le PIB a enregistré une baisse de 5,5 % en 2003 par rapport à 2002 contre une hausse de 3 % en 2001 ;
- la détérioration des termes de l'échange.

227. Ainsi, le taux de croissance du secteur primaire est passé de 4,8% en 2002 à 3,7% en moyenne sur la période 2003-2006. Quant au secteur secondaire, son taux de croissance est passé de 4,7% en 2002 à 2,4% en 2004. S'agissant du secteur des BTP, il a enregistré une croissance de 6% en moyenne sur la période. Le taux de croissance du tertiaire a également enregistré des variations au cours de la période de mise en œuvre de la SRP avec une moyenne de 1,7%.

228. Ces contre-performances qui résultent de facteurs internes et externes n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la SRP et de la Facilité pour la Réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), comme l'atteste le tableau ci-dessous.

Tableau 4.1. Principaux résultats macro-économiques (2002-2005)

Objectifs /Indicateurs	Référence	Objectifs DSRP	Résultats		
			2003	2004	2005
<i>Incidence de la pauvreté au niveau national</i>	62,6% (1995)	30% (2010)	50,0	50,1	53,6
<i>Croissance du PIB (en %, par an)</i>	4,2 (2002)	5,2 (2002/05)	1,2	2,7	3,3
<i>Croissance du PIB / tête d'hbt (%)</i>	1,1 (2002)	1,9 (2002/05)	-2,0	-0,5	0,1
<i>Taux d'investissement (% du PIB)</i>	12,8(2002)	18 (2002/05)	10,0	12,7	14,0
<i>Taux d'inflation (en % en glissement)</i>	5(2002)	3,5 (2005)	14,8	27,6	29,7
<i>Taux d'inflation (en % en moyenne)</i>	3 (2002)	< 3 (2005)	12,9	17,5	31,4
<i>Solde budgétaire global (base engagement, dons exclus, % du PIB)</i>	-6,2 (2002)	- 3,0 (2005)	-7,9	-5,9	-1,4

Sources: SP-SRP/Rapports d'étape DSRP1 (2004, 2005,2006)

4.2 Objectifs et stratégies

229. L'objectif global de la Stratégie est de réduire la pauvreté grâce à une croissance soutenue, durable et diversifiée, reposant sur : (i) une politique publique volontariste de régulation et de redistribution des fruits de cette croissance en faveur notamment des couches les plus pauvres et les plus vulnérables dont les femmes et les jeunes ; (ii) une nouvelle impulsion du secteur privé ; et (iii) une parfaite cohérence avec la politique de décentralisation du gouvernement.

230. Les objectifs spécifiques de croissance, de génération d'emplois et de revenus sont d'ordre macro-économique et sectoriel et consistent à: (i) viabiliser le cadre macro-économique par le rétablissement de ses grands équilibres, sa stabilisation et sa bonne gestion ; et (ii) accroître la production nationale, créer des emplois décents et assurer la génération de revenus en faveur des pauvres.

231. Pour atteindre les objectifs macro-économiques à l'horizon 2010 comme indiqué dans le tableau 4.2 ci-dessus (taux de croissance économique de 5,6% en 2010, taux d'inflation de 4,2% en moyenne annuelle) ; il faut lever toutes les contraintes liées au développement du secteur privé considéré comme locomotive de la croissance. Ces contraintes sont les suivantes : (i) un environnement administratif et juridique défavorable pour les initiatives d'investissement privé ; (ii) un déficit d'éthique de service public; (iii) la faiblesse des infrastructures de production (routes, eau, électricité, télécommunications, etc.) et des structures d'accompagnement que sont

par exemple les chambres consulaires, le patronat, les établissements publics ; (iv) un système financier structurellement inadéquat et quantitativement insuffisant ; (v) l'accès limité à l'information et un déficit de dialogue entre l'État, le secteur privé et la société civile et (vi) la nécessité de mieux articuler le Budget de l'Etat avec les priorités du DSRP.

4.2.1 Au plan macro-économique

232. Le gouvernement se fixe les objectifs ci-après: (i) porter le taux de croissance du PIB en termes réels à 5,3% en moyenne pour permettre une augmentation du revenu par habitant de 1,9% par an ; (ii) réduire l'inflation en moyenne annuelle de 34,7% en 2006 à 3% en 2010 ; (iii) réaliser une pression fiscale de 17,9% en 2010 ; (iv) maintenir le déficit budgétaire base engagement hors dons en moyenne sur la période à un niveau inférieur à 4%; (v) porter chaque année à partir de 2008 le niveau des réserves de change brutes à l'équivalent de 3 mois d'importation.

Tableau 4.2: Objectifs macro-économiques

	2006	2007	2008	2009	2010
Croissance					
PIB	2,2%	1,5%	4,9%	5,3%	5,6%
PIB par tête	-1,1%	-1,7%	1,6%	2,0%	2,3%
PIB/tête (en US\$)	321,7	458,4	442,9	456,1	478,0
Inflation					
Prix à la consommation (en glisse.)	39,1%	15,0%	10,0%	5,5%	3,0%
Prix à la consommation (en moyenne annuelle)	34,7%	23,2%	13,1%	7,6%	4,2%
Monnaie					
M2/PIB	19,7%	18,5%	18,5%	18,5%	18,5%
Avoirs extérieurs bruts	71,0	97,7	352,1	446,9	476,5
En mois d'importations de biens et services 31/12	0,8	0,6	1,4	2,5	3,0
Investissements					
FBCF totale (en % du PIB)	12,7%	11,5%	14,4%	15,9%	17,4%
Budget de l'Etat					
Recettes courantes (en % du PIB)	14,8%	13,1%	14,1%	14,6%	16,0%
Dépenses courantes (en % du PIB)	12,4%	10,9%	11,7%	12,0%	12,2%
Solde dons exclus (base engagements) en % du PIB	-1,8%	-0,5%	-3,3%	-3,2%	-3,2%
Solde primaire (en % PIB)	3,8%	3,7%	2,5%	1,4%	0,9%
Dettes					
Service Dette pub.extérieure (millions USD)	208,7	195,0	165,8	166,2	173,6
Service Dette (en % des export. de biens. & serv.)	18,7%	14,7%	11,1%	9,9%	9,4%
Encours de la Dette (millions USD)	3141,5	3037,3	2991,7	2952,9	2912,0
Encours de la Dette (en % du PIB)	101,1%	65,8%	65,7%	61,2%	55,6%

Source : DNP/Cadrage macroéconomique (AOUT 2007)

233. Le tableau 4.2 ci-dessus résume les principaux objectifs macroéconomiques du DSRP2.

234. Pour atteindre ces objectifs, cinq stratégies majeures sont envisagées, il s'agit de: (i) l'assainissement du cadre macroéconomique ; (ii) la maîtrise de la politique monétaire et le renforcement du système financier ; (iii) l'amélioration de la politique budgétaire et de la fiscalité ; (iv) la gestion efficace de la dette ; et (v) la prise en compte de la dimension régionale de l'intégration économique et financière.

A. Assainissement du cadre macro-économique

235. Le gouvernement, dans le cadre de l'amélioration du cadre macro-économique envisage des mesures structurelles portant entre autres sur:

- Le renforcement de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption et la promulgation de nouvelles lois anti-corruption et anti-blanchiment des capitaux ;
- La mise en place de nouveaux cadres réglementaires dans le secteur des télécommunications afin d'accroître l'efficacité dudit secteur et de stimuler l'investissement ;
- L'adhésion ferme à l'Initiative de transparence des industries extractives et le renforcement du cadre juridique qui s'applique aux investisseurs privés dans le secteur minier ;
- Le recensement des effectifs de la Fonction Publique;
- L'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) en vue d'apporter des améliorations notables à la qualité des statistiques macro-économiques et des indicateurs appropriés sur la pauvreté ;
- L'approfondissement du programme de désengagement de l'État ;
- L'intensification du programme de réformes structurelles.

236. Dans le cadre de la poursuite de son programme de désengagement, l'État procédera à la liquidation d'entreprises, à la vente d'actifs, et aux réformes dans les secteurs porteurs de croissance ainsi que dans les secteurs de l'eau, de l'électricité, des infrastructures et moyens de transport, des télécommunications, et de la pêche.

237. Pour renforcer la réglementation et les procédures de passation des marchés publics, il faudra : (i) mettre en œuvre des mesures structurelles qui favorisent la lutte contre la corruption et la fraude ; (ii) créer et stimuler la concurrence en renforçant la transparence ; (iii) accroître l'efficacité et la qualité des dépenses publiques ; (iv) et procéder à la décentralisation de la passation des marchés publics.

B. Amélioration de la politique monétaire et renforcement du système financier

238. L'expansion monétaire excessive enregistrée ces dernières années, le manque de devises, la rupture du programme de la FRPC en 2002 et le gel des concours extérieurs sont des facteurs qui ont aggravé les tensions inflationnistes et accentué la dépréciation du franc guinéen par rapport aux principales devises.

239. Les effets du taux directeur de 16,3% ont été très limités en raison, notamment, de la surliquidité du système bancaire. Depuis 2006, ces indicateurs et bien d'autres se sont détériorés davantage.

240. Ainsi, au nombre des mesures à envisager figurent principalement les suivantes :

- enrayer la politique monétaire inflationniste menée ces dernières années et la perte de réserves de change du pays ;
- améliorer le fonctionnement du marché des changes ;
- limiter le financement du déficit budgétaire de l'Etat à un maximum de 20% de ses recettes propres de l'exercice précédent ;
- utiliser exclusivement l'instrument bon de trésor pour le financement des besoins de trésorerie de l'Etat ;
- renforcer les institutions d'intermédiation financière existantes et promouvoir l'ouverture de nouvelles branches à l'intérieur du pays ;
- promouvoir l'implantation de nouvelles institutions d'intermédiation financière pour plus de densification et de diversification des services financiers ;
- renforcer le développement des institutions de micro-finance pour une meilleure satisfaction des besoins des micro, petites et moyennes entreprises et des couches défavorisées de la population à travers tout le pays.

241. En un mot, il s'agit de mettre en œuvre une politique monétaire, fondée sur la maîtrise de l'évolution de la base monétaire, l'utilisation accrue d'instruments indirects, l'approfondissement de l'unification et de la libéralisation du marché des changes et le renforcement de la supervision bancaire, d'une part, et le développement d'un système financier solide et intégrateur (adapté aux besoins des principaux acteurs de l'économie) d'autre part;

C. Amélioration de la politique budgétaire et de la fiscalité

242. Les réformes budgétaires et comptables mises en œuvre depuis plusieurs années s'inscrivent dans le cadre de l'assainissement et de la modernisation des méthodes de gestion des finances publiques. La réalisation de ces réformes a marqué une évolution qualitative considérable dans les méthodes et procédures de travail des comptables publics.

243. Les objectifs actuellement recherchés consistent à :

- arriver à une pression fiscale de 17% du PIB en 2009 et 17,9% en 2010 ;
- assurer une gestion rationnelle des ressources publiques, aussi bien en recettes qu'en dépenses ;
- arriver à l'adoption et à la mise en œuvre du principe de budget- programme dans les secteurs prioritaires ;
- limiter le déficit budgétaire base engagements à 0,8% du PIB à fin 2007 et trois fois moins que cette valeur en 2010;
- moderniser les procédures comptables pour la recherche de la sincérité dans les comptes de l'État et la présentation d'une image fidèle de son patrimoine.

244. Les mesures nécessaires préconisées pour atteindre ces objectifs sont:

- L'élimination des exonérations non conventionnelles et non légales ;
- La mise en application du nouveau tarif douanier aligné sur le Tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA,
- L'informatisation des opérations clés au niveau des services des impôts et des douanes ;
- Le renforcement des structures chargées du contrôle fiscal ;

- la remise dans le champ d'application de la TVA de toutes les entreprises minières en 2007;
- L'instauration d'une Carte Professionnelle unique (CPU) dans le secteur informel qui remplace désormais les patentes et tous les autres impôts ;
- Le versement des recettes issues de la CPU aux collectivités décentralisées ;
- La constitution d'un fichier d'Immatriculation unique sur le territoire national des entreprises soumises à la TVA, permettant ainsi un meilleur suivi de ces entreprises;
- La scission de la Division du Contrôle fiscal en deux Divisions dont l'une chargée du Contrôle fiscal des grandes entreprises et l'autre des micro, petites et moyennes (MPME) ;
- La relance des Cellules de Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) et leur élargissement à l'ensemble des Départements.

245. Il s'agit concrètement de la mise en œuvre d'une politique budgétaire prudente, reposant sur l'amélioration des administrations fiscales et douanières, la rationalisation de tous les régimes d'exonération, le renforcement de la gestion des dépenses publiques et la promotion des dépenses liées aux secteurs prioritaires tout en veillant au respect de l'enveloppe globale des dépenses publiques ;

C1. Budget de l'Etat et Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

246. Le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) comme instrument de gestion budgétaire a été adopté en 1997 en Guinée. L'enjeu de ce mécanisme de rationalisation des dépenses publiques était de prioriser les allocations des ressources au niveau sectoriel et à l'intérieur des secteurs, et de mettre en place un système de prestations de services publics fondé sur l'obtention de résultats. Sept secteurs dits secteurs prioritaires (Education, Santé, Infrastructures routières, Développement rural, Justice, Urbanisme et Habitat, et Affaires sociales), ont été ciblés par le gouvernement pour la mise en œuvre du CDMT.

247. Pendant la première phase de mise en œuvre de la SRP, si l'approche CDMT a permis aux secteurs prioritaires, de prendre en compte le lien entre l'allocation budgétaire et les objectifs à atteindre dans le DSRP, sa mise en œuvre dans les Départements concernés s'est heurtée à des difficultés qui ont réduit considérablement son efficacité. Ces difficultés tiennent à :

248. Au niveau interne, la faible maîtrise de l'approche CDMT par les cellules concernées, les querelles de leadership entre celles-ci et les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) et la mobilité des cadres.

249. Sur le plan externe, la dégradation de la situation des finances publiques (accumulation d'arriérés de paiement, manque d'appuis budgétaires extérieurs, dépenses extra-budgétaires) ; la lenteur de la déconcentration budgétaire et la faible collaboration entre le Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et la Direction nationale du Budget. Cette situation a négativement affecté l'allocation des ressources aux secteurs prioritaires.

Tableau 4.3 Part des secteurs prioritaires dans le BND de 2001 à 2004 (%)

Secteurs	2001	2002	2003	2004
Agriculture, Forêt et Elevage	23,0	25,6	24,7	20,0
Pêche et Aquaculture	1,1	1,2	2,3	1,8
Travaux Publics	6,9	3,1	6,8	17,0
Urbanisme et Habitat	11,6	2,3	4,2	25,3
Santé Publique	9,3	4,5	3,4	1,7
Education	19,3	12,6	6,6	5,8
Affaires sociales	3,2	1,2	1,0	1,5
Total	74,4	50,5	49,1	73,0

Source: SP-SRP/ Rapport d'étape 2005

250. Comme il ressort du tableau ci-dessus, en termes d'exécution, la part des secteurs prioritaires dans les dépenses d'investissement en BND est passé de 74,4% en 2001 à 49,1% en 2003. Cette baisse, traduit en partie les contraintes financières auxquelles l'Etat a été confronté ces dernières années.

251. Pour mieux articuler le Budget de l'Etat avec les priorités du DSRP2, le gouvernement s'engage à travers la mise en place d'un Budget –Programme à :

- régler le problème de leadership sans délai
- accélérer le processus de déconcentration budgétaire ;
- mettre en place un personnel compétent au niveau des secteurs prioritaires ;
- Elargir les expériences réussies au niveau de la santé et de l'éducation aux autres secteurs à partir de 2008

D. Gestion de la dette

252. Le poids de la dette constitue un obstacle majeur à la lutte contre la pauvreté. Notre pays fait face depuis plusieurs années déjà à un endettement insoutenable qui pèse fortement sur sa croissance économique et sa stratégie de lutte contre la pauvreté. Cet endettement se traduit par un volume estimé à 101,1% du PIB en 2006 et un service de la dette extérieure qui est passé de 166,7 millions de USD en 2003 à 208,7 millions USD en 2006, soit près de 19% des recettes d'exportation et 45,5 % des recettes budgétaires.

253. Faute de ressources suffisantes pour honorer le service de la dette, la Guinée a connu au cours des trois dernières années, notamment en 2004 et 2005, une série de suspensions des décaissements de la part de nombreux partenaires au développement. En conséquence de nombreux projets de développement ont connu des difficultés au cours de leur exécution.

254. En vue de réduire la pauvreté, l'objectif est de maîtriser durablement le poids de la dette extérieure. A cet égard, les mesures à prendre consisteront notamment à : (i) la définition d'une politique d'endettement reposant par exemple sur une pratique d'au moins 35 % de don, une conversion de la dette qui favorise l'investissement dans les secteurs dits prioritaires ; (iii) le renforcement des capacités de négociation incluant des techniques de rachat et conversion de dette au cas par cas; (iv) la création d'une structure interministérielle souple et dynamique de concertation, de coordination et de

développement de stratégies de gestion de la dette adaptée à l'environnement international.

E. Appui à l'intégration régionale

255. L'intégration sous-régionale constitue aujourd'hui une dimension importante de la politique nationale de développement. Au-delà de la volonté politique, elle répond à une logique essentiellement d'ordre économique et financier, en permettant au pays de s'insérer dans les courants d'échanges régionaux et mondiaux, de renforcer la compétitivité de son économie et de développer le secteur privé.

256. Pour ce faire, la Guinée est engagée aux côtés de certains pays de la sous-région non membres de la zone franc (Gambie, Ghana, Libéria, Nigeria et Sierra Leone) dans un processus de création d'une seconde zone monétaire qui, à terme, sera intégrée à la zone UEMOA, pour constituer une zone monétaire unique dans l'espace de la CEDEAO.

257. A ce effet, les politiques envisagées se traduiront par une gestion macro-économique et financière plus rigoureuse et une amélioration du dispositif d'informations et de suivi des performances économiques et financières des pays membres.

258. La ratification par la Guinée du traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires (OHADA) contribuera également à la croissance économique grâce à l'harmonisation des politiques et des cadres institutionnels et juridiques au niveau sous-régional. Elle aura l'avantage de contribuer à la qualification du système judiciaire en Guinée et, dans un cadre plus large, à l'amélioration du cadre des affaires.

259. Cette dynamique d'intégration sera renforcée par un soutien politique conséquent marqué par la création récente d'un Ministère chargé de l'intégration africaine.

4.2.2 Au plan sectoriel

260. La croissance du PIB résultera de la contribution de l'ensemble des secteurs notamment celle des secteurs porteurs de croissance (agriculture, mines, pêche, tourisme et artisanat...). Le secteur rural dont la part attendue dans le PIB est de 19,4% devrait connaître un taux de croissance moyen de 4,3% sur la période. La croissance du secteur secondaire devrait augmenter de 6,2% en moyenne sous l'effet conjugué de l'amélioration de la fourniture d'énergie dont le taux de croissance est estimé à 10% en 2010 et de l'extension des exploitations minières notamment la mise en route des grands projets. Le secteur tertiaire devrait connaître une redynamisation avec un taux de croissance de plus de 4% en moyenne entre 2008 et 2010.

261. L'objectif d'accroissement de la production nationale, de création d'emplois décentés et de génération de revenus en faveur des pauvres se fera à travers les axes stratégiques d'intervention ci-après :

- la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance et source d'emplois et de revenus;
- la promotion de la micro-finance
- le développement des infrastructures économiques de base
- la dynamisation des secteurs porteurs de croissance;
- la promotion et la modernisation du commerce;

- la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles, la protection de l'environnement et l'assainissement.

A. Promotion du secteur privé et de l'emploi

262. La Guinée est dotée d'un potentiel économique considérable et varié (agricole, minier, halieutique, etc.). Pour mettre en valeur ce potentiel et accélérer le développement économique et social du pays, le Gouvernement a mis en place depuis 1985 une politique axée sur la libéralisation des activités économiques et la promotion du secteur privé. En dépit des efforts fournis, ce dernier reste encore embryonnaire et confronté à des contraintes majeures à son épanouissement.

263. Il s'agit notamment des difficultés dues à : (i) un environnement administratif et juridique défavorable pour les initiatives d'investissement privé ; (ii) un déficit d'éthique de service public ; (iii) la faiblesse des infrastructures de production (routes, eau, électricité, télécommunications, etc.) et des structures d'accompagnement que sont par exemple les chambres consulaires, le patronat, les établissements publics ; (iv) un système financier structurellement inadéquat et quantitativement insuffisant ; et (v) l'accès limité à l'information et un déficit de dialogue entre l'État, le secteur privé et la société civile.

264. Ces pesanteurs font que l'économie est structurellement dominée par les micro et petites entreprises. Il se trouve aussi que ces deux catégories d'entreprise évoluent pour la plupart dans l'économie informelle. Elles procurent généralement des emplois peu ou pas décents, et des revenus faibles et précaires. A cet égard, le défi à relever consiste à appuyer techniquement (formation, encadrement etc...) et financièrement (lignes de crédit par exemple) le secteur informel afin qu'il joue un rôle prépondérant dans la lutte contre la pauvreté.

265. Les objectifs de la Stratégie relatifs à la promotion du secteur privé et de l'emploi sont : (i) contribuer fortement à la croissance ; (ii) renforcer la base du développement durable ; et (iii) favoriser la création des emplois décents et des revenus significatifs pour tous, particulièrement pour les pauvres. Plus spécifiquement, il sera question :

- d'attirer les investissements privés locaux et les investissements directs étrangers ;
- d'appuyer l'entreprenariat local ;
- d'accorder une attention particulière aux micro, petites et moyennes entreprises ;
- de déconcentrer/décentraliser les services d'accompagnement clés des entreprises ;
- d'améliorer l'employabilité des jeunes.

266. En outre, la stimulation des investissements de grande importance ne doit pas être confinée au seul secteur de la bauxite. Des efforts remarquables doivent être déployés pour identifier et viabiliser d'autres créneaux à forte valeur ajoutée auprès des opérateurs tant nationaux qu'étrangers. Des stratégies à envisager dans ce cadre sont :

- l'amélioration des procédures d'acquisition des agréments et conventions nécessaires aux investissements ;

- la sensibilisation des différents Départements impliqués dans le suivi des investissements pour faciliter le travail aux investisseurs conformément aux normes administratives et légales requises ;
- le développement des infrastructures de base (eau, électricité, transports, télécommunications) ;
- la promotion des opportunités d'investissement existantes dans le pays ;
- la promotion des initiatives de renforcement de la productivité des travailleurs ;
- la contribution à l'amélioration de la stabilité des travailleurs par des dialogues tripartites coopératifs ;
- l'encouragement à l'application du système de sécurité sociale pour les travailleurs ;
- la poursuite du désengagement de l'Etat des activités de production et de distribution de biens ;
- le renforcement des mécanismes de supervision pour une concurrence loyale..

267. Pour appuyer l'entreprenariat local, l'approche consistera à :

- la formation à l'esprit d'entreprise ;
- la mise en place et la déconcentration des structures d'encadrement et d'accompagnement ;
- la facilitation de l'accès au financement à travers les institutions de micro-finance et la mise en place de fonds d'emplois pour les jeunes;
- l'encouragement à l'innovation par des mesures spécifiques au plan fiscal ou autres ;
- la facilitation de l'accès des MPME aux marchés publics ;
- la planification et la construction des infrastructures abris par des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) ;
- la révision du Code des investissements pour l'adapter aux besoins des MPME.

B. Promotion et élargissement de l'accès aux institutions de micro-finance(IMF)

268. Au fil des ans, la micro-finance est apparue comme un instrument essentiel de lutte contre la pauvreté et d'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement. Elle est particulièrement utile aux femmes qui forment la majorité de la population guinéenne (plus de 52 %), en renforçant leur autonomie économique et donc leur statut social. Ceci a des effets bénéfiques sur la scolarité, la nutrition des enfants, la démographie, etc.

269. Le paysage de la micro- finance en Guinée est caractérisé par l'existence de sept institutions de micro-finance ayant bénéficié d'un agrément ou d'une autorisation d'exercer sur le territoire national. Ce sont :

- le Crédit Rural de Guinée SA
- les Caisses populaires d'épargne et de crédit de Guinée CPEC-G
- la PRIDE Finance
- l'Agence Autonome d'Assistance Intégrée aux Entreprises (3 AE)
- la Mutuelle de Guinée
- FINADEV – Guinée
- les Caisses Communautaires d'Épargne et de Crédit de Guinée CCEC – Guinée.

270. L'encours du portefeuille des institutions de micro-finance montre une croissance de l'offre de crédit, qui est passée de 22,25 milliards GNF en 2004 à 30,916 milliards en 2005 ; le volume de l'épargne collectée quant à lui est passé de 10,975 milliards à

16,255 ; tandis que le nombre de clients a atteint 198 294 en 2006 contre 172 490 en 2005. Le nombre de caisses a également augmenté de 144 à 151 pour la même période.

271. En dépit de cette dynamique, la problématique du micro-crédit dans la stratégie de réduction de la pauvreté demeure. En Guinée, les IMF ne couvrent pas tout le territoire national et ne répondent pas à la diversité de la demande exprimée en raison des conditions d'accès encore difficiles pour les pauvres (groupes solidaires, taux compris entre 2,5 et 5% par mois). Les IMF présentent également une structure de prêt qui est caractérisée par une prépondérance des crédits à court terme. Il convient de souligner que le niveau élevé de l'inflation oblige le système de financement d'avoir des taux d'intérêt élevés ; ce qui ne favorise guère la rentabilisation des activités. Cette situation est aggravée par l'environnement économique, le type de ressources mobilisées, les coûts d'approche, l'importance des impayés débouche ainsi sur des taux positifs élevés (30%) peu favorables aux investissements à moyen et long termes.

272. En plus de ces contraintes structurelles, le secteur de la micro-finance est confronté à d'autres contraintes d'ordre institutionnel notamment : (i) l'absence de politique nationale de micro-finance ; (ii) la fiabilité limitée des informations financières ; (iii) l'insuffisance de mécanismes de contrôle interne ; (iv) le foisonnement des acteurs sur le terrain ; et (v) la faible coordination des actions des bailleurs de fonds.

273. Les interventions devront porter sur :

- l'élaboration d'une politique nationale de micro-finance
- le renforcement de l'articulation entre les banques et les Institutions de micro-finance (IMF) en vue d'intégrer ces dernières dans le système financier national et faciliter le financement des Petites et Moyennes Entreprises/ Petites et Moyennes Industries (PME/PMI);
- le renforcement de la capacité des acteurs, principalement des bénéficiaires en matière de gestion des crédits;
- le renforcement de la coordination des actions.

C. Développement des infrastructures économiques de base

274. Les efforts fournis par la Guinée au cours des vingt dernières années ont permis d'améliorer sensiblement l'offre de l'eau, de l'électricité, des services de télécommunications ainsi que l'état des infrastructures routières et des moyens et services de transport. Cependant, à bien des égards, le secteur des infrastructures économiques de base souffre de certaines insuffisances : faible couverture géographique du pays (plusieurs villes de l'intérieur, dont des chefs lieu de régions, n'ont pas encore l'électricité), coûts élevés des services, déséquilibres financiers importants, notamment dans les secteurs de l'eau, de l'électricité et des télécommunications, résultant en partie des faibles performances commerciales. Les zones rurales n'ont pratiquement pas accès à l'électricité et aux télécommunications.

275. Dans la perspective de réduction de la pauvreté, le développement des infrastructures répond à deux enjeux majeurs : (i) offrir des services adéquats pour le développement du secteur privé; et (ii) assurer au plus grand nombre de Guinéens des services de base de qualité (cette question est traitée dans le chapitre consacré à l'accès aux services de base); et (iii) créer un cadre propice à un partenariat public - privé efficace.

C.1. Secteur de l'eau

276. La valeur ajoutée du sous-secteur de l'eau a connu une baisse substantielle ces trois dernières années avec un déficit de production d'eau devenu récurrent. La capacité actuelle de production et de transport d'eau pour la desserte de la ville de Conakry est de 100.000 m³ contre une demande estimée à 181 000 m³, soit 45 % de déficit.

277. La conséquence de cette situation est que la desserte en eau potable dans la capitale, où la dotation journalière était en 1999/2000 de 47 litres d'eau/jour /habitant, s'est dégradée avec moins de 20 litres par jour et par tête. Ainsi, sur une demande en eau estimée en 2003 à 135 000 m³/jour pour la ville de Conakry, la SEG ne pouvait produire qu'environ 85 000 m³/jour, soit 50 000 m³ de déficit par jour.

278. A l'intérieur du pays, on observe la même situation parce que la fourniture d'eau ne représentait en moyenne en 2004 que 7 litres d'eau par jour et par habitant.

279. Les objectifs se situent aux niveaux de l'hydraulique urbaine et de l'hydraulique rurale.

280. Pour l'hydraulique urbaine, il s'agit de: (i) améliorer la desserte en eau de la ville de Conakry ; (ii) améliorer la desserte en eau des villes de l'intérieur ; et (iii) améliorer l'efficacité du secteur de l'hydraulique urbaine.

281. Pour atteindre ces objectifs, trois grands axes d'intervention sont proposés, à savoir :

- a)-la réhabilitation et le développement des capacités de production (les installations existantes fonctionnent en dessous de 60 % de leur capacité installée de production) ;
- b)- l'amélioration de la productivité du secteur de l'eau potable ;
- c)-la réforme institutionnelle du secteur par : (i) la formulation d'une politique tarifaire, (ii) l'installation de système de comptage d'eau brute et traitée, (iii) le recensement des abonnés, (iv) la réduction des fuites, et (v) la lutte contre la fraude.

282. Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à améliorer le cadre de participation du secteur privé dans le développement et l'exploitation du secteur de l'eau. A cet effet, les réflexions entamées en vue d'une revue du cadre réglementaire des infrastructures seront poursuivies et mises à profit pour l'incitation à l'investissement privé dans le domaine de la production, du traitement, du transport et de distribution de l'eau.

283. Pour l'hydraulique rurale il s'agit de: (i) accroître la desserte en eau potable en zone rurale ; (ii) pérenniser l'accès à l'eau potable en zone rurale par le maintien du taux de fonctionnement des pompes à 90 % ; et (iii) promouvoir l'hygiène de l'eau.

284. A cet effet, les axes stratégiques d'intervention ci-après sont proposés, à savoir:

- a) le développement des infrastructures de production (forages notamment);
- b) la réhabilitation des points d'eau modernes de plus de 10 ans;
- c) le renforcement de la capacité de maintenance et de renouvellement des équipements par : (i) l'association des communautés rurales au processus

de décision (de la conception à la mise en œuvre des installations), (ii) la formation des bénéficiaires pour leur responsabilisation dans la prise en charge, la gestion, la sécurisation et la maintenance des infrastructures, (iii) une tarification appropriée de l'eau, (iv) l'utilisation des structures de micro-finance;

- d) l'appui à la pérennisation des actions des opérateurs économiques du sous-secteur (artisans, réparateurs, vendeurs de pièces détachées),
- e) l'amélioration des conditions d'hygiène par des mesures d'accompagnement (éducation sanitaire et construction de latrines) ;
- f) la restructuration du SNAPE.

285. L'élaboration d'un Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement en milieu rural, à l'horizon 2015 s'inscrit également dans le cadre de l'atteinte de ces objectifs.

C.2. Secteur de l'Énergie

286. En Guinée, la pauvreté énergétique se perçoit par l'absence de choix suffisants permettant un accès à des services énergétiques adéquats, abordables, fiables et durables en termes environnementaux en vue de soutenir le développement économique et humain. Les femmes, tout particulièrement dans les zones rurales, supportent de manière disproportionnée le manque d'accès à des combustibles modernes et à l'électricité. Les femmes et les filles sont responsables des tâches les plus pénibles. Ce sont elles qui passent plusieurs heures par jour à collecter le bois pour la cuisson des repas et à transporter l'eau afin de répondre aux besoins de subsistance les plus fondamentaux.

287. La situation énergétique de la Guinée est caractérisée par un faible niveau de consommation d'énergie par habitant, moins de 0,5 tonne équivalent pétrole (TEP).

288. A cet égard, l'analyse portera sur les principales filières énergétiques du pays, à savoir: l'électricité, les hydrocarbures et la biomasse.

C.2.1 Électricité

289. Le secteur de l'électricité est confronté depuis 2002 à des difficultés se traduisant par une mauvaise desserte et une mauvaise qualité de service.

290. Cette situation de faible performance est due dans une large mesure aux facteurs suivants :

- La faiblesse des investissements dans le secteur permettant d'accroître la production d'énergie électrique ;
- La vétusté des équipements ;
- La mauvaise gestion technique et commerciale de la société EDG notamment au niveau des paiements des factures d'électricité ;
- Les problèmes institutionnels liés aux statuts de EDG.

291. En effet, le niveau de desserte actuel correspond à une production moyenne du réseau interconnecté de 1 250 MWh/J sur une demande de 2 500 MWh soit 50% de l'énergie demandée sur ce réseau.

292. Les investissements dans le secteur n'ont fait que décroître ces dernières années, passant de 44 % du budget d'investissements publics en 1998 à 2,92 % en 2002. Malgré les efforts d'investissement consentis ces deux dernières années par le

gouvernement pour l'adjonction de capacités thermiques additionnelles, la situation ne s'est guère améliorée.

293. Ces difficultés qui sont de plusieurs ordres (institutionnel, humain, technique, matériel et financier) peuvent se résumer comme suit :

294. L'objectif global défini dans la lettre de politique de développement du secteur de l'énergie élaborée en 1992 reste d'actualité. Il s'agit d'assurer la couverture globale de la consommation énergétique du pays.

295. Spécifiquement, il s'agit de : (i) améliorer la desserte en électricité de la ville de Conakry ; (ii) améliorer la desserte en électricité des villes de l'intérieur ; (iii) améliorer l'efficacité du secteur de l'électricité.

296. Les stratégies à mettre en œuvre pour l'atteinte de ces objectifs porteront sur deux volets : un volet national et un volet régional.

Volet national

297. Les interventions porteront sur :

- la réactualisation de la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie (LPDSE);
- la réalisation d'une étude stratégique de réforme institutionnelle du sous-secteur de l'électricité en vue d'une plus grande efficacité impliquant la participation du secteur privé aussi bien dans l'investissement que dans la gestion ;
- l'élaboration d'un plan directeur d'électrification qui reposera sur le développement des potentialités énergétiques en tenant compte des dimensions sociales, économiques, minières et environnementales, ainsi que des engagements du pays en termes d'intégration aux plans régional et sous régional ;
- la mise en valeur du potentiel hydro-électrique en prenant en compte les possibilités d'interconnexion dans le cadre de l'échange d'énergie entre Etats ;
- la réalisation d'une étude sur la tarification
- la promotion de l'économie d'énergie par des campagnes de sensibilisation ;
- la promotion de l'électrification rurale avec la mise en place d'un fonds d'électrification rurale qui serait un instrument péren de financement du développement de l'électrification rurale ;
- la promotion des énergies de substitution (gaz butane), du biogaz et du solaire.

Volet régional

298. Suite à l'analyse des contextes nationaux et régionaux en matière énergétique et des nombreuses similitudes qui s'en dégagent, il demeure indéniable que la CEDEAO peut contribuer de façon tout à fait significative à favoriser l'accès des populations aux services énergétiques modernes.

299. En effet, l'étroitesse des marchés nationaux freine la mobilisation des investissements nécessaires au développement des sources de production d'énergie. Ainsi, il s'agira de développer l'intégration des marchés voisins pour fournir l'échelle

nécessaire à la rentabilisation des investissements. C'est le cas des interconnexions électriques ainsi que celui du développement de la petite hydroélectricité.

Cette approche a déjà permis des réalisations telles que le Projet de Gazoduc de l'Ouest Africain (PGA), ou le système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (EEOA) basé sur des regroupements régionaux tels que l'Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), l'Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG), ou encore l'ABN (Aménagement du Bassin du Niger).

La politique d'intégration régionale permettra ainsi à la Guinée de valoriser son important potentiel hydro-électrique.

C.2.2 Biomasse et énergies renouvelables

300. Dans le domaine de la biomasse, particulièrement le bois énergie, la Guinée dispose d'un potentiel forestier, même si la connaissance des données sur ce potentiel est insuffisante.

301. Du fait de la faible pénétration des combustibles modernes (électricité, pétrole) dans les ménages, le bois et le charbon de bois couvrent la majeure partie des besoins énergétiques : cuisson des repas, éclairage, chauffage, repassage, etc.

302. On estime la consommation totale en bois en 2005 à environ 8,6 millions de Tonnes dont 22% destinés à la production du charbon de bois (330 000) et 25% aux usages artisanaux (boulangerie, séchage du poisson, extraction du sel).

303. Avec cette situation, on assiste depuis plusieurs décennies à une exploitation insoutenable des ressources ligneuses exacerbée par l'accroissement désordonné de la population urbaine et la paupérisation des villes. Ainsi, la problématique est que d'une part 95% de la population utilisent cette ressource pour la satisfaction de ses besoins en énergie, et de l'autre l'on coupe plus de bois qu'on en restaure au point qu'aujourd'hui, la Guinée est confrontée à des problèmes environnementaux patents (déforestation, érosion, désertification, déficit pluviométrique, etc.).

304. La stratégie en matière de satisfaction des besoins énergétiques par la biomasse et les énergies renouvelable s'inscrit dans un cadre de durabilité et de respect de l'environnement.

305. A ce titre, elle repose essentiellement sur :

- a) l'inventaire des ressources forestières ;
- b) la mise en place d'une base de données fiables sur la consommation d'énergie par les ménages ;
- c) L'exploitation rationnelle des ressources forestières avec la responsabilisation des collectivités locales;
- d) La poursuite du programme de foyers améliorés ;
- e) L'application de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs d'activité (Industrie, bâtiments, transport, agriculture);
- f) la définition d'un cadre réglementaire favorable à l'introduction de nouvelles technologies; et
- g) la promotion des énergies renouvelables de substitution (gaz butane), du biogaz et du solaire.

C.2.3 Sous-secteur des Hydrocarbures

306.A l'instar des autres produits pétroliers (essence, gasoil, mazout), les hydrocarbures à usage domestique (cuisson, éclairage) sont importés.

307. Ces produits sont encore peu utilisés en raison de leur prix relativement élevé qui fait qu'ils ne sont accessibles qu'aux ménages les plus aisés.

308. L'objectif dans le cadre de la satisfaction des besoins énergétiques est de rendre plus accessibles ces hydrocarbures à usage domestique, notamment le GPL à la majorité de la population, en vue de diminuer la pression sur la biomasse.

309. La stratégie sera donc axée sur :

- la subvention du prix du gaz à travers par exemple : (i) le concours budgétaire de l'Etat et des partenaires, (ii) une péréquation appliquée sur le prix des autres produits pétroliers sans avoir recours au budget de l'Etat ;
- l'exonération de toutes les taxes sur l'emballage des équipements (bouteilles) ;
- la réglementation de l'activité des opérateurs pour faire en sorte que le stockage, le transport, la distribution et l'utilisation du gaz soient sécurisés ;
- la conduite d'une campagne de sensibilisation sur la butanisation.

310. La mise en œuvre de cette stratégie pourrait se faire par le biais d'un projet pilote de butanisation qui concernerait une partie de la population urbaine (de la capitale notamment) et une frange plus raisonnable de la population rurale.

311. Enfin, en matière d'accès des populations aux services énergétiques, notamment les plus pauvres vivant en milieu rural et périurbain, la solution reposera sur la promotion d'autres sources énergétiques: le biogaz, le solaire, les plate-formes multifonctionnelles, etc.

C.3. Politique de développement du secteur des transports

312. Dans le domaine des transports, l'objectif principal poursuivi est de disposer d'un système national de transports suffisamment étoffé et performant, permettant de satisfaire les besoins de transports au moindre coût pour la collectivité nationale, tout en assurant une qualité de service et une sécurité acceptables.

313. Les objectifs spécifiques sont :

- l'amélioration de l'accessibilité des zones de production,
- l'amélioration des conditions de transport des populations,
- le renforcement de la compétitivité de l'économie nationale, et,
- la préservation de l'environnement.

314. En raison de leur impact sur le développement économique et sur les conditions de vie des populations, les services de transport constituent un axe stratégique important de la lutte contre la pauvreté en Guinée.

315. L'analyse du secteur montre une nette prédominance du sous-secteur routier (il assure environ 95% des mouvements de personnes et de biens) et du sous-secteur maritime, avec l'essentiel du trafic de marchandises avec le reste du monde.

316. Au regard de l'état actuel des infrastructures et des besoins exprimés par les populations à la base, il est envisagé une politique de développement distinguant différents niveaux : les pistes rurales, les routes nationales et les axes d'intégration sous-régionale.

Objectifs stratégiques en matière d'infrastructures routières

317. L'objectif principal poursuivi est de disposer d'infrastructures routières suffisamment étoffées et performantes. Il se décline selon les objectifs suivants :

- protéger et conserver le patrimoine d'infrastructures et d'équipements progressivement constitués;
- réhabiliter et moderniser les réseaux d'infrastructures et d'équipements, en améliorant la définition des priorités et leur programmation ;
- désenclaver les centres économiques régionaux.

318. En ce qui concerne les infrastructures routières, force est de constater que les intentions inscrites dans les différents documents stratégiques restent à concrétiser, en particulier pour ce qui concerne la protection et la conservation des infrastructures et équipements.

Objectifs stratégiques en matière de transports routiers

319. L'objectif principal poursuivi est de disposer de services de transport performants, aussi peu coûteux et sûrs que possibles. Il se décline selon les objectifs suivants :

- mettre en place et faire respecter les réglementations requises, principalement en matière de sécurité ;
- promouvoir la compétitivité du système de transport routier à l'échelle sous-régionale, particulièrement en matière de prix de revient et de tarifs de transport ;
- faciliter la circulation des véhicules, assurer les échanges de personnes et des marchandises, le transit aux points de rupture de charge ;
- améliorer les conditions de transport des populations les plus défavorisées ;
- renforcer la capacité des institutions en place et les doter de moyens appropriés;
- offrir des conditions de transport pour tous acceptables, particulièrement en matière de sécurité des transports ;
- limiter les nuisances occasionnées à l'environnement et aux riverains.

320. Pour atteindre ces objectifs, un renforcement ou une réorientation des actions antérieures est nécessaire, même si un progrès sensible est intervenu avec la suppression des barrages routiers informels.

C 3.1 Politique sectorielle d'un développement durable du secteur routier

Axes stratégiques de développement du réseau

321. L'objectif principal est de disposer de réseaux interconnectés de routes nationales, routes préfectorales et routes communautaires offrant un niveau de service adapté aux besoins, accompagnant le désenclavement des zones de production et assurant les liaisons principales avec les pays voisins.

Routes nationales i nterurbaines

322. L'objectif consistant à créer un réseau routier offrant le niveau de service de routes revêtues circulables en permanence reste valable. Il se limitera dans un premier temps à la gestion des voies existantes. Leurs extensions étant prévues à partir de 2015 :

- **L'axe côtier** : Forécariah – Coyah – Dubréka – Boffa – Boké, devra être poursuivi jusqu'à la frontière de la bissau guinéenne ;
- **L'axe central**: Conakry – Mamou – Dabola-Kourousa-Kankan – Kérouané – Beyla – N'Zérékoré – Yomou, réalisé jusqu'à Kankan, et en route en terre entre Kankan et Yomou ;
- **L'axe parallèle aux frontières** de la Sierra Léone et du Liberia, revêtu de la frontière sierra léonaise à Sérédou, en route en terre de Sérédou à N'Zérékoré ;
- **Les transversales Nord-Sud**: Conakry – Kindia - Mamou – Labé ; Kamsar – Boké (bretelle Boké et Sangarédi) ; amorce de route revêtue entre Koba – Tanéné et Fria ;
- **L'axe dorsale** : Tougué-Dinguiraye-Siguiri.

323. Les relations sous régionales :

- **Vers la Sierra Léone** : relation en cours de réhabilitation entre Pamélap et la frontière de ce pays ;
- **Vers le Sénégal** : L'axe Labé –Seriba -Tambakounda ; et l'axe Labé- Mali-Kédougou ;
- **Vers la République du Mali** : relation en voie d'achèvement entre Kankan et la frontière ;
- Les bacs situés sur les principales liaisons sont progressivement remplacés par des ponts.

Voiries primaires urbaines

324. Réalisation d'infrastructures primaires à Conakry pour améliorer la desserte de la presqu'île et réduire l'engorgement de la voirie existante :

- Route à chaussées séparées reliant Tombo à Gbessia (10,7km) ;
- Route à chaussées séparées entre Matoto – Enta - Dabompa et la T5 Sud, sur 6km ;
- Lancement de la construction d'une nouvelle voie express à chaussées séparées à Conakry ;
- Opérations d'exploitation de la voirie primaire existante sur 10 km (mise en sens unique et fonctionnement de carrefours critiques) ;
- Construction de 20km de voiries primaires à N'Zérékoré.

Contribution à la lutte contre la pauvreté

325. Les programmes en cours sont largement complémentaires de ceux portant sur l'amélioration des Routes nationales interurbaines dans la mesure où ils vont permettre le désenclavement des CRD. Il s'agit :

- du Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV) : il concerne les routes communautaires et porte sur une période de six (6) années ;

- du PNIR2 qui sera réalisé avec un décalage par rapport au PACV et permettra le désenclavement des chefs lieux de CRD.

Gestion des infrastructures routières

326. La Banque de données routières permettra de planifier et programmer, avec les maîtres d'ouvrages l'entretien courant et périodique des routes pour assurer la pérennité des infrastructures existantes et adapter la gestion des infrastructures, en:

- renforçant les activités de planification et de contrôle des prestations ;
- améliorant la qualification technique des personnels et en adoptant les principes de gestion efficace et performante ;
- appliquant au Fonds d'Entretien Routier (FER) les règles de fonctionnement ayant présidé à sa création (autonomie financière, autonomie décisionnelle et implication accrue des usagers) ;
- recouvrant les coûts de la route, auprès des utilisateurs et usagers.

Gestion des transports routiers

327. Les objectifs essentiels concernent :

- la création d'un cadre institutionnel incitatif, garantissant professionnalisme, libre entreprise et équité des conditions de concurrence entre opérateurs
- l'implication de l'administration du sous- secteur dans les seules tâches de gestion
- l'implication accrue dans la mise en œuvre des accords et conventions en vue d'accroître l'attractivité du corridor guinéen pour l'accès du Mali à l'Océan Atlantique
- la préparation des transporteurs guinéens à une participation aux transports internationaux
- l'amélioration des services de transports routiers intérieurs, en établissant le cadre approprié pour que les opérateurs disposent de moyens d'exploitation améliorés et offrent à moindre coût des conditions acceptables de transport, au plan de la sécurité et de la préservation de l'environnement
- la participation d'opérateurs privés à l'exploitation et à la gestion de gares routières (sous le régime de concessions, de contrat de gestion, etc.)
- la mise en place d'un système efficace de gestion de la sécurité routière
- la promotion d'un tissu associatif des parties prenantes dans les transports (voyageurs, chargeurs, automobilistes, etc.), pour assurer leur participation au développement des prestations.

328. Un développement équilibré de ces différents niveaux est requis pour assurer des services de transports efficaces et compétitifs à même de soutenir l'économie nationale.

329. En priorité, la politique du secteur visera le désenclavement des zones les plus pauvres et des régions à grandes potentialités de production ; ceci à travers la construction, la réhabilitation et l'entretien des pistes rurales, le revêtement et l'entretien des routes nationales.

330. En raison du rôle dynamique du transport ferroviaire dans le développement économique du pays en général et des régions traversées en particulier, le gouvernement envisage aujourd'hui avec plus de réalisme la relance des activités

ferroviaires qui seront liées au chemin de fer trans-guinéen destiné au transport du minerai de Simandou et du Mont Nimba. Cette relance se fera grâce à des investissements privés qui permettront de réhabiliter le réseau existant et de créer les conditions d'exploitation et de gestion efficaces répondant aux exigences de compétitivité.

331. En plus de l'impact sur le transport de biens et de marchandises, le transport ferroviaire aura l'avantage de :

- réduire le taux de fréquentation des routes par des véhicules poids lourds et donc réduira le rythme de dégradation des infrastructures routières,
- baisser les coûts de transports des marchandises,
- faciliter le transport des déchets et ordures ménagères hors de Conakry.

C.4. Politique de développement des postes et télécommunications

332. En dépit des réformes menées au niveau du secteur, en particulier, son ouverture aux capitaux privés et à la concurrence, les services offerts sont loin de répondre aux exigences des populations et de l'économie.

333. La capacité des installations est insuffisante pour couvrir les besoins d'abonnement des clients et la qualité des services particulièrement déficiente au regard du taux élevé des tentatives d'appels infructueux. En Guinée, la télé densité (nombre de lignes du réseau fixe par 100 habitants) n'excède pas 0,5, contre 1,2 en Côte d'Ivoire et 1,7 au Sénégal. Plusieurs villes de l'intérieur du pays et la quasi-totalité des zones rurales sont quasiment inaccessibles par téléphone. Cela a des conséquences directes sur le développement et l'accès aux services d'Internet.

334. De même, bien que les services postaux aient connu une certaine amélioration au cours des dernières années, ils couvrent très partiellement le pays. En particulier, la desserte ne couvre pratiquement pas les zones rurales.

335. Dans ce contexte, tenant compte des préoccupations aussi bien des populations que des opérateurs économiques, la politique du gouvernement en matière de télécommunications a pour objectif principal d'offrir des services de postes et télécommunications suffisants, de qualité et à des prix compétitifs. Spécifiquement, il s'agit notamment de: porter la télé-densité à 1,5 à l'horizon 2010, accroître la qualité des services offerts ainsi que la gamme des prestations rendues, développer un réseau national de télécommunications fiable et connecté aux autoroutes de l'information, développer les activités de la poste et consolider sa viabilité financière.

336. Pour réaliser ces objectifs, la stratégie reposera essentiellement sur: (i) la restructuration du secteur et la réhabilitation progressive des bureaux de postes ; (ii) la mise en place de services financiers postaux (caisse nationale d'épargne et chèques postaux) ;(iii) la couverture nationale à J+4 pour le courrier ; (iv) la couverture de toutes les Préfectures par le service Internet ; (v) l'amélioration des technologies des centres émetteurs de radiodiffusion ; (v) l'informatisation des services de l'Administration ; (vi) la poursuite de la libéralisation du secteur ; (vii) le développement du service universel, ce qui permettra de couvrir l'ensemble du territoire national ;(viii) la mise en place d'une Agence de régulation des Postes et Télécommunications ; (ix) la rénovation des cadres juridiques définissant les différents régimes.

D. Dynamique des secteurs porteurs de croissance

337. L'analyse de la structure de l'économie guinéenne fait apparaître trois secteurs productifs clefs dans la formation du PIB: le secteur rural (l'agriculture, l'élevage et la pêche), les mines et le commerce (restauration et hôtellerie y compris), avec respectivement 18%, 16% et 27% du PIB. La dynamique de la croissance économique reposera, en grande partie, sur le développement de ces secteurs. A cet égard, conformément à l'option libérale du pays, la politique à mettre en place consacre au secteur privé le rôle de création et de distribution des richesses. Pour ce faire, le gouvernement mettra en œuvre toutes les réformes nécessaires à un cadre des affaires incitatif et sécurisant, comme indiqué dans le chapitre relatif à l'amélioration de la gouvernance et aussi à la rubrique portant sur la promotion du secteur privé.

D.1. Secteur de l'agriculture

338. L'agriculture occupe plus de 80% de la population rurale dont une majorité de femmes. C'est une activité importante qui contribue pour environ un quart au PIB³³ et qui constitue, en milieu rural, la principale source de revenus et d'emplois pour près de 54 % des personnes actives³⁴. C'est donc un secteur porteur de croissance par excellence pour l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté notamment pour les groupes marginalisés comme les femmes rurales et les jeunes. Son développement pourrait réduire la dépendance de la Guinée vis-à-vis du secteur minier.

339. En Guinée, les unités de production sont généralement des exploitations familiales au nombre de 844 454 qui se caractérisent par des systèmes d'activités diversifiés, dans lesquels l'agriculture occupe une place importante mais variable selon les cas. Ces exploitations familiales fournissent l'essentiel de la production agricole, approvisionnent les marchés en produits bruts et participent à la structuration des terroirs ; elles représentent la principale source de revenu et d'emploi de la population rurale et sont le principal facteur d'utilisation et de gestion des ressources naturelles. Au-delà de leurs dimensions économiques, les exploitations familiales, dans leur diversité en Guinée, sont des «espaces de vie» et revêtent des dimensions sociales, culturelles, éducatives.

340. C'est pourquoi, la promotion des exploitations familiales constitue un axe central de transformation de l'économie agricole tant en termes d'emplois, de sécurité alimentaire, de gestion durable des ressources naturelles, de lutte contre la pauvreté, que de cohésion sociale et d'équité.

341. Depuis le début de la mise en œuvre du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) en 1997, l'agriculture a été l'un des secteurs prioritaires ayant bénéficié d'une allocation importante dans le Budget de développement national qui a atteint 22% en 2002. Toutefois, en raison des difficultés financières auquel le gouvernement a été confronté durant les années de mise en œuvre du DSRP1, cette allocation a progressivement baissé passant de 14% en 2003 à 9,5% en moyenne en 2005 et 2006, soit un peu moins que les engagements internationaux en la matière.

342. Au niveau de ce secteur, le défi majeur à relever reste celui de transformer notre agriculture de subsistance en une agriculture moderne productive et compétitive sur le marché.

³³ Source : Crédit d'Ajustement Structurel de la Banque Mondiale

³⁴ Source : EIBEP (2002 – 2003)

343. C'est dans cette optique que sont définies une nouvelle vision de l'agriculture guinéenne, des objectifs ainsi que les axes stratégiques d'intervention dans le secteur. Ceux-ci tiennent compte des leçons de la mise en œuvre des LPDA 1 et 2, des objectifs et stratégies de la Politique de développement agricole (PDA-2015), des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015 et de l'évolution de l'environnement national, sous-régional, africain et international. Ces objectifs privilégient les poches de productivité qui offrent des dynamiques d'une croissance accélérée et les zones de pauvreté.

344. Ainsi, la nouvelle vision de l'agriculture guinéenne est celle d'une agriculture à dominante familiale, intensive, moderne et durable, exploitant ses avantages de compétitivité sur les marchés national, régional et international et capable de garantir la souveraineté alimentaire, d'améliorer les revenus des producteurs et réduire la pauvreté.

345. En termes d'objectif de croissance, le secteur devrait atteindre un taux de croissance de sa valeur ajoutée de 4,7% en moyenne sur la période 2007-2010 avec une augmentation de sa part dans le PIB qui devrait passer de 12,9% en 2006 à 13,3% en moyenne les prochaines années.

346. Pour atteindre ce taux de croissance, trois objectifs stratégiques sont définis, à savoir : (i) poursuivre la politique de sécurité alimentaire ; (ii) accroître les revenus agricoles avec les opportunités économiques et l'accès aux marchés, et (iii) développer des mesures transversales d'accompagnement pour garantir l'efficacité des investissements.

347. Les interventions en termes de sécurité alimentaire reposeront sur : (i) l'appui à l'augmentation de la productivité et de la compétitivité de la production vivrière sur une base durable et en particulier rizicole (ii) la diversification par la promotion des productions vivrières de substitution, et (iii) l'appui à l'amélioration de la productivité et de la santé animale.

348. Les actions concrètes pourraient concerner par exemple : l'élaboration d'un schéma d'aménagement des plaines en Basse Guinée et en Haute Guinée, l'organisation d'une filière semencière privée et l'approvisionnement de proximité des producteurs en engrais.

349. Concernant la filière riz, les interventions porteront entre autres sur :

- la concentration des investissements rizicoles dans deux grands pôles de développement situés en Basse Guinée dans les plaines de mangrove et en Haute Guinée dans les plaines alluviales le long du fleuve Niger et de ses affluents pour un total de 25 000 ha à aménager ;
- le développement des aménagements hydro-agricoles avec maîtrise totale de l'eau et à buts multiples comme préalable aux investissements ;
- la poursuite de la riziculture de bas-fonds dans une perspective de diversification, y compris avec la rizipisciculture et les cultures de contre-saison ;
- le soutien à la riziculture de coteaux à travers la diffusion du riz NERICA et des technologies de gestion intégrée de la fertilité des sols ; le renforcement des

services de recherche et de conseils agricoles nécessaires à l'amélioration de la productivité agricole ;

- la définition d'une lettre de mission pour la filière riz renouvelable tous les 5 ans comme conditions préalables aux investissements à y consentir à l'instar du Sénégal et du Mali.

350. Concernant les filières de diversification agricole, les interventions porteront prioritairement sur la promotion du manioc et du maïs comme filières porteuses dans toutes les régions naturelles. Les autres cultures à développer concernent le fonio, l'arachide, le taro, le sorgho, l'igname, la patate, etc.

351. Pour accroître les revenus agricoles avec des opportunités d'exportation agricoles sur les marchés sous-régionaux et internationaux, les interventions ci-après sont proposées : (i) l'accroissement et la diversification des productions commerciales ; (ii) l'amélioration de l'accès aux marchés par la réalisation notamment des infrastructures d'accès et de marchés pour la création de la valeur ajoutée ; (iii) le développement de mécanismes de gestion et de régulation des filières agricoles ; et (iv) la promotion de la qualité et de la labellisation des produits agricoles. Par ailleurs, la stratégie consiste à développer les opportunités économiques en milieu rural. Il s'agira de : (i) la promotion des activités génératrices de revenu : le développement de l'horticulture urbaine et périurbaine, l'appui aux activités féminines (sel, saponification, teinture, technologie post-récolte, autres micro-projets productifs, etc.) (ii) l'appui à l'entrepreneuriat agricole et rural, (iii) le renforcement des activités des services financiers en milieu rural et, (iv) la promotion des biocarburants comme source de revenus potentiels pour les agriculteurs est une opportunité pour le secteur privé guinéen.

352. Les actions concrètes à mener concerneront entre autres, la relance de la culture cotonnière en Haute Guinée et en Moyenne Guinée, et la mise en œuvre du Plan de développement du palmier à huile et de l'hévéa (PDPH).

353. Pour les marchés sous-régionaux, l'accent sera mis sur les produits où la Guinée a un avantage comparatif et un potentiel de développement important tels que : l'ananas, la mangue, la banane et les produits divers (petit piment, pomme de terre, oignon, beurre de karité, huile de palme, igname, etc.)

354. Pour le marché international, il s'agira de produire des masses critiques de produits agricoles répondant aux normes de qualité et capables de justifier les investissements requis. Les produits visés prioritairement concernent la mangue, l'ananas, le café, le coton, l'hévéa et d'autres produits de diversification (haricot vert extra fin, tomate cerise, melon, pastèque fraise, litchi, fleurs coupées, etc.).

355. Les mesures transversales d'accompagnement pour garantir l'efficacité des investissements reposeront sur :

- l'amélioration de l'environnement juridique et réglementaire
- l'augmentation de la productivité de l'exploitation agricole par l'amélioration de la fertilité des sols, des mesures d'encouragement à l'utilisation des intrants améliorés (semences, fertilisants, produits de traitement phytosanitaires, intrants vétérinaires et zootechniques) et une mécanisation agricole adaptée ;
- l'amélioration de l'accès aux facteurs et moyens de production (terre, intrants, technologies, formation, moyens de travail, information) ;

- le développement d'un système viable de financement des producteurs, des professionnels au niveau des différents segments du secteur agricole à travers le crédit agricole ;
- la promotion de la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles : forestières, génétiques animales, phytogénétiques et protection de l'environnement.
- le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques ;
- l'amélioration de la qualité de l'offre des services publics agricoles ;
- l'amélioration des infrastructures socio-économiques du monde rural, notamment, le réseau de pistes rurales, l'électrification rurale, l'hydraulique villageoise, les aménagements hydro-agricoles à travers la maîtrise de l'eau, les marchés ruraux, etc. ;
- l'amélioration des systèmes d'information agricoles ;
- la prise en compte des groupes vulnérables et défavorisés notamment les femmes et les jeunes ;
- le respect des engagements de la conférence de Maputo, 10% du BND consacrés à l'agriculture.

Tableau 4.4: Tableau récapitulatif du Plan de la NLPDA (2007-2010)

N°	Programmes de développement	Sous-programmes	Coût en millions de USD	Coût total en millions de USD
1	Programme de développement des productions vivrières dans le cadre de systèmes de production durables	1 : Diversification de la production vivrière agricole (manioc, maïs, igname, fonio, arachide, patate douce)	40	120
		2 : Développement du riz dans le cadre de systèmes de production durables	80	
2	Programme de promotion des exportations agricoles	1. Promotion des cultures industrielles et biocarburants	60	85
		2. Promotion des cultures horticoles	25	
3	Programme 3 : Programme de développement des productions animales	1 : Développement de systèmes améliorés d'élevage en fonction des espèces et des régions naturelles	20	30
		2. Amélioration des conditions d'élevage en système traditionnel	10	
4	Programme 4 : Programme de développement des infrastructures d'accès et de marchés agricoles, forestiers et d'élevage	1. Infrastructure de désenclavement (pistes rural) et développement du transport en milieu rural	70	150
		2. Infrastructure de marché agricole et d'élevage	80	
5	Programme 5 : Programme de gestion intégré des ressources naturelles renouvelables (eau, sol et forêts)	1: Gestion de l'eau et aménagement des eaux de surface	50	110
		2. Gestion des ressources forestières et fauniques	50	
		3. Gestion intégrée de la fertilité des sol	10	
6	Programme de renforcement des capacités des OP, du secteur privé et des services agricoles	Programme d'Appui aux Services Agricoles, OP et Secteur privé (PSAOPSP)	50	50
7	Programme de prévention et de gestion des crises alimentaires	Fonds d'urgence	5	5
8	Programme d'identification d'un système de financement du secteur agricole et d'appui au Crédit Rural	Projet d'Appui au Crédit Rural et étude d'un système de financement du monde rural	10	10
9	Programme de développement du marché des Intrants, équipements agricoles et vétérinaires	1. Développement du marché des intrants agricoles et d'élevage	25	40
		2. Développement du marché des équipements agricoles et vétérinaires (petite mécanisation et motorisation)	15	
			Total	600

D.2 Secteur de l'élevage

356. En matière de politique d'élevage, l'objectif de sécurité alimentaire s'est traduit par une augmentation significative du cheptel, de la production nationale de viande, de lait et d'œufs. Toutefois, il reste encore une marge de croissance importante pour satisfaire les besoins alimentaires de la population. C'est pourquoi, la mise en œuvre de la politique pastorale permettra de porter le taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur de l'élevage à 4% en moyenne entre 2007 et 2010.

357. Pour réaliser cette croissance, le secteur devra s'appuyer sur : (i) l'augmentation de l'accès au micro-crédit et aux intrants; (ii) la sédentarisation des éleveurs (organisation, formation, santé animale, vulgarisation, aménagement.); (iii) l'intensification de l'élevage ; (iv) le développement des élevages à cycle court par les femmes dans toutes les régions naturelles du pays ; (v) l'intégration effective du couple agriculture – élevage ; (vi) l'élaboration d'un code pastoral ; et (vii) l'étroite collaboration avec les pays voisins dans la lutte contre les épizooties.

358. Ces actions seront sous-tendues par :

- un axe stratégique transversal ou approche-programme d'appui qui vise les systèmes d'élevage traditionnels avec la mise en place des actions qui seront conduites par l'État avec la participation des groupements d'éleveurs; et
- un axe stratégique vertical ou approche-filière qui touchera au système d'élevage amélioré ou semi intensif et périurbain.

D.3. Secteur de la pêche

359. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture est l'une des principales sources d'approvisionnement des populations en protéine animale et de mobilisation des recettes d'exportation. Le taux de croissance de la valeur ajoutée de ce secteur devrait passer de 2,6% en 2006 à 3,2% en moyenne entre 2009 et 2010.

360. A moyen terme, le gouvernement envisage de mettre en œuvre un plan d'actions qui vise :

- un suivi régulier et un contrôle des prises de pêche ;
- un renforcement rapide et efficace de la surveillance des pêches;
- une intensification des activités de recherche halieutique;
- un appui au développement de la pêche artisanale;
- la réalisation d'infrastructures de stockage, de traitement et de conditionnement des produits de pêche;
- une amélioration des compétences de l'administration du secteur;
- le développement de la pêche continentale et la pisciculture;
- une amélioration de l'alimentation du marché intérieur en produits de pêche ;
- la promotion de la pêche semi industrielle (traitement, transformation, conservation des produits de pêche) ;
- le renforcement du contrôle de la délivrance des licences de pêche ;
- la promotion du repos biologique particulièrement pour les espèces menacées;
- la qualification des compétences des acteurs du secteur.

D.4 Secteur minier

361. En raison du contexte économique mondial marqué par l'instabilité des prix des matières premières, le secteur minier a enregistré des performances limitées avec un taux de croissance annuel moyen de 1,6% ces cinq dernières années. Cependant, de tous les secteurs moteurs de croissance, le secteur minier est celui dont la contribution aux exportations est la plus importante. Sa part dans les recettes intérieures de l'État connaît une amélioration atteignant 28% en 2006 contre 24,5% en 2005 et 18,3% en 2004. Actuellement, on estime à près de 22.000 le nombre d'emplois directs permanents et à plus de 50.000 le nombre d'emplois indirects déjà créés.

362. Dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, la politique minière qui est devenue obsolète sera amendée en fonction du nouvel environnement politique, économique et social avant son adoption par le Gouvernement.

363. En conséquence, le secteur devra :

- accélérer la croissance économique du pays, en partie grâce à la réalisation des mégas projets prévus ;
- renforcer le développement des services de base, à travers la contribution aux recettes de l'Etat, au budget des collectivités à la base et des actions directes sur le terrain ;
- contribuer à la réduction du chômage, en particulier le chômage des jeunes diplômés ;
- renforcer les disponibilités en devises du pays.

364. A cet effet, il enregistrera une croissance de l'ordre de 6,2% en 2007 et plus de 5% en moyenne entre 2008 et 2010. Pour gagner ce pari, d'importantes mesures doivent être prises.

365. Dans un cadre rendu plus attractif, le gouvernement entend promouvoir d'importants projets miniers dans les domaines du fer et de la filière aluminium. Il facilitera la mise en place des infrastructures qui permettront de mener à bien ces projets (chemin de fer transguinéen, port minier en eau profonde). Ces mégas-projets permettront d'accélérer la croissance économique, la création d'emplois décents et la génération de revenus. Il est prévu d'investir près de 27 milliards USD à l'horizon 2015, ce qui permettra la création de 85 100 à 102 000 emplois en phase de construction, de 23 700 à 28 230 emplois en phase d'exploitation (voir tableau 4.5 synthèse des projets d'investissement dans le secteur minier).

366. Les efforts de développement se feront suivant deux axes : l'intensification de l'activité minière et le renforcement de la valorisation du produit minier.

367. A cet effet, le gouvernement est entrain de mettre en œuvre des réformes structurelles dans le secteur. Le Code minier et le système de taxation de la Guinée qui datent de 1995 sont en cours de révision pour tenir compte des évolutions enregistrées aussi bien au niveau national qu'international.

368. A cet égard, les facteurs suivants sont pris en compte :

- la taille des investissements miniers notamment les mégaprojets;

- les aspects environnementaux et sociaux des exploitations minières;
- le développement communautaire au niveau des régions minières;
- la nécessité d'attirer les gros investissements miniers grâce à une fiscalité compétitive, etc.

369. C'est pour toutes ces raisons qu'une Convention minière type (CMT) a été élaborée par le Gouvernement avec l'appui de la Banque Mondiale. Cette Convention pourrait être adoptée par le gouvernement incessamment après examen en Conseil des Ministres.

370. Certaines questions spécifiques relatives à cette convention sont en cours d'examen au niveau du Cabinet du ministre des Mines et de la Géologie. Il s'agit:

- des modalités d'octroi du renouvellement et du retrait du permis de recherche;
- des attributions des services du Ministère des mines;
- de la superficie de la concession minière;
- du taux de l'impôt sur le bénéfice industriel et commercial;
- de la valeur de la taxe sur les substances minérales;
- de la convention sur le développement communautaire.

371. C'est donc après cet examen que la Convention sera adoptée par le gouvernement en Conseil des Ministres.

372. La Guinée a adhéré à l'Initiative de transparence dans les industries extractives (ITIE) en avril 2005 et par ricochet a réalisé des audits.

373. Depuis cette date, elle a réalisé la collecte et la réconciliation des données des flux de paiement réalisés par les entreprises minières et les revenus perçus par les administrations pour l'année 2005. La publication de ces données encore non auditées a eu lieu en octobre 2005.

374. L'ITIE envisage d'auditer les flux sur une base régulière. La périodicité retenue est annuelle. C'est dans ce cadre qu'elle est entrain de finaliser l'audit de ces flux.

375. La procédure de recrutement de l'auditeur pour l'exercice 2006, est en cours. La publication des données auditées de l'année 2006 est prévue avant fin de l'année 2007.

376. Par ailleurs, dans le souci de renforcer les capacités institutionnelles de l'Etat en matière de suivi du secteur, il a été créé au sein du Ministère des Mines et de la Géologie, un service public dénommé "Direction des études et de la prospective" en abrégée "DEP", de niveau hiérarchique équivalent à celui d'une Direction nationale de l'administration centrale.

377. La DEP a pour mission de mettre en place un réseau de collecte, d'analyse, de traitement et de synthèse des informations techniques, économiques et stratégiques afin de définir les objectifs fondamentaux à atteindre à court, moyen et long termes pour la mise en valeur des ressources minérales et minières ainsi que la gestion durable de l'environnement.

Tableau 4.5: Synthèse des projets d'investissement dans le secteur minier

Projets	Objet	Date			Capacité en Mt par an		Investissement en \$US			Investisseur/ Promoteur	Emplois à créer		
		Démar- rage	Fin	Durée en année	Démar- rage	Exten- sion	A date	2007-2010	Total		Phase construction	Phase exploitation	
1	Usine d'alumine de Sangaredi	Raffinerie Alumine	2006	2009	4	3	5,4	300 millions	2,9 milliards	3,2 milliards	Global Alumina/BHP-Billiton/Dubal Mubadala	7000-10000	1200-1500
2	Usine d'alumine de kamsar	Raffinerie Alumine	2008	2011	4	1,5	3	10 millions	1,49 milliards	1,5 milliards	Alcoa/Alcan	4000-5000	1000-1200
3	ACG-Friguia	Extension	2008	2010	2	1,2	1,5	70 millions	630 millions	700 millions	Ruski Alumini	-	-
4	Projet intégré Dian-Dian	Exploitation bauxite; raffinerie d'alumine	2008	2009 2011	1 3	1,2	2,8	18 millions	3,982 milliards	4 milliards	Ruski Alumini	7000-10000	2000-3000
5	SBDT	Exploitation bauxite Dabola-Tougué, raffinerie d'alumine	-	2008 2010	1 3	4 1	- -	30 millions	2,47 milliards	2,5 milliards	IMIDRO-IRAN	5000	1000-2000
6	3PL Trade	Exploitation bauxite; raffinerie d'alumine	2010	2012	3	1,5	-	-	1,5 milliards	1,5 milliards	3PL Trade	-	-
7	Simandou (SIMFER)	Production minerais de fer	2010	2013	4	70	100	30 millions	5,94 milliards	6 milliards	Rio Tinto		

8	Transguinéen	Transport minerais fer Nimba-Simandou à matakang	2010	2013	4	100	-	30 millions			Etat Guinée / Rio Tinto/ Euro-Nimba	25000	2000-3000		
9	Nimba (SMFG)	Production minerais de fer	2010	2013	4	20	30	20 millions	1,28 milliards	1,3 milliards	Euro-Nimba	7000	3000		
10	Extension SMD	Production d'or	2006	2007	1		300000 onces	220 millions	-	220 millions	Crew Gold corporation	-	-		
11	Projet intégré Konkouré	Extraction de bauxite; Raffinerie d'alumine; Production d'énergie; Fonderie d'aluminium	2008	2015	7	1,4	5	725 MW 240 000	1025 MW	20 millions	6,27 milliards	6,3 milliards	Etat guinée Eximbank Chalco/Synohydro	15000-20000	5000-7000
12	Aménagement hydroélectrique Cogon	Approvisionnement en énergie électrique du corridor minier de Boké	2009	2011	3	50 MW	80 MW	1,050 millions	177 millions	178 millions	Etat-guinéen/ CBG/ACDI	5100	20-30		
		TOTAL						749,05 millions		27 milliards		85100-102000	23700-28230		

Source: Ministère des Mines et de la Géologie

D.5 Tourisme, artisanat et culture

D.5 1. Tourisme

378. Le tourisme et l'artisanat, peuvent concourir à la dynamique économique et sociale du pays. C'est pourquoi, une politique active est envisagée pour le développement de ces secteurs.

379. La Guinée dispose d'un important potentiel touristique. Cependant, le secteur est confronté à d'énormes difficultés; qu'il s'agisse de l'eau, de l'électricité, des télécommunications, du transport ou de l'hôtellerie, les problèmes sont entiers. Malgré l'existence d'un Office national du tourisme (ONT) et d'un cadre juridique et réglementaire, la destination Guinée est l'une des moins sollicitées de la sous- région.

380. Le pays est aujourd'hui isolé par certaines grandes compagnies aériennes internationales en partie à cause des coûts très élevés de l'aéroport international de Gbessia, du manque d'un flux important de voyageurs arrivant en Guinée, des tracasseries policières et douanières et de l'insécurité matérialisée par des vols fréquents opérés sur les bagages des voyageurs (quand leurs colis ne disparaissent pas purement et simplement).

381. Il faut noter aussi que les investissements publics prévus pour le désenclavement et la viabilisation des sites touristiques n'ont pas été réalisés, faute de concours financiers extérieurs et les opérateurs nationaux hésitent à investir dans le secteur.

382. Les objectifs visés dans le cadre du tourisme sont :

- contribuer à l'accélération de la croissance économique ;
- favoriser l'emploi et une large distribution des revenus;
- contribuer à la mobilisation de devises étrangères, notamment à travers le développement du tourisme.

D.5.2 Artisanat

383. Les activités artisanales, y compris celles liées à l'exploitation minière, représentent une part prépondérante des activités économiques en Guinée. Elles occupent plus de 30% de la population urbaine. Aussi, 80% de la population active occupée par les activités artisanales résident en milieu rural. L'artisanat constitue ainsi, à la fois, un important pourvoyeur d'emplois et une précieuse source de revenus pour les populations urbaines et rurales. Mais la crise énergétique que connaît le pays affecte dangereusement ce sous-secteur et fait baisser les revenus des artisans.

384. Les efforts du gouvernement en matière de développement de l'artisanat visent à renforcer et à accélérer le développement économique, avec des retombées positives pour les populations pauvres. Spécifiquement, Il s'agit : (i) d'accroître la productivité et la compétitivité de l'artisanat ; (ii) de créer des emplois productifs et stables ; (iii) et de renforcer les compétences techniques et de gestion et de contribuer à l'expansion de la base industrielle.

385. Pour atteindre ces objectifs, une Lettre de politique de développement de l'artisanat, devant déboucher sur un Schéma directeur de développement du secteur a été élaborée. Il faut noter également que le Programme cadre pour le soutien et le développement du secteur privé (PCDSP) inscrit dans son plan d'action plusieurs projets en appui au secteur artisanal.

386. Dans la dynamique de la décentralisation et de la participation, des expériences novatrices sont en cours. Ainsi, de nombreuses organisations professionnelles se sont constituées, au niveau régional et national, afin de donner une nouvelle impulsion au développement du secteur. Des réflexions entreprises avec les professionnels et partenaires du secteur ont permis de fixer, dans l'esprit de la LDPART, quelques orientations stratégiques axées sur :

- l'application du code de l'artisanat (finalisation des textes, traduction en langues nationales, diffusion) ;
- la création de chambres de métiers ;
- la mise en place d'un système de financement adapté au secteur de l'artisanat ;
- le renforcement des capacités des artisans et l'amélioration des conditions d'apprentissage ;
- l'appui à la création d'infrastructures (villages artisanaux, maison de l'artisanat) ;
- le renforcement de la prise en compte de la dimension genre dans le processus de promotion de l'artisanat guinéen ;
- la démultiplication à l'échelle nationale de projets d'appui à l'autopromotion des artisans.

D.5. 3 Culture

387. Si la Guinée est aujourd'hui un pays économiquement pauvre, elle est cependant riche de sa culture. Synthèse des grandes civilisations des empires médiévaux de l'Afrique de l'Ouest, la culture peut constituer un puissant levier pour le développement durable et la lutte contre la pauvreté. En effet, la culture devient de plus en plus, la matière première par un ensemble d'activités dits « métiers de la culture » exercées par un pan significatif de la population. Il s'agit principalement des métiers liés aux industries culturelles (cinéma, musique, spectacle, livre), à l'art et à l'artisanat d'art. Développés, ils peuvent constituer une importante source de création de richesse et d'emplois.

388. Cependant, le manque de réglementation statutaire de ces métiers a conduit ce secteur à rester dans l'informel et à constituer une activité marginalisée. Ils ne sont pas répertoriés dans les emplois à encadrer et à promouvoir. Tant et si bien que la majorité des entrepreneurs culturels se retrouvent sans revenus substantiels et sans assistance.

389. L'objectif fondamental est de promouvoir un développement accéléré des métiers de la culture afin qu'ils contribuent à la création d'emplois et de richesse, notamment pour les jeunes,

390. Les stratégies envisagées portent sur: i) la mise en place d'un fonds d'aide et de soutien ii) la mise en place d'un cadre juridique et fiscal incitatif pour les métiers de la culture iii) la définition d'un statut professionnel des métiers de la culture iv) la création d'un mécanisme d'appui institutionnel aux entrepreneurs culturels.

E. Développement industriel, promotion et modernisation du commerce

E1. Développement industriel

391. La contribution du secteur industriel à la formation du PIB (3,8%) n'est pas du tout significative au regard de son potentiel de croissance. Cette situation paradoxale s'explique par une série de contraintes qui constituent de véritables goulots d'étranglements à son épanouissement. Il s'agit de :

- le coût élevé des facteurs de production (eau, énergie, télécommunications, terrains industriels, transports etc.) ainsi que la déficience (en volume et en qualité) et l'irrégularité de ces facteurs ;
- les difficultés liées à l'approvisionnement en matières premières d'origine locale et importée ;
- les difficultés d'accès au crédit et le caractère prohibitif des taux d'intérêt ;
- l'instabilité du taux de change et la difficulté d'adaptation des prix aux consommateurs ;
- la persistance des exonérations ad hoc pour certains produits importés et concurrents de produits fabriqués sur place ;
- l'inefficacité relative des services de l'administration chargés d'accompagner les promoteurs ;
- l'inadaptation de la qualification des ressources humaines aux besoins de l'emploi ;
- un parc industriel aux technologies parfois obsolètes ;
- un environnement juridique et judiciaire peu performant ;
- un système d'information peu efficace au regard des avancées technologiques et des exigences du marché international.

392. Pour lever ces contraintes, le gouvernement s'engage à :

- assainir le climat des affaires ;
- renforcer l'appui au secteur privé
- faciliter l'accès au crédit ;
- améliorer le système d'appui institutionnel, etc

393. La mise en œuvre de ces mesures permettra de promouvoir les filières industrielles dans lesquelles notre pays présente des avantages comparatifs, à savoir : les agro-industries, les industries de matériaux de construction, ainsi que celles des métaux

E2. Promotion et modernisation du commerce

394. La promotion et la modernisation du commerce sont au nombre des actions qui font partie intégrante de la stratégie globale pour la production nationale, la création d'emplois décents et la génération de revenus pour tous. A cet égard, une étude portant Cadre intégré du commerce a été réalisée en 2003 pour identifier et évaluer le potentiel commercial du pays, analyser les contraintes à lever et identifier les mesures prioritaires à prendre.

395. Les objectifs que la Guinée s'est fixée en matière de commerce sont : (i) assurer la qualification et la modernisation de l'exercice de la profession commerciale en réduisant le poids de l'informel, (ii) accroître le rôle du commerce dans la création de la richesse nationale et donc, dans la réduction de la pauvreté notamment, par une intégration économique et commerciale forte avec les autres pays de la sous-région

ouest -africaine, de l'Afrique et du reste du monde et la reconquête de la part de marché international qui était jadis occupée par les produits guinéens. A cet effet, les secteurs prioritaires identifiés sont : la pêche, l'agriculture, l'artisanat traditionnel, l'artisanat minier, le tourisme et le commerce.

396. La réalisation de ces objectifs se fera principalement :

- le développement des normes et qualités des produits d'origine guinéenne ;
- la mise à disposition de statistiques commerciales fiables ;
- la mise en place d'institutions et de structures nationales dynamiques et fonctionnelles de promotion et de gestion du secteur privé ;
- l'amélioration de la compétitivité des produits notamment par le relèvement du niveau de productivité ;
- la création dans le pays, de structures appropriées d'accueil pour les activités de promotion commerciale telles que les foires et expositions, le marché d'Intérêt national (MIN), les centres de tri et de conditionnement de produits y compris les produits périssables ;
- l'amélioration de l'intégration interne des marchés pour assurer la transmission des opportunités des marchés urbains locaux et du marché mondial aux zones enclavées de la Guinée ;
- la réduction des coûts de transport et des tracasseries policières par la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action découlant de la stratégie sectorielle du secteur transport élaborée en 1999.

397. C'est pour la résolution de ces problèmes qu'une évaluation des besoins d'assistance technique liée au commerce a été faite et trois projets pilotes sélectionnés. Ce sont :

- projet de promotion et de développement des exportations de produits agricoles guinéens à fort potentiel de réduction de la pauvreté.
- projet de renforcement des capacités de négociations commerciales
- projet d'appui institutionnel au développement des exportations commerciales guinéennes.

F. Promotion du développement durable

F.1. Gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement

398. En Guinée, l'essor du développement économique repose en grande partie sur les secteurs rural et minier. L'intensification des activités dans ces secteurs pose de réelles questions quant à leurs conséquences sur le potentiel de développement et sur l'environnement.

399. La lutte contre la pauvreté doit être inséparable des questions d'accès à la consommation, de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles pour les générations présentes et futures ainsi que de protection de l'environnement. L'enjeu est de permettre aux populations guinéennes d'atteindre un mode de vie durable en développant pour chaque poche de pauvreté, des projets et programmes intégrés de développement et de gestion durable de l'environnement.

400. Le diagnostic d'ensemble du secteur de l'environnement révèle deux réalités : (i) la Guinée réunit les conditions nécessaires pour un développement harmonieux et durable notamment avec l'abondance des terres cultivables, l'existence d'importantes

ressources forestières, la diversité des écosystèmes, l'importance des ressources hydriques et marines ; (ii) la situation environnementale assez critique, due surtout à la pression continue sur les ressources, se traduit par la dégradation accélérée du milieu naturel.

401. L'objectif global visé en matière de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles et de protection de l'environnement est de favoriser le développement pour l'amélioration des conditions de vie des générations présentes sans hypothéquer la pérennité de la base productive pour les générations futures et protéger l'environnement.

402. Les objectifs spécifiques devant permettre d'atteindre cet objectif global sont : (i) gérer rationnellement et durablement les sols, les forêts et les aires protégées, les bassins versants, les écosystèmes marin, côtier et des pêcheries ; (ii) lutter contre la désertification ; et (vi) intégrer l'environnement durable dans les stratégies sectorielles.

F.1.1. Gestion rationnelle et durable des sols et lutte contre la désertification

403. Le potentiel de sols cultivables est estimé à 6,2 millions d'ha, dont 20 % seulement (soit 1,2 millions d'hectares) sont actuellement exploitées. Les principales causes de la dégradation des sols sont les feux de brousse, les divers défrichements, le déboisement, la culture itinérante sur brûlis, etc.

404. La stratégie pour gérer rationnellement et durablement les sols et lutter contre la désertification sera essentiellement axée sur : a) la lutte contre l'érosion ; b) l'accroissement des superficies de plaines et de bas-fonds aménagés ; c) l'amélioration de la productivité des terres agricoles et le renforcement des capacités de gestion durable des sols.

F.1.2 Gestion rationnelle et durable des forêts et des aires protégées

405. Le patrimoine forestier est très varié : mangrove (250.000 ha), forêt dense humide (700.000 ha), forêt dense sèche et forêt claire (1.600.000 ha), savane boisée (10.639.000 ha), soit un total de formation boisée de l'ordre de 13.189.000 ha, environ 53,63 % du territoire national. Le domaine forestier classé couvre moins de 5% du territoire national, mais représente une part appréciable des superficies forestières du pays (1.140.000 ha sur 2.550.000 ha).

406. Les principales menaces sont les suivantes : les incendies de forêt, l'exploitation abusive et anarchique des ressources ligneuses pour le bois d'oeuvre et de service, le bois de chauffe et le charbon de bois.

407. La pression sur les ressources se traduit par les taux de régression suivants: 4,2 % pour la mangrove, 1,4 % pour les forêts denses sèches, 2,08 % pour les forêts humides.

408. La physionomie des aires protégées se présente comme suit : deux (2) parcs nationaux, une (1) réserve naturelle intégrale, six (6) réserves naturelles gérées, cinq (5) forêts classées domaniales et quatorze (14) sites.

409. La stratégie pour gérer les forêts et les aires protégées se fera à travers les axes stratégiques suivants : i) l'évaluation, la protection et la mise en valeur des ressources nationales y compris la biodiversité ; ii) l'élargissement et le renforcement de la gestion des aires protégées ; (iii) la foresterie communautaire dans le cadre d'une gestion rationnelle des terroirs; iii) l'accroissement des superficies forestières ; iv) le renforcement des capacités institutionnelles et juridiques.

F.1.3 Gestion rationnelle et durable des bassins versants

410. Les bassins versants se caractérisent par un réseau hydrographique très dense composé de 1.661 cours d'eau répartis dans 24 bassins versants. Quatorze de ces cours d'eau ont un caractère international et irriguent la plupart des pays ouest africains.

411. L'activité humaine à travers l'agriculture itinérante et les cultures sur pente très rapprochées ont contribué à la dégradation accentuée du couvert végétal au niveau des têtes de source et le long des berges, favorisant ainsi l'érosion puis l'envasement accéléré des cours d'eau.

412. La stratégie pour gérer les bassins versants sera essentiellement axée sur : i) la protection des têtes de source, des berges et des lits des cours d'eau ; ii) le repeuplement des principaux plans d'eau en faune ichtyologique ; iii) le renforcement de la lutte contre les techniques de pêche prohibées ; iv) la promotion des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) ; et v) le renforcement des capacités techniques d'intervention des bassins versants.

F.1.4 Gestion rationnelle et durable des écosystèmes marin, côtier et des pêcheries

413. Avec environ 350 km de côte, la Guinée dispose d'une large ouverture sur la mer avec d'immenses potentialités halieutique et mangroviennne. Cependant, ces importantes ressources sont constamment soumises à une forte pression anthropique. Les principales menaces sont représentées par la surpêche, l'exploitation irrationnelle des ressources halieutiques et celles de la mangrove, l'incursion des navires de pêche industrielle dans les zones réservées à la pêche artisanale, le non respect des zones de frayère, la pollution par le déversement des eaux usées domestiques, la pollution par les hydrocarbures, etc.

414. Pour gérer rationnellement et durablement les écosystèmes, la stratégie sera axée sur : i) l'inventaire, l'évaluation et le suivi des ressources ; ii) la capitalisation des acquis de l'Observatoire de la Guinée Maritime et du Projet Mangrove de la baie de Sangaréah ; iii) le renforcement de la surveillance de la ZEEG ; et iv) la lutte contre la pollution marine.

F.1.5. Gestion rationnelle et durable des ressources en eau

415. Le potentiel en eau du pays est énorme, avec 27.000 m³ par personne et par an. La pluviométrie moyenne est égale à 1.988 mm/an inégalement répartie (avec des pics de 4.000 mm à 4.500 mm/an). Le potentiel en eau souterraine se chiffre à 13 milliards de m³ d'eau. Ces ressources hydriques sont sous la menace de l'activité humaine sans cesse accrue entraînant des risques de pollution diverses et l'amenuisement de la ressource. En dépit de l'immense potentiel dont dispose le pays le taux d'accès à l'eau potable est loin d'être optimal. En moyenne, 62% de l'ensemble des ménages ont accès à l'eau potable.

416. La stratégie pour gérer les ressources en eau sera essentiellement basée sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable, la lutte contre la pollution hydrique et une meilleure maîtrise de l'eau pour l'agriculture et l'élevage.

417. Au niveau de la maîtrise de l'eau, les axes d'intervention porteront sur : (i) le développement de l'agriculture irriguée à même de garantir une production agricole durable et de rentabiliser les investissements, (ii) l'élaboration par l'Etat d'un schéma directeur des aménagements hydro-agricoles des moyennes et grandes plaines et des bas-fonds pour les quatre régions naturelles, (iii) le renforcement par l'Etat de l'appui à l'émergence des PME par la mise en oeuvre de programmes de formation et

d'équipement adéquats, (iii) la formulation par l'Etat et la mise en œuvre d'un programme national de bassins versants expérimentaux en vue d'obtenir des paramètres fiables pour le dimensionnement des diverses infrastructures, (iv) l'élaboration par l'Etat d'une stratégie et d'un Programme national de valorisation des eaux de surface (barrages et micro-barrages) prioritairement dans les zones arides pour une réelle intensification de l'agriculture, (v) le renforcement des capacités opérationnelles des services techniques d'encadrement

F.1.6 Intégration de l'environnement durable dans les stratégies sectorielles

418. L'environnement durable concerne la presque totalité des secteurs de développement du pays. Les stratégies de chacun de ces secteurs comportent en principe une ou plusieurs composantes orientées vers les questions environnementales. C'est pourquoi, il est nécessaire d'intégrer dans la viabilité environnementale de tout programme ou projet sectoriel en procédant à une étude d'impact environnemental.

419. Pour intégrer l'environnement durable dans les stratégies sectorielles, il sera procédé à : a) l'évaluation des impacts environnementaux (EIE) qui est devenue l'un des outils les plus efficaces pour la prise en compte des préoccupations environnementales ; b) l'application rigoureuse du Décret N°199/PRG/SGG/89 du 8 novembre 1989, qui codifie les études d'impact sur l'environnement (EIE) et présente la liste des ouvrages et aménagements soumis à la présentation d'une telle étude. Conformément à l'article 7 de ce Décret, l'arrêté d'application N°990/MRNE/SGG/90 en fixe les modalités et paramètres. Le contenu, la méthodologie et la procédure de l'étude d'impact sur l'environnement y sont également décrits.

V. Amélioration de l'accès à des services sociaux de qualité

420. Les données officielles attestent que la population résidente globale de la Guinée est passée de 4.661.000 habitants en 1983 à 7.059.000 habitants en 1996. C'est une population essentiellement jeune qui croît à un taux annuel moyen de 3,1%. A ce rythme, elle serait d'un peu moins de dix millions d'habitants en 2007, pour atteindre approximativement 12,6 millions en 2015. Cette croissance rapide requiert une création accélérée non seulement des opportunités d'emplois et de revenus, mais également des offres suffisantes des services sociaux de base de qualité.

421. Pour faire face à ce défi, le gouvernement se propose de promouvoir la politique nationale de la population qui vise : (i) la promotion d'une éducation de qualité pour tous, avec un accent particulier pour l'éducation des filles, des enfants des zones rurales et de ceux des autres couches défavorisées ; (ii) l'amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel de la population, en général, et de celui des femmes et des enfants, en particulier ; (iii) l'amélioration de l'accès équitable aux services d'eau potable et d'assainissement, (iv) l'extension progressive de la protection sociale à tous ; et (v) la prise en compte de la dimension genre.

5.1 Amélioration de l'accès à une éducation de qualité pour tous

422. L'analyse situationnelle du secteur de l'éducation montre que malgré les progrès enregistrés ces dernières années, le système éducatif reste confronté à un problème d'amélioration des performances pour atteindre les objectifs d'une éducation universelle de qualité. Les déficits se traduisent, notamment, par :

443. Au niveau de l'accroissement de l'accès : (i) un taux de scolarisation en dessous des objectifs du millénaire pour le développement ;(ii) une insuffisance d'infrastructures et d'équipements face aux exigences pédagogiques, scientifiques et technologiques (laboratoires et NTIC) ; (iii) une persistance de disparités du taux de scolarisation entre genre, zones et revenus ; (iv) de nombreuses écoles à cycle incomplet en milieu rural et de nombreuses classes pléthoriques dans les centres urbains ; (v) une insuffisance d'enseignants qualifiés pour couvrir les besoins scolaires et universitaires ; (vi) un manque de subventions aux écoles privées ; (vii) un vieillissement des personnels de l'enseignement supérieur et de recherche ; (viii) une insuffisance de subventions publiques pour soutenir les initiatives privées en matière d'alphabétisation ; (ix) une insuffisance de Centres d'encadrement communautaires, et (x) une insuffisance de motivation du personnel enseignant en service dans les zones d'extrême pauvreté. .

444. Au niveau de l'amélioration de la qualité : (i) un taux d'achèvement du cycle primaire en dessous de l'Objectif du Millénaire pour le Développement ;(ii) des taux d'abandon élevés au primaire et au secondaire, notamment au niveau des filles ; (iii) une faiblesse des compétences en lecture des élèves (porte d'entrée des autres savoirs) et l'insuffisance des dispositifs de soutien à la lecture au primaire et au secondaire (coins de lecture et bibliothèques), près de 50% des enfants du primaire ne lisent pas correctement; (iv) une insuffisance de manuels scolaires et autres matériels didactiques, ainsi que la mauvaise gestion des manuels ; (v) un manque de laboratoires et d'équipements et peu d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication; (vi) des systèmes d'évaluation peu efficaces ;

(vii) un faible niveau de compétence académique et pédagogique de certains enseignants ; (viii) une faiblesse du suivi et de l'encadrement rapproché des maîtres ; (ix) une inadéquation de la formation par rapport aux besoins du marché et une faible insertion socioprofessionnelle des diplômés de l'enseignement technique et du supérieur ; (x) une non maîtrise des flux de passage à tous les niveaux et d'entrée aux institutions d'enseignement supérieur ; (xi) une faiblesse de la production scientifique ; (xii) des disparités d'ordre géographique, de genre et de revenus en matière de rendement scolaire ; et (xiii) une faiblesse des résultats de l'alphabétisation des adultes.

445. Au niveau du renforcement de la gestion : (i) une faiblesse du niveau de financement public de l'éducation en général (14,4% des dépenses courantes en 2006 inférieur à 25% minimum requis pour une éducation de qualité) et des arbitrages intra - sectoriels peu efficaces et inadéquats ; (ii) un faible niveau de financement de l'enseignement primaire (37% en 2005 au lieu de 50% garantissant la scolarisation primaire universelle de qualité à l'horizon 2015) ; (iii) une faiblesse de la gestion pédagogique et de la capacité du système à mieux transformer les ressources existantes en résultats scolaires significatifs ; (iv) des problèmes d'ordre structurel (faible niveau de salaire des enseignants, retard dans le paiement des nouveaux enseignants, absence de plan de carrière motivant pour les enseignants contractuels) ; (v) une faible capacité de gestion des personnels à tous les niveaux du système ; (vi) une faible capacité des communautés à la base dans la gestion de l'école ; (vii) une insuffisance de la formation au leadership et management des chefs d'établissement et des administrateurs scolaires et universitaires ; (viii) un bas niveau d'implication du milieu professionnel dans la formation et la certification en enseignement technique et professionnel ; (ix) une faible capacité managériale dans la mobilisation et la gestion des ressources ; et (x) une insuffisance de la coordination des interventions des partenaires.

446. Les défis ci-dessus énumérés interpellent tous pour une mobilisation plus active en faveur de l'éducation. Ce secteur devra jouer un rôle primordial dans la réalisation des fortes aspirations au changement pour l'amélioration de la qualité de vie des populations guinéennes en général et de la couche juvénile en particulier. Dans la réalisation de ces aspirations légitimes, la mise en œuvre des réformes de l'éducation est un levier déterminant pour la formation de citoyens responsables, capables de s'insérer positivement dans le processus de développement socio-économique, facteur de réduction de la pauvreté.

447. Les objectifs de développement du système éducatif qui s'inscrivent dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) répondent parfaitement à ceux de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP). Ainsi, à l'horizon 2015, la réalisation de la scolarisation universelle sera effective, avec un taux d'achèvement de 100% au primaire.

448. Les objectifs définis ci-dessous répondent aux préoccupations du secteur de l'éducation pour cette seconde génération de la Stratégie de réduction de la pauvreté. Ils visent à : (i) soutenir le système éducatif pour favoriser la croissance économique, considérée comme le principal moteur de la réduction à terme de la pauvreté ; (ii) cibler des actions pour permettre progressivement de corriger les disparités liées au genre, aux zones, aux revenus et éviter l'exclusion ; (iii) élaborer une stratégie à même de produire du capital humain qui réponde aux demandes des secteurs informel et moderne de l'économie ; (iv) qualifier la formation à travers un meilleur dispositif de

gestion du système éducatif ; et (v) accroître l'accès à tous les niveaux et améliorer le suivi de l'enseignement et de l'apprentissage.

449. De manière spécifique, les objectifs visés se présentent comme suit :

- augmenter le budget de l'éducation dans le budget national de 14 % en 2005 à 25% en 2010 (contre une moyenne sous régionale qui oscille entre 25 et 30) pour atteindre 40% en 2015 (norme fixée aux pays membres de l'UNESCO) ;
- accroître la part du primaire dans le total des dépenses d'éducation de 37% à 44% en 2010 pour atteindre 50% en 2015 ;
- Améliorer les capacités de transfert de ressources et de responsabilités du niveau central vers les collectivités locales en vue d'assurer une meilleure gestion de l'école par les communautés ;
- accroître le taux d'accès en 1ère année du primaire de 75% en 2005 à 91% en 2010 pour atteindre 100% en 2013 ;
- augmenter le taux d'achèvement du cycle primaire de 55% en 2005 à 79% en 2010 pour atteindre 100% en 2015 ;
- améliorer la capacité de gestion des flux d'élèves en vue de ramener d'une part le taux de transition du primaire au collège de 78% en 2005 à 64% en 2010 et à 50% en 2015, d'autre part de 93% en 2005 à 66% en 2010 et à 40% en 2015 concernant le taux de transition du collège au lycée ;
- augmenter l'indice de parité filles/garçons au primaire de 0,81 en 2005 à 0,92 en 2010 pour atteindre la parité en 2015 ;
- accroître le taux d'alphabétisation des adultes de 35% en 2005 à 50% (dont 40% pour les femmes) en 2012 ;
- améliorer les capacités de gestion au moins 55% des administrateurs scolaires au niveau central et déconcentré d'ici 2010 ;
- construire des logements pour les maîtres éducateurs dans au moins 30% des écoles situées dans les zones d'extrême pauvreté

450. Les options stratégiques adoptées pour atteindre les objectifs ci-dessus définis sont les suivantes :

1. la consolidation des progrès de l'éducation de base par l'amélioration de la couverture et de la rétention, de la qualité des apprentissages et la correction des disparités à tous les niveaux ;
2. le développement de mécanismes de régulation des flux entre les différents paliers du système éducatif par : (i) un arbitrage conséquent entre quantité et qualité; (ii) l'introduction de la formation professionnelle de courte durée à la fin du primaire et du premier cycle du secondaire ;
3. l'amélioration de la qualité des futurs maîtres du primaire par le biais de l'application rigoureuse des normes de recrutement et de certification dans les ENI et par l'implantation de modules de formation rénovés ;
4. l'intensification de la formation d'enseignants polyvalents du secondaire en s'inspirant des expériences réussies dans la formation initiale des maîtres du primaire et la formation d'enseignants et chercheurs de qualité en nombre suffisant pour répondre aux besoins de l'enseignement technique professionnel et de l'enseignement supérieur ;
5. la capitalisation et la généralisation des expériences réussies en matière de participation communautaire dans la gestion de l'école et de planification du développement de l'éducation au niveau déconcentré ;

6. l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan sectoriel de renforcement des capacités institutionnelles en vue d'une transformation plus efficace des intrants en résultats ;
7. l'intensification de la lutte contre l'analphabétisme à travers des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
8. l'introduction de l'enseignement du VIH/SIDA dans le curricula de l'éducation nationale (primaire, secondaire, technique et universitaire).

451. Pour mettre en œuvre les stratégies définies plus haut, les actions suivantes seront à mener :

452. A. Au niveau de l'accroissement de l'accès : (i) effectivité de la gratuité de l'enseignement au primaire et au collège; (ii) subventionner des familles les plus démunies dans les zones d'extrême pauvreté à l'incitation de la demande de scolarisation au primaire ; (iii) renforcer la scolarisation dans les zones défavorisées et sous scolarisées ; (iv) normaliser les écoles à cycle incomplet, notamment dans les zones de pauvreté ; (v) remplacer les écoles de fortune ;(vi) créer un fonds d'appui aux écoles privées ; (vii) aménager les infrastructures pour enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux (aveugles, sourds-muets et handicapés moteurs) ; (viii) développer la culture de maintenance des infrastructures et équipements à tous les niveaux ;(ix) mettre en place de fonds et mécanismes pour le financement des réparations urgentes ; (x) recruter les enseignants à tous les niveaux ; (xi) allouer de subventions publiques aux prestataires privés en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle ; (xii) construire de collèges de proximité et de lycées ; (xiii) ouvrir de lycées techniques régionaux ; (xiv) développer des centres d'apprentissage post primaire et post collège ; (xv) développer des capacités des écoles normales d'instituteurs (ENI) ; (xvi) redynamiser des Centres de Formation Professionnelle (CFP) ; (xvii) développer des capacités d'accueil des instituts universitaires à caractère professionnel ; et (xviii) aménager de coins de lecture au primaire et construction de bibliothèques scolaires, universitaires et de lecture publique.

B .Au niveau de l'amélioration de la qualité

453. Actions de développement de la petite enfance : (i)édicter des normes et des directives et former le personnel d'encadrement pour une mise en place de programmes efficaces de développement de la petite enfance ; (ii) augmenter les Centres d'éducation communautaires et stimuler des initiatives privées d'écoles maternelles ; (iii) produire et fournir de matériels et l'équipement ludique nécessaire pour les Centres de développement de la petite enfance ; (iv) prendre en charge par l'Etat certains coûts de fonctionnement des Centres (alimentation, matériel ludique, soins de santé primaire, et autres du genre), surtout dans les zones de pauvreté. (v) soutenir les enseignants en matière de formation et de valorisation professionnelle ; (vi) former à l'utilisation des manuels, matériels et équipements informatiques ; (vii) renforcement des mécanismes d'évaluation et de formation continue des enseignants ; (viii) renforcer les capacités du personnel enseignant et de recherche (formation initiale et continue des maîtres, formation des PEN, CPMF et enseignants (polyvalents) du secondaire, formation des formateurs de l'enseignement technique et professionnel et formation des chercheurs et enseignants du supérieur) ; et (ix) revaloriser la fonction enseignante à travers la mise en place d'un système d'évaluation des performances intégrant des mesures de motivation et l'application du statut particulier de l'enseignant.

454. Actions sur les contenus d'enseignement

- renforcer les capacités de lecture au primaire : (i) généraliser les coins de lecture ; (ii) promouvoir des langues nationales ; et (iii) poursuivre des émissions interactives par la radio (EIR) ;
- développer l'enseignement des sciences et de la technologie au secondaire ;
- Introduire, dans l'éducation, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- développer l'éducation physique, sportive, environnementale et l'éducation à la citoyenneté (réduction de la violence en milieu scolaire et universitaire) ;
- Poursuivre la rénovation curriculaire aux différents ordres d'enseignement : au primaire, au secondaire, à l'enseignement technique et professionnel et au supérieur (implantation de la réforme Licence Master Doctorat : LMD).

455. Actions sur les méthodes pédagogiques et renforcement de l'appui/supervision

- acquérir des manuels scolaires, matériels didactiques, fonds documentaires pour tous les niveaux d'enseignement, y compris les centres post primaire et post collège et les ENI et soutien à la production locale du matériel didactique ;
- acquérir des livres et des CD Roms pour les bibliothèques universitaires et centres de recherche ;
- acquérir des équipements et intrants de laboratoire, des ateliers et autres centres d'apprentissages ;
- développer et renforcer des approches alternatives : (i) stratégie d'enseignement multigrade ; (ii) formation à distance ; et (iii) éducation spéciale ;
- promouvoir une meilleure gestion des flux d'entrée des étudiants ;
- implanter un système modulaire en enseignement technique et professionnel pour offrir des opportunités simultanées de formation et de travail ;
- poursuivre les actions en matière d'alphabétisation des adultes et d'éducation non formelle à travers : (i) l'extension des centres NAFA en vue d'offrir davantage d'opportunités aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés ; (ii) le développement des capacités de mobilisation des ressources techniques et financières ; et (iii) la poursuite de l'approche de « faire-faire » dans l'exécution des actions d'alphabétisation fonctionnelle et d'alphabétisation professionnalisante ;
- promouvoir la recherche scientifique et technique ;
- mettre en place un fonds d'insertion socio - professionnelle en faveur, aussi bien, des sortants de l'enseignement technique et professionnel que ceux de l'enseignement supérieur ;
- améliorer la qualité des soins de santé et l'état nutritionnel des enfants, surtout au niveau du primaire ;
- renforcer les capacités de gestion pédagogique et d'encadrement.

C. Au niveau du renforcement de la gestion, il s'agira de :

- 456. augmenter la part du budget de l'éducation dans le budget national de développement à au moins 20% entre 2010 et 2012 contre 14% actuellement (la moyenne sous régionale oscille entre 25 et 30% ; la norme fixée aux pays membres de l'Unesco est de 40% à l'horizon 2015) ;
- renforcer les capacités aux niveaux central et déconcentré en matière de planification et de gestion axées sur les résultats ;

- promouvoir l'approche de gestion centrée sur la transformation au niveau local des ressources en résultats scolaires significatifs ;
- renforcer la capacité de maîtrise de la carte scolaire ;
- réduire les coûts de scolarisation, notamment pour les couches défavorisées ;
- mettre en place de politiques incitatives et de reconnaissance des efforts fournis par le corps enseignant ;
- améliorer la gestion des ressources humaines à travers un suivi personnalisé des enseignants ;
- mettre en place des mesures incitatives (primes d'incitation à la scolarisation, construction de logements pour enseignants et octroi de primes substantielles à la fidélisation des enseignants aux postes dans les zones les plus pauvres et les plus défavorisées) ;
- renforcer la capacité des communautés en matière de planification, programmation, gestion des ressources humaines, matérielles et financières, ainsi que de suivi pour une meilleure prise en charge des plans de développement de l'éducation (PDE) ;
- appuyer les initiatives de gestion communautaire pour un meilleur fonctionnement des centres d'encadrement communautaire, écoles, collèges et lycées ;
- améliorer la gestion financière à tous les niveaux ;
- poursuivre la restructuration des services centraux et déconcentrés en vue d'améliorer la gouvernance à tous les niveaux ;
- former des administrateurs et des gestionnaires du système en Management et Leadership ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan sectoriel de renforcement des capacités institutionnelles en vue d'une transformation plus efficace des intrants en résultats.

457. Le secteur de l'éducation, avec l'appui des PTF, a entrepris depuis 2006 l'élaboration du Programme Sectoriel (2008-2015) au sein duquel l'enseignement primaire demeure une priorité. Ce programme est un outil de mise en œuvre de la lettre de politique sectorielle de l'éducation (LPSE). La planification et la programmation des activités de ce programme s'appuie sur un cadre logique rénové, un cadrage financier du secteur en adéquation avec un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) sur une période triennale glissante des activités.

458. Pour la réalisation de ce programme sectoriel, des partenaires techniques et financiers ont convenu d'harmoniser leur appui au secteur de l'éducation à travers le cadre de partenariat d'une part, et la lettre d'entente pour un fonds commun (AfD, KfW, Banque mondiale) d'autre part, ce en application de la Déclaration de Paris (2005) sur l'harmonisation et l'efficacité de l'Aide Publique au Développement (APD). Ces approches nouvelles confortent le leadership du Gouvernement dans la conduite du développement de l'éducation et favorisent la démarche de la Guinée pour accéder au fonds catalytique de l'initiative de mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous (IMOA-EPT).

5.2. Amélioration de l'accès aux services de santé et de nutrition de la population, notamment des pauvres

459. L'analyse situationnelle du secteur de la santé montre que les principaux défis auxquels sont confrontés les services de santé sont entre autres : (i) la faiblesse des ressources financières allouées au secteur, le retard dans le décaissement et la déperdition des fonds alloués aux structures déconcentrées ; (ii) l'insuffisance d'infrastructures de proximité (faible couverture des Districts en Poste de santé) ; (iii) la faible intégration des projets et programmes ; (iv) la non couverture du paquet minimum pour l'ensemble des maladies rencontrées ; (v) le sous équipements de certaines structures ; (vi) les ruptures récurrentes en médicaments essentiels, vaccins et consommables dans les structures sanitaires ; (vii) la faible couverture des zones enclavées en médicaments essentiels ; (viii) le prix très élevés des médicaments essentiels et la sur tarification des services de santé ; (ix) la mauvaise répartition du personnel existant entre Conakry et le reste du pays ; (x) l'absence de mécanisme approprié de gestion des Fonds d'indigence ; (xi) la faible appropriation par les agents de santé de l'esprit des mutuelles et des organes consultatifs de gestion des structures de soins ; (xii) le dysfonctionnement du système de gestion du secteur ; (xiii) la faible prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA et ; (xiv) la faible sensibilisation sur les aliments nutritionnels.

460. Pour relever ces défis, les objectifs suivants ont été fixés par le gouvernement :

5.2.1. Santé et Nutrition

461. L'objectif général de développement des soins de santé et de nutrition vise à réduire l'impact de la maladie sur le bien-être de la population en général et des pauvres en particulier.

462. Définis dans la politique sanitaire du pays, les objectifs d'impact visent à :

- réduire le taux brut de mortalité de 12‰ en 2005 à 10‰ en 2010 ;
- réduire le taux de mortalité infantile de 91‰ en 2005 à 70‰ en 2010 et à 50‰ en 2015 ;
- réduire le taux de mortalité maternelle de 980 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2005 à 700 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2010 ;
- réduire le taux de mortalité infanto juvénile de 130‰ en 2005 à 90‰ en 2010, et à 63‰ en 2015 ;
- réduire le taux mortalité spécifique du paludisme de 23% à l'horizon 2010 et de 40% d'ici 2015 ;
- réduire le taux de mortalité spécifique de la tuberculose de 30% à l'horizon 2010 et de 50% d'ici 2015 ;
- réduire la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans de 36% en 2005 à 18% en 2010, et à 13% en 2015.

463. Dans le cadre de la lutte contre la tuberculose, l'objectif de résultat est:

- dépister 70% des malades contagieux et guérir 85% des cas de tuberculose contagieuse d'ici 2010

464. *s'agissant de la lutte contre le paludisme, les objectifs de résultats visent à :*

- assurer le traitement de tous les malades ;
- assurer le TPI à 80% des femmes en grossesse en 2010 ;
- protéger toutes les femmes et les enfants par des moustiquaires imprégnées.

465. *En ce qui concerne la lutte contre la maladie et la mortalité maternelle et néonatale, les objectifs de résultats permettront de :*

- atteindre une couverture prénatale de 80% en 2010 ;
- atteindre un taux d'accouchements assistés de 40% en 2010 ;
- atteindre un taux de césariennes de 5% en 2010 ;
- atteindre une couverture vaccinale des enfants de 80% en 2010 ;
- réduire le taux de malnutrition de 36% en 2005 à 10% en 2010 ;
- promouvoir la santé et l'hygiène.

466. Pour atteindre ces objectifs, la politique nationale de santé sera axée sur cinq axes stratégiques, à savoir:

- le renforcement de la prévention et de la lutte contre les maladies prioritaires ;
- l'amélioration de l'accès des pauvres aux services de santé essentiels ;
- l'amélioration de la qualité des services ;
- le renforcement de la capacité institutionnelle et de gestion ;
- l'amélioration de la disponibilité des ressources humaines

A. Renforcement de la prévention et la lutte contre les maladies prioritaires

A1. Lutte contre les maladies prioritaires

467. En raison de leur incidence sur la mortalité et l'économie des ménages et de l'augmentation rapide de leur prévalence dans le pays, les maladies infectieuses (tétanos, rougeole, tuberculose, hépatite B, infections respiratoires aiguës, maladies diarrhéiques etc.), le paludisme, les pathologies de la reproduction et les maladies émergentes ou re-émergentes, telles que le diabète, constituent actuellement une préoccupation majeure pour la Guinée.

468. En ce qui concerne les maladies infectieuses, à l'exception des infections respiratoires, des maladies diarrhéiques et des shigelloses, la vaccination est reconnue comme l'intervention de meilleur rapport coût - efficacité. A cet effet, les mesures envisagées sont entre autres : l'intégration des vaccins anti-malaria et anti-hépatite B dans le programme élargi de vaccination (PEV) de routine et la mise en place de mesures régionales spécifiques permettant de couvrir les zones pauvres et enclavées, avec la vaccination au porte-à-porte. Ces mesures seront soutenues par des allocations de ressources conséquentes de la part du gouvernement.

469. Pour faire face aux infections respiratoires aiguës et aux maladies diarrhéiques, les efforts de prise en charge seront poursuivis dans le cadre du développement des soins de santé primaires. Il s'agira d'assurer, notamment au niveau des services de santé de base, la disponibilité régulière des produits pharmaceutiques et de garantir des services de qualité et à des coûts accessibles.

470. Indicateur du Programme de lutte contre le paludisme :

- *Taux de morbidité et de mortalité spécifique au paludisme*
- *Taux d'utilisation des moustiquaires imprégnées et non imprégnées*
- *% de femmes enceintes suivies en chimio – prophylaxie*
- *Densité des anophèles*

471. Pour réduire la morbidité et la mortalité dues au paludisme chez toute la population et, en particulier, chez la femme enceinte et les enfants de moins de cinq ans, un programme national de lutte contre le paludisme a été mis en place. Il s'agira de renforcer ce programme à travers ses stratégies que sont : (i) la stratégie nationale de traitement du paludisme ; (ii) la stratégie nationale de prévention du paludisme au cours de la grossesse ; (iii) la stratégie nationale de promotion des moustiquaires imprégnées d'insecticides ; et (iv) la stratégie nationale pour porter à l'échelle nationale les interventions à base communautaire.

472. S'agissant des maladies émergentes ou re-émergentes, telles que le diabète et la tension artérielle, des études seront conduites pour décrire la situation épidémiologique et définir les stratégies de contrôle appropriées.

A.2 Lutte contre la tuberculose

473. Dans le cadre de la lutte contre la tuberculose le Ministère va poursuivre la stratégie de dépistage et de traitement des cas contagieux .Sur la base de l'importance du problème, les structures de soins dépisteront 70% des cas attendus et guériront 85% des cas dépistés d'ici 2010.

A.3 Lutte contre les carences nutritionnelles

474. Pour assurer la santé et les conditions d'équilibre physique des populations, le Gouvernement se doit de lutter contre les carences nutritionnelles. A cet effet, la politique sera articulée autour : (i) de la réalisation de la sécurité alimentaire (objet d'autres composantes de la stratégie de réduction de la pauvreté) ; (ii) de la poursuite de la distribution du fer aux femmes enceintes, du fer et de la vitamine A aux enfants, y compris dans les écoles ; (iii) de la généralisation de la consommation du sel iodé, etc.

A.4 Lutte contre la morbidité et la mortalité maternelle et néonatale

475. Pour faire face au défi que constituent la morbidité et la mortalité maternelles, la politique de santé sera axée sur : (i) la prise en charge des grossesses à risque et des urgences obstétricales, (ii) l'accouchement sous surveillance, (iii) la lutte contre les mutilations sexuelles chez les filles, (iv) la promotion de la planification familiale, (v) l'élargissement de la couverture vaccinale, et (vi) la prise en charge des infections sexuellement transmissibles.

B. Amélioration de l'accès des pauvres aux services de santé essentiels de qualité

476. La jouissance du droit à la santé par chacun et par tous requiert : l'existence physique de structures de santé, la qualité des services de santé et l'éradication des barrières financières pour l'accès auxdits services.

477. Au regard des contraintes de ressources et de la demande de services de santé, le développement des infrastructures portera principalement sur les formations sanitaires de base, notamment les postes de santé, conformément à la carte sanitaire. Cette politique sera renforcée par l'extension du paquet minimum d'activités (avec fourniture adéquate et régulière de consommables, de médicaments essentiels génériques et de vaccins), l'amélioration de la gestion des ressources humaines afin d'assurer la disponibilité de personnel qualifié et motivé à tous les niveaux, en particulier dans les zones rurales.

478. Pour une plus grande accessibilité à la santé, l'Etat accordera des subventions de fonctionnement aux établissements de soins pour combler l'écart entre les coûts réels et les tarifs des prestations. En outre, des systèmes de partage des risques liés à la maladie (mutuelles de santé par exemple) seront développés au niveau des communautés en vue de réduire les exclusions liées aux faibles capacités financières des populations. Enfin, des services à base communautaire seront développés, en prolongement des activités des structures sanitaires.

C. Amélioration de la qualité des services

479. Si au cours des années précédentes la préoccupation était orientée plus vers l'accessibilité des services, désormais à celle-là s'ajoute leur qualité. En effet, l'amélioration de la qualité des services contribuera à l'augmentation des services, tels que les consultations prénatales et les accouchements assistés, etc.

480. Les mesures envisagées à cet égard s'articulent autour de : (i) la définition d'un paquet minimum de services par niveau ainsi que de normes et standards de qualité, (ii) l'amélioration du plateau technique des structures de soins, accompagnée d'un système de maintenance efficace, et (iii) l'utilisation rationnelle des médicaments.

D. Renforcement de la capacité institutionnelle et de gestion

481. Pour donner plus d'efficacité au système de santé guinéen, un partage des responsabilités entre les différentes structures sera défini. Cette réforme sera associée à la décentralisation budgétaire engagée depuis 2001 et sera renforcée par un transfert vers les structures déconcentrées de responsabilités plus larges (planification et affectation des ressources, approvisionnement en médicaments, coordination des interventions, contrôle des structures publiques et privées etc.). Par ailleurs, elle nécessitera un renforcement des capacités humaines à tous les niveaux (recrutement, redéploiement, formation) et une amélioration des outils de planification et de gestion.

E. Amélioration de la disponibilité des ressources humaines

482. A cet effet, les actions préconisées sont : (i) le recrutement du personnel sur base des postes préalablement identifiés ; (ii) l'affectation à un poste pour une période minimale de trois ans et une contractualisation basée sur la performance, ce qui aura l'avantage d'assurer la stabilité du personnel, en particulier dans les zones rurales, et d'améliorer la qualité des services.

5.3. Riposte Nationale au VIH/SIDA

483. Au regard de sa prévalence élevée dans la sous-région et de sa propagation rapide et silencieuse au sein des populations, le VIH/SIDA est perçu comme une menace réelle de la santé publique et du développement. En effet, en l'absence de mesures appropriées, c'est tout l'équilibre économique, social et démographique qui est menacé.

Encadré 5.2 : Objectifs de lutte contre le VIH/SIDA

484. Dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, trois objectifs essentiels seront alors poursuivis dans la période du Cadre stratégique national 2008 - 2012:

- la réduction de la prévalence du VIH/SIDA à moins de 1,5%,*
- la prise en charge globale et adéquate des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des personnes affectées en particulier les Orphelins et Enfants Vulnérables,*
- la réduction de l'impact socio-économique de l'infection à Vis VIH/SIDA sur les personnes infectées ou affectées, sur la société et sur le pays tout entier.*

485. Pour atteindre ces objectifs, la mise en œuvre de la stratégie multisectorielle adoptée par le gouvernement est impérative. Ainsi, au niveau local, les communautés à la base devront développer et mettre en œuvre leur propre plan de lutte contre le VIH/SIDA en terme de prévention, de traitement, de prise en charge et d'appui en faveur des groupes cibles les plus vulnérables des secteurs. A cet égard, elles pourront bénéficier d'une assistance technique ainsi que d'un appui financier de l'Etat et de la communauté des bailleurs de fonds. Les ressources nécessaires seront directement transférées aux acteurs (publics et privés) de terrain et leur gestion assurée par les communautés elles-mêmes qui établiront des partenariats avec des porteurs de projets.

486. Par ailleurs, chaque secteur développera son propre programme, qui devra comprendre : i) des actions de prévention et de prise en charge pour le personnel interne, ii) des actions de prévention et de prise en charge en faveur du public, et iii) une stratégie de communication adaptée aux activités du secteur notamment dans les Ministères de l'éducation, de l'agriculture, des transport, des Mines, de la Jeunesse, de la Défense Nationale ainsi que des Affaires sociales.

487. Le secteur santé développera des programmes de prise en charge orientés vers les activités spécifiques en faveur des bénéficiaires (PVVIH, orphelin et enfants vulnérables, femmes en âge de procréation) et intégrera les interventions liées dans les programmes de soins de santé primaire, de santé maternelle et infantile, du paludisme, de santé sexuelle et reproductive, de diagnostic et de traitement de la tuberculose, et des infections sexuellement transmissibles.

488. Dorénavant, tous les programmes et projets nationaux de développement prendront part aux efforts de lutte contre le SIDA. Ces programmes seront prioritairement orientés vers les couches les plus exposées (les routiers, les femmes, les commerçants itinérants, les hommes en uniforme, les jeunes, et les populations des zones à forte concentration démographique des réfugiés).

489. L'objectif poursuivi par le gouvernement est de renforcer le Three ONES (les Trois principes), recommandation ONUSIDA à savoir: (i)- une seule instance de

coordination nationale de lutte contre le VIH/SIDA et prendre des mesures appropriées pour accélérer la mise en œuvre des programmes et d'accroître la prise en charge globale, adéquate et gratuite des personnes vivants avec le VIH/SIDA ; (ii)- un seul cadre stratégique national d'intervention en matière de VIH/SIDA qui définit les stratégies orientées vers la population générale et les groupes vulnérables en terme d'activités spécifiques ; et (iii)- un seul système de suivi évaluation avec indicateurs retenus de manière consensuelle et obligation de rapports réguliers sur les résultats.

490. La coordination et le suivi des actions seront assurés par des structures légères aux niveaux national, régional, préfectoral et sous-préfectoral.

5.4 Amélioration de l'accès à l'eau potable

491. Depuis fin 2002, l'accès à l'eau potable s'est fortement détérioré en milieu urbain, singulièrement à Conakry, aussi bien en termes de dotation journalière par habitant que de qualité du service. Rares sont les quartiers de Conakry bénéficiant aujourd'hui de la desserte en eau.

492. Intimement liés, les problèmes tiennent principalement à la faible productivité du secteur (moins de 40%), la sous utilisation des capacités de production installées (moins de 60%), les insuffisances du système de contrôle de la qualité de l'eau et le manque de ressources nécessaires pour financer les travaux de réhabilitation et d'extension des installations de production et de distribution.

493. Dans le cadre de la nouvelle stratégie, des mesures urgentes et conséquentes seront entreprises pour réhabiliter le secteur de l'eau et atténuer le poids de la corvée d'eau sur les ménages, notamment les femmes et les jeunes filles. Pour une phase intérimaire, l'objectif sera d'améliorer la desserte en eau potable, notamment à Conakry, et engager d'urgence des mesures d'amélioration de la gestion technique et commerciale du secteur. A cet égard, il s'agira de :

- mettre en place, sur une période d'un an, un programme d'urgence de renforcement des capacités de production et de distribution de l'eau potable;
- renforcer la gestion commerciale de la SEG avec des mesures hardies et variées : sensibilisation des consommateurs pour un comportement citoyen, engagement du Gouvernement à payer et à amener tous les hauts commis de l'Etat à payer leurs factures et mise en œuvre effective des mesures adéquates de répression contre la fraude en étroite collaboration avec les services de sécurité et de la justice etc.;
- réduire les charges de fonctionnement de la SEG et qualification de la gestion avec l'ouverture du bilan de la SEG avant fin 2007 ;
- octroyer des subventions d'équilibre à la Société d'exploitation (SEG) pour permettre la prise en charge du service de la dette ou substitution de l'Etat à la société pour prendre en charge le service de la dette ;
- suivre, par un comité interministériel, l'exécution de tous les projets en cours et des mesures de redressement ci-haut citées.

494. Si ces mesures sont de nature à améliorer de manière sensible la desserte en eau dans le pays, il n'en demeure pas moins vrai que leur viabilité dépendra largement de la capacité de l'Etat à anticiper les besoins, à investir et gérer le développement du secteur. ***Dans cette optique, conformément aux engagements pris pour la réalisation des OMD à l'horizon 2015, l'objectif est de porter le taux d'accès à l'eau potable à 92,8% en milieu urbain et 77,9% en zones rurales.***

495. Ainsi, les mesures à prendre à moyen et long termes, pour renforcer durablement l'approvisionnement en eau potable des populations sont :

- la réforme institutionnelle du secteur de l'eau en recherchant la participation du secteur privé dans la mobilisation des importants investissements dont le secteur a besoin ainsi que l'ouverture aux professionnels de l'exploitation technique et commerciale des installations ;

- la préparation d'un plan directeur d'approvisionnement de Conakry et des villes de l'intérieur du pays jusqu'en 2025 ;
- la préparation d'un programme d'adduction d'eau potable à Conakry devant couvrir les besoins d'ici 2015 ;
- la recherche de financement pour les projets AEP des villes non encore équipées (Lélouma, Koubia, Tougué, Beyla, Yomou, Lola) ou à réhabiliter en totalité (Fria) ;
- la définition d'une nouvelle politique tarifaire ainsi que la mise en place d'un organe de régulation qu'il est possible de mutualiser avec le secteur de l'énergie pour des raisons d'économie et d'efficacité ;
- la préparation d'un programme de réhabilitation des installations et de promotion de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement semi collectif dans les villes de l'intérieur du pays ;
- la poursuite des forages et de l'aménagement de points d'eau (sources, puits) en zones rurales avec une démarche participative garantissant la prise en charge par les bénéficiaires de la gestion des infrastructures ;
- l'amélioration du contrôle de qualité à travers : i) l'implication des services déconcentrés du Ministère de la santé dans le suivi de la qualité des eaux distribuées, ii) la mise en place d'un réseau national pour le suivi et le contrôle de la qualité, iii) l'établissement de normes de qualité de l'eau potable en Guinée, et iv) la sensibilisation et l'éducation des populations à l'hygiène ;
- la poursuite systématique des mesures d'assainissement de la gestion du secteur, notamment celles portant sur la lutte contre la fraude et le contrôle des dépenses à l'intérieur du secteur.

496. Par ailleurs et dans la perspective de court terme, il est urgent de lancer des réformes sectorielles orientées vers l'efficacité pour construire une nouvelle infrastructure technique et financière solide et capable d'assurer la pérennité du service. Dans ce cadre, il sera utile de disposer d'une fonction de régulation capable de jouer l'interface entre les Sociétés du secteur, l'Etat, les consommateurs dans les domaines comme la définition des normes de construction et de prestations, la tarification, la qualité des services offerts aux clients, etc.

5.5 Amélioration de l'habitat et des services d'assainissement

497. Afin d'intégrer les zones d'habitat marginalisées par leur degré de pauvreté à la dynamique urbaine, le secteur de l'urbanisme et de l'habitat envisage :

- l'amélioration des conditions de vie de 75% des habitants des taudis
- l'aménagement des périphéries urbaines pour empêcher la formation de nouveau taudis
- la recherche sur les taudis pour leur meilleure identification et catégorisation en vue de trouver des solutions adéquates

498. Pour s'attaquer à la problématique de l'assainissement en Guinée, le gouvernement se fixe comme objectifs: (i) limiter la production des déchets ; (ii) éliminer les déchets dans des conditions respectueuses de l'environnement ; (iii) augmenter la part des déchets valorisables ; (iv) assurer la maîtrise des coûts d'élimination ; (v) garantir un service public performant ; et (vi) financer équitablement le service public d'élimination.

499. La stratégie en matière d'assainissement sera principalement axée sur : (i) la définition d'une politique nationale d'assainissement ; (ii) la création ou le renforcement d'un système d'information environnementale ; (iii) la définition de normes de rejets et la réglementation du secteur avec degrés de répression: pour non paiement, rejets dans la nature et introduction/application du principe pollueur – payeur ; (iv) la consolidation de l'assiette de mobilisation des ressources financières destinées à l'assainissement ; (v) l'amélioration des performances des acteurs publics et privés en matière d'offre des infrastructures et services urbains ; (vi) l'introduction et la vulgarisation de technologies appropriées ; (vii) la conduite de campagnes de sensibilisation sur la salubrité ; (viii) la mise en œuvre dans les écoles primaires et dans les structures de santé de programmes sur l'éducation pour l'hygiène et la protection de l'environnement ; (ix) la mise en œuvre de programmes de viabilisation de nouveaux terrains urbains et de restructuration de l'habitat existant et la ségrégation spatiale des activités industrielles polluantes ; et (x) la création d'espaces verts et protection des zones écologiques.

500. En ce qui concerne le drainage des eaux, la stratégie visera essentiellement : (i) la densification des réseaux de drainage ; (ii) la promotion de mini bassins de rétention ; (iii) la promotion de caniveaux en perré maçonné ; de caniveaux cloisonnés ; et (iv) la mise en place d'un système pérenne d'entretien des caniveaux.

501. S'agissant des déchets liquides, les efforts porteront sur l'assainissement semi collectif et collectif, et l'assainissement individuel.

502. Pour ***l'assainissement semi collectif et collectif***, les interventions porteront sur :

- la construction de réseaux collectifs et de systèmes de lagunage pour les grandes agglomérations densément peuplées
- la promotion de systèmes semi-collectifs au niveau des équipements collectifs : administration, hôpitaux, Universités, logements collectifs, marchés, etc.

503. Pour l'**assainissement individuel** les interventions porteront sur :

504. Au niveau des eaux vannes : (i) la construction de latrines améliorées à fosse ventilée (simple ou double fosse) ; (ii) la construction de latrines à chasse d'eau (simple ou double fosse) ; (iii) la construction de fosses septiques avec puits perdus ; (iv) l'installation d'unités de traitement des matières de vidange: sites de dépotage des boues de vidange ; (v) l'équipement en camions hydro cureurs.

505. Au niveau des eaux ménagères : (i) l'adaptation du dimensionnement des fosses septiques si elles doivent recevoir les eaux ménagères et /ou ; (ii°) la construction de bacs en ciment communiquant par tuyau avec des puisards ou avec des tranchées drainantes (ceci dépendant de la disponibilité de l'espace et de la nature des terrains)

506. Quant à **la gestion des déchets solides**, les interventions porteront sur: (i) l'aménagement et la protection de points de transfert vers la décharge (containers ou plates-formes) ; (ii) l'identification de sites à affecter à la construction de décharges ; (iii) la construction de décharges contrôlées ; (iv) la privatisation de la collecte des ordures ménagères (OM) et adjudication de concessions à des PME ; (v) la mobilisation des ressources financières au niveau des bénéficiaires (ménages, commerces, services publics et privés, etc.) ; (vi) la promotion des activités de tri et de revalorisation des déchets (dessablage, récupération de bouteilles, boîtes recyclables, etc.); et (vii) l'équipement en incinérateurs pour les déchets dangereux.

5.6 Amélioration de l'accès des populations du milieu rural et périurbain aux services énergétiques

507. La problématique de l'accès des populations rurales et périurbaines aux services énergétiques de base se pose en termes de : (i) technologie (disponibilité de la ressource énergétique) ; (ii) coût d'accès (prix des équipements et revenus de la population) ; (iii) politique, stratégie et approche dans la mise en œuvre des projets en leur faveur

508. Le taux d'accès à l'électricité de ces populations cibles ne dépasse guère les 2%; en revanche, du fait des difficultés d'accès aux sources d'énergies commerciales, elles recourent systématiquement aux ressources traditionnelles d'énergie telle que le bois énergie à près de 80% de leurs besoins.

509. A cet égard, quelle que soit l'option technologique retenue, la nécessité de recourir aux services d'un opérateur privé est incontournable.

510. L'objectif global pour améliorer cette situation est la satisfaction des besoins énergétiques de l'ensemble des 303 Communautés Rurales de Développement et des zones périurbaines d'importance reconnue. Secondairement, (i) fournir une énergie abordable et compatible avec revenus des populations en zones rurales (ii) recourir à des technologies respectueuses de l'environnement et enfin (iii) réduire la pauvreté par la création d'activités génératrices d'emploi et permettant d'accroître les revenus, freinant par conséquent l'exode rural.

511. La stratégie pour atteindre les objectifs à l'horizon 2010-2015 est bâtie sur les enseignements tirés des expériences pilotes de développement des technologies Energie Renouvelable et de la mise en œuvre du projet d'Electrification Rurale Décentralisée. Il s'agira donc de :

- restructurer le secteur de l'énergie ;
- créer une Agence d'électrification rurale ;
- renforcer les capacités des cadres de la Direction Nationale de l'Energie et de l'Agence d'électrification rurale ;
- créer une banque de données énergétiques sur les 303 Communautés Rurales de Développement ;
- promouvoir des opérateurs privés dans le secteur ;
- recourir aux technologies douces et respectueuses de l'environnement ;
- développer la micro hydroélectricité ;
- développer des projets d'envergures en intégrant tous les besoins à l'échelle villageoise ;et
- adopter l'approche commerciale dans le financement des projets avec une dose importante de subvention en recourant, si possible, aux mécanismes de développement propre, au Fonds Environnement Mondial (FEM) et à la Facilité-Energie de l'Union Européenne.

5.7 Promotion de la culture

512. La culture en tant que dépositaire des valeurs identitaires, reste le garant de l'unité nationale et de la cohésion sociale. Elle détermine la capacité des communautés et des individus à coexister, à s'accepter dans la tolérance et la paix, facteurs essentiels pour la mise en œuvre de toute politique de développement. Cependant, l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements culturels adéquats, le faible niveau d'exploitation et de valorisation du patrimoine culturel sont autant de facteurs qui ne favorisent pas l'accès des populations à la culture ; si bien que les guinéens, en particulier les plus jeunes, ont de plus en plus tendance à se détourner de leur propre culture aujourd'hui pour adopter des attitudes et des comportements relevant de cultures extérieures.

513. Les objectifs sont : renforcer la dynamique de valorisation du patrimoine culturel national afin de rendre efficiente l'appropriation des valeurs identitaires nationales, en particulier par les jeunes

514. Les stratégies visent à : i) la réalisation de l'inventaire général du patrimoine culturel ii) le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère en charge de la culture et iii) la construction d'infrastructures et d'équipements culturels.

5.8 Protection sociale

515. A l'heure actuelle, du fait des contraintes économiques, financières et sociales, le taux de couverture sociale de notre pays est très faible. Les risques naturels (catastrophes naturelles), biologiques (maladies, épidémies, accidents, invalidités, vieillissements) et autres sont très peu couverts.

516. Pour remédier à cette situation, les objectifs poursuivis dans le cadre de la réduction de la pauvreté sont :

- étendre la protection sociale à l'ensemble des populations, en général, et à tous les travailleurs, en particulier ;
- renforcer les structures d'encadrement et de prise en charge des groupes vulnérables.

517. Les stratégies requises sont :

- élaboration et diffusion de la politique nationale de protection sociale ;
- promotion de la mutualité ;
- appui à l'insertion socioéconomique des personnes vulnérables ;
- engagement pour une lutte préventive contre la consommation de drogue ;
- mise en place des fonds sociaux pour les groupes vulnérables ;
- appui à la Coordination nationale des organisations de personnes handicapées ;
- mise en place d'un système intégratif d'éducation en faveur des enfants souffrant de déficiences,
- mise en place des mécanismes de diffusion et de vulgarisation des lois et des Conventions protégeant les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées ;
- renforcement des structures d'encadrement des femmes, des filles et des enfants ;
- amélioration du système de promotion et de protection des personnes vulnérables ;
- renforcement de la prise en charge psychosociale des enfants victimes de VIH/SIDA et autres enfants vulnérables ;
- renforcement des capacités d'interventions des structures de promotion et de protection des femmes et des filles ;
- renforcement des capacités d'intervention des structures d'encadrement et de prise en charge des groupes vulnérables ;
- création des structures pour rendre effective l'autonomie des femmes; et
- disposition d'une base de données sur les groupes vulnérables (femmes, enfants; personnes handicapées et personnes âgées).

VI. Mise en œuvre, suivi et évaluation de la SRP

518. Les leçons tirées de la mise en œuvre du DSRP1 ont montré la faible articulation entre le DSRP et le budget de l'Etat, le manque de véritables mécanismes de mise en œuvre, la faiblesse des capacités humaines et financières du Secrétariat Permanent de la SRP, la faible implication des acteurs (bailleurs de fonds, Institutions républicaines, organisations de la société civile, communautés locales et secteur privé) en dépit du dynamisme et du dialogue sur les politiques publiques que la mise en œuvre avait suscités.

519. Sur le plan sectoriel, le comité interministériel de mise en œuvre de la SRP n'a pas fonctionné convenablement par manque de moyens techniques, matériels et financiers nécessaires à l'exécution de ses tâches.

520. Au niveau décentralisé, les Stratégies Régionales de Réduction de la Pauvreté élaborées dans les sept régions administratives et la Ville de Conakry n'ont pas connu une opérationnalisation effective, ce qui a affecté considérablement la régionalisation du DSRP. Toutefois, ces stratégies ont connu un affinement adéquat afin de tenir compte au niveau local, des préoccupations des populations dans le nouveau document. Par la même occasion des mécanismes adaptés pour leur prise en compte dans le processus d'arbitrage budgétaire doivent être définis.

521. Comme par le passé, la mise en œuvre de la SRP est régie par les principes directeurs suivants: la proximité, le faire-faire, la transparence, la participation, la célérité, la subsidiarité, la complémentarité, la synergie, la création d'emplois notamment en faveur des pauvres, le développement durable et la justice sociale.

6.1 Instruments et procédures de la mise en œuvre de la SRP: rôles et responsabilités des acteurs

522. L'élaboration et la mise en œuvre du DSRP 2 seront guidées par la participation effective de tous les acteurs (Etat, partenaires au développement, collectivités, Institutions républicaines et société civile).

523. Plus que par le passé, le gouvernement entend combler les lacunes décelées lors de la mise en œuvre du DSRP1 et faire du DSRP 2, l'unique cadre opérationnel d'intervention de tous les acteurs impliqués dans le domaine de lutte contre la pauvreté. Il entend également renforcer la programmation budgétaire pour prendre en compte les objectifs du DSRP.

524. La réussite de la mise en œuvre dépendra donc nécessairement de la pertinence et de l'efficacité des politiques budgétaires, du renforcement des capacités en matière de suivi-évaluation, de l'amélioration du processus participatif, du renforcement des capacités des structures chargées de la mise en œuvre et de l'amélioration de la coordination des différentes interventions.

6.1.1 Etat

525. L'action des pouvoirs publics se reflète dans la définition des politiques de développement économique et social en général et de réduction de la pauvreté en particulier. Le premier rôle de l'Etat est de matérialiser sa volonté de lutter contre la pauvreté à travers la prise en compte dans la Loi des Finances des objectifs de

réduction de pauvreté. Le second rôle est d'assurer une meilleure coordination des interventions.

526. Les budgets programmes et le cadrage macro-économique (2006-2010) constitueront donc pour les pouvoirs publics, les principaux instruments de mise en oeuvre de la SRP. Les budgets programmes incorporeront annuellement les besoins financiers des programmes sectoriels et multisectoriels. De tels programmes décriront de manière détaillée et pour les différents secteurs les objectifs à atteindre, la nature des activités à mettre en oeuvre, les zones d'intervention, le calendrier d'exécution des activités, les résultats attendus et les indicateurs de performance. Ces programmes constitueront un cadre suffisamment souple pour permettre une meilleure coordination des activités des différents acteurs (état, secteur privé, collectivités locales, organisations de la société civile, partenaires au développement) qui auront la possibilité d'apporter leur contribution dans les domaines où ils ont des avantages comparatifs.

527. Au cours des trois prochaines années, l'accent sera mis sur: (i) la consolidation des actions entreprises en matière d'amélioration des procédures de gestion des ressources publiques à travers la mise en réseau des différentes régies financières ; (ii) la redynamisation des Cellules CDMT dans les secteurs prioritaires en vue d'une meilleure adéquation des ressources budgétaires aux objectifs sectoriels de réduction de la pauvreté; (iii) l'extension des budgets programmes à tous les secteurs prioritaires (iv) la restauration de la transparence dans la passation des marchés publics (v) l'articulation entre le système de programmation des investissements publics et les plans d'actions prioritaires du DSRP ; (vi) l'amélioration de l'appropriation par le gouvernement du processus de définition, de suivi et d'évaluation des politiques publiques ; (vii) le relèvement du taux d'exécution des dépenses publiques en faveur des secteurs prioritaires ; (viii) l'amélioration du taux d'absorption des financements extérieurs à travers le renforcement des capacités techniques des acteurs chargés de la mise en oeuvre des projets et programmes, (ix) le renforcement du cadre de concertation entre le gouvernement et les bailleurs de fonds en vue d'une meilleure amélioration de l'efficacité de l'aide publique au développement (x) la prise en compte de la dimension régionale dans la conception, l'exécution, le suivi et évaluation de la SRP ; (xi) la régionalisation effective à travers la déconcentration budgétaire ; et (xii) l'amélioration de la procédure d'allocation équilibrée des investissements entre les secteurs et régions dans la programmation des investissements publics, en tenant compte du niveau de pauvreté.

6.1.2 Collectivités

528. Les collectivités sont avant tout responsables de la mobilisation des populations pour leur adhésion au processus et aux efforts de lutte contre la pauvreté. Le rôle des collectivités consiste à: (i) l'identification des besoins réels, (ii) la participation à l'élaboration des projets et programmes en vue d'une meilleure définition des actions à mener ; (iii) l'élaboration, l'appropriation et la mise en oeuvre des Programmes de développement locaux (PDL) reconnu comme document de référence et cadre opérationnel pour tous les intervenants au niveau déconcentré; (iv) la prise en compte de la complémentarité entre le PDL et les actions prioritaires de réduction de la pauvreté et le VIH/SIDA; (v) la participation au processus de passation de marchés au niveau déconcentré (vi) le suivi de proximité des projets (alphabétisation, éducation civique, formation, infrastructures, activités génératrices de revenus, VIH/SIDA) et à

l'appropriation des résultats ; (vii) l'entretien des infrastructures communautaires (viii) l'appréciation objective des résultats et impacts des actions réalisées.

6.1.3 Organisations de la société civile

529. Les Organisations de la société civile jouent un rôle de plus en plus accru. Elles assurent une mutation rapide des communautés à la base et leur responsabilisation sur les questions de développement, contribuant ainsi à la création des conditions d'un développement soutenu et durable.

530. Elles assurent l'intermédiation entre les populations à la base, les partenaires au développement et l'Etat. A cet effet, leur rôle dans la mise en oeuvre de la SRP se traduira par: (i) l'appui à la mobilisation de ressources financières (ii) la préparation et l'exécution des projets et programmes; (iii) la réalisation d'actions d'animation, d'information, d'éducation, d'alphabétisation, de sensibilisation, de vulgarisation des dispositions légales et réglementaires ; (iv) la participation aux différentes instances de concertation sur le développement en général et la SRP en particulier et (v) la gestion du fonds de solidarité mis en place dans le pays.

6.1.4 Secteur privé

531. Il convient de rappeler que le secteur privé est le moteur de la croissance. A cet titre il a pour rôle de : (i) développer les activités économiques, (ii) participer au financement des infrastructures ; (iii) réaliser, à travers les PME et les Fédérations professionnelles, la construction et l'équipement des infrastructures sociales et autres ouvrages ; (iv) contribuer à la création de richesse et d'emplois dans le pays et (v) s'impliquer dans la lutte contre le VIH/SIDA.

6.1.5 Partenaires au développement

532. Le rôle des *bailleurs de fonds* ou agences de développement est capital dans la mise en oeuvre de la SRP. La consolidation du cadre de concertation existant, entre bailleurs de fonds d'une part, entre ces derniers et le gouvernement d'autre part, est vivement souhaitée. Il s'agira : (i) de collaborer avec le gouvernement afin d'introduire des mécanismes communs de planification, de gestion et d'acheminement de l'aide, (ii) d'aligner et harmoniser leurs politiques par rapport au processus de la SRP ; (iii) de simplifier la complexité des procédures et conditions d'accès à l'aide au développement ainsi que les critères d'appréciation des performances (conditionnalités de l'aide) et (iv) de mettre en place des stratégies d'assistance communes.

6.1.6 Institutions républicaines

533. Le rôle des institutions républicaines est complémentaire à celui de l'exécutif assumant des responsabilités particulières qui consistent à : (i) travailler avec les organisations de la société civile et les bénéficiaires à participer au suivi et à l'évaluation de la mise en oeuvre de la SRP, (ii) intervenir directement dans le cycle budgétaire pour s'assurer que les préoccupations relatives à la lutte contre la pauvreté sont reflétées dans la Loi des Finances (iii) assurer un contrôle sur l'ensemble du processus, en vue de garantir la mise en oeuvre efficace de la SRP.

6.2 Financement et coûts de la SRP

534. Cette rubrique fait le point des implications financières de la Stratégie de réduction de la pauvreté (stratégie de financement et coûts de certaines des principales actions).

6.2.1 Stratégie de financement

535. Le principe de base du financement de la Stratégie est que l'Etat joue un rôle prépondérant d'orientation et d'impulsion de l'ensemble des acteurs. A cet effet, il concentrera ses efforts autant sur la mobilisation des ressources internes qu'externes.

536. La stratégie consistera donc à explorer toutes les possibilités de financement interne : secteur privé national, communauté à la base, contributions des ressortissants etc. L'objectif ultime étant de réduire la forte dépendance à l'aide extérieure dans le financement de la stratégie.

537. Il reste entendu que l'aide extérieure continuera encore d'être prépondérante dans le financement de nos projets et programmes orientés vers la pauvreté. A cet égard, on privilégiera les prêts concessionnels et éventuellement les investissements directs étrangers.

538. Les fonds provenant de l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative des Pays pauvres très endettés (IPPTE) et de l'Allègement de la dette multilatérale (IADM) constitueront une part importante du financement de la SRP. Cela ne sera possible qu'à la condition *sine qua non* de conclure un programme avec le FMI, d'arriver au point d'achèvement de l'IPPTE et de répondre de manière satisfaisante aux critères de l'IADM. Il est également attendu une mobilisation de tous nos partenaires bi et multilatéraux dans le cadre des engagements du Millénaire.

6.2.2 Coûts de la SRP

539. La SRP est conçue comme une séquence de réalisation des OMD. Les coûts de sa mise en œuvre traduisent donc les besoins de ressources requises entre 2007 et 2010 pour l'atteinte de ces OMD en 2015. L'outil d'estimation desdits coûts est pour l'essentiel basé sur l'approche du Projet du Millénaire.

540. Schématiquement, la démarche a consisté :

- à faire des diagnostics de dix secteurs et domaines de priorités stratégiques, à savoir: l'éducation, la santé, genre et équité, le développement rural, l'énergie, l'eau, l'aménagement urbain, l'assainissement, l'environnement, et nouvelles technologies de l'information ;
- en l'identification consensuelle de l'ensemble des interventions sectorielles qui, associées et coordonnées avec celles d'autres secteurs, sont de nature à permettre la réalisation des OMD à l'horizon 2015,
- en l'évaluation, sur la base des coûts unitaires des biens et services requis dans la mesure du possible, des besoins financiers d'investissement et de fonctionnement pour l'atteinte des OMD à l'horizon 2015.

541. Les valeurs produites de la première itération de cet exercice sont présentées dans les tableaux de synthèse des coûts globaux et de ceux des infrastructures

(voir Annexe2. et 3). Elles sont plutôt provisoires à ce stade et comportent aussi bien les parts de l'Etat que celles à encourir par les acteurs privés et les bénéficiaires ultimes des interventions envisagées. Elles seront plus raffinées quand les plans d'actions auront été définis de façon spécifique dans les différentes composantes des axes stratégiques et qu'un atelier national de validation des coûts se sera tenu³⁵.

542. Les coûts du programme d'urgence ont été, quant à eux, l'objet d'une estimation séparée.

6.2.3 Risques liés au financement de la SRP

543. L'économie guinéenne reste très vulnérable à cause de sa forte dépendance de l'aide extérieure qui comporte une proportion substantielle de prêts. Il est donc important de veiller à la soutenabilité de la dette, à une utilisation optimale des ressources de l'assistance au développement, et au renforcement des capacités institutionnelles pour une meilleure absorption de l'aide.

544. Pareillement, les ressources budgétaires dépendent excessivement des produits miniers. Les perturbations imprévues sur les prix de ces produits pourraient détériorer la capacité du pays à faire face aux besoins de la SRP. Egalement, bien que les coûts plus précis de la SRP ne soient pas encore déterminés, il est fort probable que le gap de financement soit très large et que les ressources projetées ne puissent pas le résorber à cause : (i) du caractère imprévisible et contraignant de l'aide à la Guinée ; (ii) de l'étroitesse de la base économique nationale due à la faiblesse des ressources non minières, et à la prépondérance des activités de subsistance et informelle.

545. Le non respect des engagements du programme conclu avec les Institutions de Bretton Woods empêcherait le pays de bénéficier des avantages de l'IPTE et de l'IDAM. Ce qui réduirait les perspectives du financement extérieur et donc de réduction de la pauvreté.

546. En outre, la stabilité macroéconomique et le financement de la première et de la dernière année de la mise en œuvre de la SRP pourraient être négativement affectés par les besoins de dépenses stratégiques du gouvernement induits par les élections législatives de fin 2007 et les élections présidentielles de 2010. Cela pourrait cependant être remédié par le renforcement de la discipline budgétaire et la détermination de se conformer aux cibles de la politique monétaire.

6.3. Cadre institutionnel de mise en œuvre

547. Le dispositif institutionnel pour la mise en œuvre de la SRP comprend: (I) le Secrétariat Permanent de la SRP (ii) le Comité interministériel, (iii) le Cadre permanent de concertation.

548. Le Secrétariat Permanent de la SRP (SP/SRP) est chargé de la coordination de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la SRP. Il est appuyé par *une Cellule technique, une Cellule de Communication et un Service Administratif et financier*. Sont rattachés au SP/SRP quatre groupes thématiques à raison d'un groupe par axe stratégique et un groupe thématique suivi et évaluation. Il est

³⁵ Un atelier de validation des coûts des besoins pour l'atteinte des OMD à l'horizon 2015 est prévu pour le dernier trimestre de cette année 2007.

indispensable de renforcer les capacités du SP/SRP en ressources humaines, matérielles et financières pour lui permettre de jouer pleinement son rôle.

549. Les groupes thématiques composés de cadres de l'administration centrale, des organisations de la société civile, des membres des institutions républicaines, ont pour mission dans leurs domaines respectifs, d'animer les réflexions nécessaires pour l'élaboration et/ou la mise à jour des politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté, d'analyser la situation des secteurs relevant de leurs compétences et de proposer des approches de solutions pertinentes, en vue du développement durable dans pays, d'entretenir entre eux des concertations régulières pour une cohérence d'ensemble de la SRP et une plus grande synergie.

550. Le Comité interministériel est l'organe de pilotage de la mise en oeuvre de la SRP. Il est composé des représentants des secteurs prioritaires. Dans la mise en oeuvre du DSRP1, la présidence de ce comité a été assurée par le Secrétaire Permanent du SP/SRP. Il est recommandé d'élever son niveau de représentativité en le plaçant au niveau ministériel et de le faire présider par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan

551. Le Cadre permanent de concertation joue le rôle d'organe d'orientation de décision. Il est constitué du comité interministériel élargi aux Institutions républicaines, aux organisations de la société civile et aux partenaires au développement. Il est recommandé de faire assurer la présidence du comité par la Primature.

552. Au niveau déconcentré (Région et Préfecture), le dispositif comprend un Comité de concertation et un Comité technique de suivi-évaluation.

553. Au niveau sectoriel, la création effective de Cellules chargées du suivi évaluation, placées sous l'autorité des Secrétaires généraux des Départements Ministériels est recommandée.

6.4 Dispositif de suivi et évaluation

554. Le système de suivi évaluation mis en place lors de la mise en oeuvre du DSRP 1 et qui reposait sur les principes et la pratique de l'approche participative sera maintenu et renforcé.

555. Le suivi-évaluation reposait essentiellement sur les activités du Groupe thématique «Suivi-Evaluation» appuyé par une Cellule technique composé de trois experts : un macro économiste, un expert en enquêtes et un socio-économique. Ce dispositif est complété par (i) des Cellules techniques sectoriels sous la supervision des Secrétaires généraux des Départements ministériels et (ii) des Cellules régionales, préfectorales et sous-préfectorales comprenant tous les acteurs impliqués dans la mise en oeuvre de la SRP. Trois rapports de suivi et un rapport d'évaluation sont à l'actif du SP/SRP.

556. L'évaluation du DSRP 1 a révélé la faiblesse du suivi évaluation mis en place ; Il est donc indispensable de le renforcer et d'impliquer tous les acteurs impliqués dans la mise en oeuvre de la SRP. Le renforcement du système d'informations existant suppose la mise en place d'un système d'information comprenant trois volets ; le suivi d'exécution, le suivi d'impact et le suivi participatif.

6.4.1 Suivi de l'exécution

557. *Le suivi de l'exécution* concerne la réalisation physique et financière de l'ensemble des actions, des programmes et projets d'investissement identifiés et inscrits dans la stratégie de réduction de la pauvreté. Il s'effectuera dans le cadre d'une approche participative impliquant les structures pérennes de l'Administration, les structures déconcentrées, les collectivités publiques locales, le secteur privé, les bailleurs de fonds et donateurs et les populations bénéficiaires. Les structures pérennes de l'administration seront impliquées comme suit:

- **La Direction nationale de l'économie et de la planification** sera responsable du suivi d'exécution du plan d'actions prioritaires à travers l'exécution des projets et programmes retenus. Plus spécifiquement, elle devra : i) suivre l'évolution du cadre macro-économique ; ii) veiller à la cohérence entre les stratégies et interventions des bailleurs et celles du DSRP ; iii) produire et publier un rapport de suivi annuel avec bilan et recommandations pour faire évoluer le DSRP en cas de besoin ;(iv) contribuer au développement d'une capacité d'évaluation comme outil d'aide à la décision et instrument d'amélioration de l'efficacité du secteur public.
- **La Direction nationale de la programmation et des investissements Publics** sera au centre de tout le système de programmation et de suivi des investissements publics mis en œuvre dans le cadre du DSRP. Elle veillera à ce que les objectifs du DSRP soient pris en compte lors des conférences budgétaires de programmation. Son expérience et ses outils de programmation et de suivi de l'exécution de tous les projets de développement sur l'ensemble du territoire lui confèrent une situation particulière pour être le point focal pour le suivi de mise en œuvre de la SRP. Il transmettra annuellement au SP/SRP, son rapport de suivi annuel avec bilan et recommandations pour faire évoluer le DSRP en cas de besoin, ainsi qu'un rapport d'évaluation semestriel dans un cadre de la planification et de la programmation glissante.
- **La Direction nationale du budget** sera responsable du suivi d'exécution du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et du budget programme.
- **La Direction nationale de la dette publique et de l'aide publique au développement** sera responsable du suivi des ressources PPTTE et veillera à la maîtrise de la dette, intérieure et extérieure. Il transmettra un rapport semestriel sur la mobilisation et l'utilisation des ressources PPTTE.
- **La Direction de la coopération internationale** sera chargée d'appuyer les différentes structures dans la recherche et la mobilisation de financements auprès des partenaires au développement. Il transmettra un rapport semestriel sur les ressources mobilisées.
- **Le Secrétariat national au renforcement des capacités (SENAREC)** sera responsable du volet renforcement des capacités dans le cadre du DSRP. Il transmettra au SP/SRP, un rapport semestriel sur les activités réalisées.
- **Le Secrétariat exécutif du CNLS** sera responsable du suivi d'exécution du Plan stratégique national de lutte contre le SIDA ; il veillera à la prise en compte

du VIH/SIDA dans les instruments de planification macro économique et sectoriel.

- **Le Centre d'études et d'analyse des politiques économiques (CEPEC)** sera responsable du renforcement des capacités d'analyse et de formulation en politiques de développement et de réduction de la pauvreté. Il transmettra au SP/SRP, un rapport semestriel sur les activités réalisées.
- **Les projets et programmes de développement** disposant généralement de cellules de suivi-évaluation autonomes transmettront semestriellement leurs rapports d'étapes au SP/SRP.
- **La société civile et le secteur privé** interviendront à toutes les étapes du processus de suivi/évaluation, particulièrement au niveau du suivi des activités programmées.

6.4.2. Suivi de l'impact

558. *Le suivi de l'impact* porte sur l'analyse de l'évolution de la pauvreté et des conditions de vie des populations. il s'effectuera à travers: (i) la mise en œuvre d'un programme statistique dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS). Ce programme inclura l'ensemble des enquêtes indispensables au suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté, et (ii) la collecte d'informations relatives aux indicateurs de suivi (58 indicateurs sont ciblés, voir 6.1).

559. Ce dispositif sera piloté par l'Institut national de la statistique (INS) qui dispose de l'expertise nécessaire et qui aura pour mandat de produire et de diffuser les informations statistiques. L'INS mettra en place une base de données sur les indicateurs de suivi de la SRP en collaboration avec tous les Départements sectoriels producteurs d'informations statistiques. Il assumera la mission de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des indicateurs de suivi (voir tableau en annexe) et des enquêtes définies dans le cadre du système de suivi de la pauvreté.

560. Il transmettra semestriellement un rapport sur le niveau des indicateurs de suivi et les résultats des enquêtes réalisées. L'INS continuera de présider le groupe thématique Suivi-Evaluation.

561. Tous les rapports de suivi des différentes structures seront consolidés par le Groupe Thématique Suivi-Evaluation appuyé par la Cellule Technique « Suivi-Evaluation » qui sera chargé de publier annuellement le rapport d'étape de la mise en oeuvre de la SRP.

6.4.3. Suivi participatif

562. *Le suivi participatif* sera effectué suivant des méthodes appropriées. il permettra aux autorités de s'informer sur les appréciations qu'ont les populations à la base sur les activités menées dans le cadre de la réduction de la pauvreté.

563. Cette activité sera réalisée par la cellule Communication du SP/SRP qui continuera de publier le journal de la SRP et la mise à jour du site Web du SP/SRP. Il transmettra au SP/SRP, un rapport semestriel sur les activités réalisées.

6.4.4. Evaluation de la SRP

564. S'agissant de l'évaluation de la SRP, elle sera indépendante à l'instar de celle du DSRP 1. Un Comité de pilotage comprenant tous les acteurs impliqués dans la mise en oeuvre sera mis en place. La consolidation du système existant consistera à développer parallèlement des capacités en matière d'évaluation interne.

6.5 Hypothèses et risques de la mise en oeuvre

565. La mise en oeuvre de la SRP dépend de facteurs endogènes et exogènes dont; (i) l'instabilité politique au niveau national et au niveau sous-régional (ii) l'instabilité du cadre macro-économique pouvant générer des crises sociales à l'instar de celles connues au début de l'année (iii) la mauvaise gouvernance dans la gestion des affaires publiques pouvant prolonger la rupture de la coopération avec nos principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux (iv) la faible mobilisation des ressources et la non poursuite de la déconcentration et de la décentralisation de la gestion publique privant les administrations déconcentrées et décentralisées de ressources nécessaires au financement des plans d'actions sectoriels et des stratégies régionales.

566. D'autres risques non moins importants sont liés au manque d'appropriation de la stratégie et, par conséquent, à la non implication des différents acteurs à sa mise en oeuvre. Les voies et moyens permettant de minimiser ces risques interpellent tous les acteurs à différents niveaux:

- **au niveau national**, l'Etat doit (i) consolider le processus et les acquis démocratiques (ii) rétablir le cadre macro-économique (iii) améliorer la gouvernance dans la gestion des ressources publiques (iv) poursuivre et renforcer la déconcentration et la décentralisation de la gestion des ressources publiques ; (V) renforcer la lutte contre le VIH/SIDA ;
- **au niveau de la société civile**, la dynamique d'intermédiation et de mobilisation des populations sera poursuivie en vue de son appropriation et de sa participation effective à la mise en oeuvre ;
- **au niveau du secteur privé**, le partenariat avec les autres acteurs sera renforcé afin de déterminer le cadre le plus incitatif qui soit pour le développement des différentes activités créatrices de revenus et d'emplois ;
- **au niveau des projets et programmes**, des réflexions seront poursuivies en vue de rendre leurs actions plus conformes aux objectifs stratégiques de la SRP ;
- **au niveau des bénéficiaires**, le processus d'appropriation de la SRP en vue de leur implication effective dans sa mise en oeuvre.

Tableau 6.1: Indicateurs de suivi et d'évaluation de la SRP

Domaines	Indicateurs	Référence (2002)	Réalisation ((2005)	Objectifs chiffrés (2010)	Catégorie	Périodicité	Sources/ Responsables
Pauvreté et Développement Humain (4)	Profondeur de la pauvreté	17,2% (2002)	19,3% (2005)	17,4% (2010)	DSRP	5 ans	EIBEP/ INS
	Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale	6,4% (2002)		12% (2010)	OMD	5 ans	EIBEP/ INS
	Incidence de la pauvreté	49,2% (2002)	53,6% (2005)	49,7 (2010)	DSRP	5 ans	EIBEP/ INS
	Indice de Gini	0,403 (2002)		0,350 (2010)	DSRP	5 ans	EIBEP/ INS
Education (7)	Taux Brut de Scolarisation au primaire	72% (2002)	78%(2006)	100 (2015)	OMD	1an	Admini/MEN
	Taux net de scolarisation au primaire	53,3% (2002)	67%(2005)	90 (2015)	OMD	1 an	Admini/MEN
	Taux d'achèvement au primaire		55,0% (2005)	79%(2010)	OMD	1an	Admini/MEN
	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire,	28,8% (2002)	81% (2006)	92%(2010)	OMD	1 an	Admini/MEN
	Taux d'accès en première année primaire		75%(2005)	91%(2010) 100 %(2015)	OMD	1 an	Admini/MEN
	Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans ou plus)		35% (2006)	50% (2012)	OMD	5 ans	EIBEP/ INS
	Part des dépenses courantes de l'Education dans les ressources propres de l'Etat		14,2 (2005)	18,9 (2010)	DSRP	1 an	Adminis/MEN
Santé (15)	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pr 1000)		163 (2005)	130 (2010)	OMD	5 ans	EDS/ INS
	Taux de mortalité infantile (en pr 1000)	98% (1999)	91 (2005)	70(2010)	OMD	5 ans	EDS/ INS
	Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	71%(2002)	71%(2004)	80% (2010)	OMD	1 an	Admini/PEV

	Taux de mortalité maternelle	520 (1999)	980 pour 100000(2005)	700 (2010)	OMD	5 ans	EDS/ INS
	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		38%(2005)	40% (2010)	OMD	5 ans	EDS/ INS
	Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 49 ans		2,8%(2001)	≤2,8% (2010)	OMD	5 ans	EDS/ INS
	Taux de séroprévalence au niveau national	2,8% (2001)	1,5%(2005)	≤1,5% (2010)	DSRP	5 ans	EDS/ INS
	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale		35% (2005)	18% (2010)	OMD	5 ans	EDS/ INS
	Taux d'utilisation du préservatif (femme en union, 15-49 ans)		6%(2005)	12% (2010)	OMD	5 ans	EDS/ INS
	Taux de mortalité du paludisme	28% (2002)		Réduction de 23% (2010)	OMD	5 ans	EDS/ INS
	Taux brut de mortalité (en pour 1000)	14,2 (1999)	12 (2005)	10 (2010)	DSRP	1 an	Adminis/ MSP
	Taux de mortalité liée à la tuberculose			Réduction de 30% (2010)	OMD	1 an	Adminis/ MSP
	Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés	68% (2002) et 66% (2001)			OMD	1 an	Adminis/ MSP
	Proportion de la population ayant accès à des médicaments essentiels				OMD	1 an	Adminis/MSP
	Part des dépenses de l'Etat allouées à la Santé				DSRP	1 an	Adminis/MESP

Habitat et cadre de vie (2)	Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement (zones urbaines et rurales)		70,1 (2005)		OMD	5 ans	EIBEP/DNS
	Proportion des ménages ayant accès à des logements décentes	3,4% (2002)			OMD	5 ans	EIBEP/DNS
Gouvernance –Corruption (9)	Nombre de radios privées créés		5(2006)	20(2010)	DSRP	1 an	Adminis/ MICNT
	Nombre de dossiers de corruption effectivement jugés				DSRP	1 an	Adminis/ MCFET
	Pourcentage de femmes occupant des postes de décision		9,3%(2006)	30%(2010)	DSRP	1 an	Adminis/ MASPFE
	Pourcentage de femmes à l'Assemblée Nationale	19/114 (2002)	22 /114 (2006)	50 /114 (2012)	OMD	1 an	Adminis/ MICNT
	Part du Budget de l'Etat allouée à la sécurité				DSRP	1 an	Adminis/ MIS
	Part du Budget de l'Etat allouée à la justice				DSRP	1 an	Adminis/ MJD
	Nombre d'habitant par magistrat		36000 (2007)	28925(2010)	DSRP	1 an	Adminis/ MJD
	Nombre d'habitant par policier		2450 (2006)	778(2010)	DSRP	1 an	Adminis/ MIS
	Indice de corruption		36% (2003)	10% (2010)	DSRP	5 ans	Enquête/ MCFET
	Taux de prévalence de la toxicomanie				DSRP	1 an	IIFPIDCA/ MEN
	Quantité de drogues saisies et incinérées				DSRP	1 an	IIFPIDCA/ MEN
Nombre de Comités de prévention créés et rendus opérationnels		80 (2006)	3000 (2010)	DSRP	1 an	IIFPIDCA/ MEN	
Eau et Environnement	Proportion de la population utilisant des combustibles solides	98%(2002)	99,4(2005)		OMD	5 ans	EIBEP/ DNS

	Proportion de la population ayant accès à l'eau potable (zones urbaines et rurales)	62,3% (2002)		92,8% (2015)	OMD	5 ans	EIBEP/ DNS
	nombre de points réalisés par an		252 (2005)		DSRP	1 an	Adminis/ SNAPE
Emplois-Revenus (3)	Nombre de nouveaux fonctionnaires recrutés		12000 (2007)	15 000 (2010)	DSRP	1 an	Adminis/ M EFRA
	Taux de sous-emploi				DSRP	5 ans	EIBEP/ DNS
	Taux de chômage des personnes âgées de 6 ans ou plus	Taux global 3,2% (2002)		1,6% (en 2010)	DSRP	5 ans	EIBEP/ DNS
Technologie Informatique Comm	télé densité fixe		0,3% (2006)	15% (2010)	OMD	1 an	Adminis/ MICNT
	télé densité mobile		4,5% (2006)	25%(2010)	OMD	1 an	Adminis/ MICNT
Macroéconomie (8)	Taux de croissance du PIB réel	4,2% (2002)	2,2% (2006)	5,3 (2007-2010)	DSRP	1 an	Adminis/ DNP
	Taux de croissance du PIB par habitant	1,1% (2002)	-1,1% (2006)	1,9 (2007-2010)	DSRP	1 an	Adminis/ DNP
	Taux d'inflation en moyenne annuelle	6,1 (2002)	34,7% (2006)	3 (2010)	DSRP	1 an	Adminis/ DNS
	Taux d'inflation en glissement annuel	5 (2002)	39,1% (2006)	4,2 (2010)	DSRP	1 an	Adminis/ DNS
	Taux de croissance agricole		4,8% (2006)	4,6 (2010)	DSRP	1 an	Adminis/ DNP
	Déficit budgétaire base engagement hors dons en % du PIB	6,2 (2002)	1,8 (2006)	1,5(2010)	DSRP	1 an	Adminis/ DNP
	Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services		16,4% (2006)	10,0 (2010)	OMD	1 an	Adminis/ DND
	Taux de réserves d'échange en mois d'importation	2,3 (2002)	0,8 (2006)	3 (2010)	DSRP	1 an	Adminis/ BCRG
Mise en œuvre de la SRP (2)	Part du Budget de l'Etat allouée à la mise œuvre du DSRP				DSRP	1 an	Adminis/ DNB
	Part du Budget de l'Etat allouée au développement de la statistique				DSRP	1 an	Adminis/ DNB

Annexes

ANNEXE 1 : Coûts des activités du Plan Triennal du Ministère de la Santé Publique (en milliers de GNF)

N°	ACTIVITES	12 mois	24 mois	Coût total	BND	FINEX	Partenaire
A	Approvisionnement en médicaments essentiels						
1	Achat de médicaments pour 402 Centres de santé	8 040 000	8 040 000	16 080 000	9 648 000	6 432 000	UNICEF, BM
2	Achat de médicaments pour 43 hôpitaux Préfectoraux et régionaux	6 450 000	6 450 000	12 900 000	12 000 000	900 000	UNICEF, BM
3	Achat de médicaments pour les Urgences des 2 HN	2 000 000	2 000 000	4 000 000	4 000 000	0	
4	Achat de vaccins dans le cadre de l'indépendance vaccinale	800 000	800 000	1 600 000	1 600 000	0	
5	Achat de médicaments et vaccins contre les épidémies	857 000	857 000	1 714 000	1 614 000	100 000	OMS
6	Mise en place d'un fonds de roulement au niveau de la Pharmacie Centrale de Guinée	6 000 000	0	6 000 000	6 000 000	0	
	Sous total (1)	24 147 000	18 147 000	42 294 000	34 862 000	7 432 000	
B	Réhabilitation et équipement des infrastructures sanitaires						
7	Equiperment en matériel SOUB de 402 Centres de santé	16 080 000	0	16 080 000	0	16 080 000	UNFPA; BM, UNICEF
8	Equiperment en matériel SOUC de 43 hôpitaux	4 300 000	0	4 300 000	0	4 300 000	BM, UNICEF
9	Equiperment de 100 postes de santé construits par le PACV en matériel	1 750 000	1 750 000	3 500 000	2 350 000	1 150 000	BM, UNICEF
10	Construction de 3 sites de dépistage volontaire	500 000	250 000	750 000	0	740 000	BM
11	Réhabilitation de 22 sites pour la PTME	800 000	300 000	1 100 000	0	1 100 000	Fonds Global
12	Equiperment des services d'urgence des hôpitaux préfectoraux	1 045 000	2 330 000	3 375 000	1 375 000	2 000 000	UNICEF, CICR
13	Equiperment des services de traumatologie te de cardiologie pour réduire les évacuations sanitaires	0	3 200 000	3 200 000	1 000 000	2 200 000	BID, JICA
14	Construction det équipement de 2 Centres régionaux de transfusion sanguine	0	2 200 000	2 200 000	0	2 200 000	Fonds Global
15	Equiperment des Centres régionaux de transfusion de Kindia, Labé et Boké	0	900 000	900 000	0	900 000	Fonds Global

	Sous total (2)	23 430 000	10 930 000	35 405 000	4 725 000	30 670 000	
C	Institutionnalisation de la gratuité de la césarienne et du traitement des Personnes vivant avec le VIH						
16	Achat de médicaments ARV pour les personnes vivant avec le VIH	5 400 000	6 750 000	12 150 000	3 000 000	9 150 000	Fonds global, BM
17	Achat de kits médicaux pour la gratuité de la césarienne	2 794 800	2 794 500	5 589 300	2 000 000	3 589 300	BM, UNICEF, UNFPA
	Sous total (3)	8 194 800	9 544 500	17 739 300	5 000 000	12 739 300	
D							
18							
19	Achats de réactifs et consommables	600 000	600 000	1 200 000	300 000	900 000	Fonds Mondial, OMS
	Sous total (4)	800 000	800 000	1 600 000	500 000	1 100 000	
E	Stabilisation et homologation des prix des médicaments dans le secteur privé						
20	Définition de la nouvelle structure des prix	0	0	0	0	0	
21	Organisation des missions de contrôle des prix	300 000	300 000	600 000	900 000	0	
	Sous total (5)	300000	300000	600000	900000	0	
F	Promotion des médicaments génériques						
22	Organisation de campagnes de sensibilisation auprès des pharmaciens	60 000	60 000	120 000	120 000	0	
23	Organisation de campagnes de sensibilisation auprès des prescripteurs	120 000	120 000	240 000	240 000	0	
	Sous total (6)	180 000	180 000	360 000		0	
G	Promotion et distributions des moustiquaires imprégnées						
24	Organisation de campagnes de sensibilisation sur le paludisme	240 000	240 000	480 000	100 000	380 000	Fonds global
25	Achat de moustiquaires pour les groupes vulnérables	4 000 000	4 000 000	8 000 000	0	8 000 000	Fonds global
26	Distribution logistique des moustiquaires aux niveaux des communautés	135 000	135 000	270 000	270 000	0	
	Sous total (7)	4 375 000	4 375 000	8 750 000	370 000	8 380 000	

H	Renforcement de la référence et de la supervision des Centres de santé et hôpitaux						
27	Achat de 35 ambulances pour les hôpitaux	1 800 000	1 350 000	3 150 000	0	3 150 000	BM, UNFPA, UNICEF
28	Achat de 50 véhicules de supervision des structures déconcentrées	2025000	2025000	4 050 000	0	4050000	BM, UNICEF, BAD
29	Achat de véhicules de collecte de sang	405 000	0	405 000	0	405000	Fonds Mondial
	Sous total (8)	4 230 000	3 375 000	7 605 000	0	7 605 000	
I	Recrutement, redéploiement et formation du personnel						
30	Recrutement de 2400 agents de santé	2 880 000	2 990 000	5 870 000	5 870 000	0	
31	Redéploiement des effectifs pléthoriques vers l'intérieur du pays	120 000	0	120 000	120 000	0	
32	Formation continue des agents en poste sur la base de 10 jours par agent/an	5000000	7000000	12 000 000	0	12 000 000	BM, UNICEF, UNFPA,
	Sous total (9)	8 000 000	9 990 000	17 990 000	5 990 000	12000000	
	TOTAL GENERAL	73 656 800	57 641 500	132 343 300	80 692 000	58 301 300	
	SECTEUR VIH/ SIDA						
	Coordination	7 500 000	15 000 000	22 500 000	2 250 000		
	Prévention	27 500 000	55 000 000	82 500 000	8 250 000		
	Prise en charge médicale	10 000 000	20 000 000	30 000 000	3 000 000		
	Prise en charge non médicale	5 060 000	10 140 000	15 200 000	1 520 000		
	TOTAL	50 060 000	100140 000	150 200 000	15 200 000		

ANNEXE 2 : COÛTS DES BESOINS POUR ATTEINTE DES OMD A L'HORIZON 2010 (en USD)

No	Secteur ou domaine	2007	2008	2009	2010	Total
1	Environnement	92 784 348	92 784 348	92 784 348	92 784 348	371 137 392
2	Genre équité	2 500 795	2 899 707	3 303 073	3 710 945	12 414 520
3	Energie	116 148 730	138 865 608	161 085 417	185 441 378	601 541 132
4	Education (y compris l'enseignement supérieur)	165164146	203872145	248871457	242876271	860 784 019
5	Eau potable en milieu rural	28 817 461	31 526 023	34 432 752	37 547 345	132 323 582
6	Eau potable en milieu urbain	46 505 674	50 804 240	53 275 423	58 221 635	208 806 973
7	Développement rural	170 692 542	173 874 247	177 761 589	182 354 567	704 682 944
8	Assainissement	40 667 806	40 466 521	40 191 316	38 447 031	159 772 674
9	Aménagement urbain	236264000	235623000	235567000	235554000	943 008 000
10	santé générale	171 850 090	191 314 160	205 732 230	221 053 380	789 949 860
11	Santé paludisme	14 681 928	17 723 770	17 987 411	18 251 052	68 644 162
12	Santé infantile	15 149 770	17 838 787	20 896 062	23 744 942	77 629 562
13	Technologie de l'information et de la Communication	17 009 993	17 009 993	17 009 993	17 009 993	68 039 973
14	Santé reproductive	53 872 989	53 872 989	53 872 989	53 872 989	215 491 956
15	Totaux	1 172 110 273	1 268 475 540	1 362 771 059	1 410 869 876	5 214 226 748

Source : PNUD/ extrait des Rapports d'évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD (2006)

ANNEXE 3 : TABLEAU SYNTHESE DES BESOINS EN INFRASTRUCTURES (Résultats provisoires en attendant validation)

COMPOSANTES / INTERVENTIONS	COUT TOTAL (2005-2015) (en \$US)	COUT ANNUEL MOYEN
AGRICULTURE (LUTTE CONTRE LA FAIM)		
Plaines de mangrove	229,817,460	20,892,496
Plaines alluviales	957,216,000	87,019,636
Sous-total	1,187,033,460	107,912,132
Réhabilitation et entretien de pistes rurales		
Réhabilitation de pistes rurales	242,000,000	22,000,000
Réalisation d'ouvrages de franchissement	22,550,000	2,050,000
Réalisation d'ouvrages d'art	49,252,500	4,477,500
Entretien des pistes	18,700,000	1,700,000
Sous-total	332,502,500	30,227,500
Elevage		
Infrastructures de production	109,200	9,927
Infrastructures de commercialisation	1,655,100	150,464
Sous-total	1,764,300	160,391
TOTAL	1,521,300,260	138,300,023
EDUCATION		
Education préscolaire		
Infrastructure	22,684,520	2,062,229
sous-total	22,684,520	2,062,229
Education primaire		
Infrastructure	751,536,943	68,321,540
Sous-total	751,536,943	68,321,540
Education secondaire		
Infrastructure	143,124,767	13,011,342
Locaux	44,818,551	4,074,414
Sous-total	187,943,318	17,085,756
TOTAL	962,164,781	87,469,525
EAU POTABLE		
Borne fontaine publique connectée au mini réseau d'AEP du village	1,219,149	110,832
Forage avec pompe à main non connectée au réseau d'AEP du village	175,599,745	15,963,613
Source aménagée	6,282,729	571,157
Puits améliorés couverts	3,232,110	293,828
TOTAL	186,333,733	16,939,430
ASSAINISSEMENT		
A. Assainissement individuel		
Conakry		
Construction de latrines + coûts récurrents	9,655,277	877,752
Réhabilitation de latrines + coûts récurrents	18,522,842	1,683,895
Construction de Lavoirs Puisards + coûts récurrents	46,403,898	4,218,536
Sous-total	74,582,017	6,780,183
Autres Centres urbains		
Construction de latrines + coûts récurrents	5,952,927	541,175
Réhabilitation de latrines + coûts récurrents	21,761,488	1,978,317
Construction de Lavoirs Puisards + coûts récurrents	18,108,556	1,646,232
Sous-total	45,822,971	4,165,724
Milieu rural		
Construction de latrines + coûts récurrents	206,391,679	18,762,880
Réhabilitation de latrines + coûts récurrents	3,991,099	362,827

COMPOSANTES / INTERVENTIONS	COUT TOTAL (2005-2015) (en \$US)	COUT ANNUEL MOYEN
Sous-total	210,382,778	19,125,707
B. Assainissement semi collectif		
Grands Equipements (Universités, hôpitaux, stades, marchés centraux etc.)	11,942,750	1,085,705
Sous-total	13,730,250	1,248,205
C. Assainissement collectif		
Réseau conventionnel de Conakry (en km-l)	24,000,000	2,181,818
Station de pompage	3,090,000	280,909
Sous-total	27,090,000	2,462,727
TOTAL	390,038,422	35,458,038
AMENAGEMENT URBAIN		
1. Restructuration quartiers irréguliers et sous équipés		
Voirie/transport/eau/énergies	1,670,356,176	151,850,561
Sous-total	1,670,356,176	151,850,561
2. Viabilisation nouvelles zones d'accueil		
Voirie/transport/eau/énergies	64,460,132	5,860,012
Sous-total	64,460,132	5,860,012
3. Construction/amélioration logements des pauvres		
Amélioration logements/pauvres	78,488,531	7,135,321
Construction nouveaux logements	216,300,427	19,663,675
Sous-total	294,788,958	26,798,996
5. Amélioration environnement urbain		
Aménagement zones inondables	1,921,666,667	1,746,970
Aménagement zones écologiques	7,522,083	683,826
Aménagement espaces verts	642,345	58,395
Sous-total	1,929,831,095	2,489,191
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION		
2. Infrastructures	137,034,935	12,457,721
TOTAL	137,034,935	12,457,721
TOTAL GENERAL	7,501,626,508	681,966,046,18

SNTHSE GENERALE

COMPOSANTE / SECTEUR	Coût total 2005-2015 (USD)	Coût annuel
AGRICULTURE (LUTTE CONTRE LA FAIM)	1,521,300,260	138,300,023
EDUCATION	962,164,781	87,469,525
EAU POTABLE	186,333,733	16,939,430
ASSAINISSEMENT	74,582,017	6,780,183
AMENAGEMENT URBAIN	1,929,831,095	2,489,191
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	137,034,935	12,457,721
TOTAL GENERAL	7,501,626,508	681,966,046,18